Commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Phase I : **Diagnostic Territorial et Etat Initial de l'Environnement**

mai 2016

TABLE DES MATIERES

Préambule 5

1.Rappel de la procédure d'élaboration du PLU 6
2. Les étapes de la procédure d'évaluation environnementale 7

A. Situation 8

B. Documents supra-communaux
1. Compatibilité et prise en compte 13
2. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eau Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 14
3. Le SAGE Verdon 15
4. La Charte du Parc Naturel Régional du Verdon 16
5. Schéma de cohérence territoriale de la Provence Verdon 18

C. Diagnostic Territorial

1. Analyse Socio-économique et besoins répertoriés en matière de développement économique, de transports, de commerces, d'équipements et de services
1.1 la démographie 21
1.2 Les logements 23
1.3 L'économie et le tourisme 25
1.4 Les équipements et services 31
1.5 Les équipements numériques 32
1.6 Les réseaux 33
1.7 Les déplacements et stationnements 35

2. Analyse Urbaine
2.1 Evolution des espaces occupés 38
2.2 Organisation urbaine du territoire 39
2.3 Application de la loi montagne 44

3. Paysage et patrimoine 54

4. Analyse agricole 61
4.1 Espaces agricoles
4.2 L'économie agricole
4.3 Potentiel agricole

E. Etat initial de l'environnement

1. Les ressources naturelles 68
1.1 Le sol
1.2 L'eau
1.3 Energies

2. Les risques naturels et technologiques 77
2.1 Risque naturel : Sismicité
2.2 Risque naturel : Mouvements de terrain
2.3 Risque naturel : Inondation
2.4 Risque naturel : Incendie
2.5 Risque technologique : Rupture de barrage
2.6 Risque technologique : Transport de matière dangereuse

3. Cadre de vie, les nuisances potentielles 85
3.1 Champ électromagnétique
3.2 Pollution lumineuse
3.3 Nuisances sonores et olfactives

4. Milieux naturels et biodiversité 89
4.1 Natura 2000 : sur et autour du territoire
4.2 ZNIEFF : sur et autour du territoire
4.3 Zones humides
4.4 SDENE : inventaire du Département
4.5 Site d'intérêt écologique n°2 du PNRV
4.6 Zone de sensibilité écologique n°3

5. Fonctionnement écologique du territoire et son intégration dans la Trame Verte et Bleue Régionale 96
5.1 Fonctionnement écologique régional : rappels
5.2 Fonctionnement écologique régional : schéma régional de cohérence écologique
5.3 PNRV : enjeux identifiés
5.4 Fonctionnement écologique du territoire

Préambule

La commune de Saint-Julien-Le-Montagnier a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du 12 juin 2014.

Les objectifs de cette procédure ont été définis par le conseil municipal :

- Revitaliser la commune en développant l'offre en matière d'habitat, de tourisme, d'artisanat, de commerces et services afin de développer l'emploi;
- Développer la vocation touristique de St Julien le Montagnier;
- Permettre un développement maîtrisé de l'urbanisme en favorisant la mixité sociale;
- Préserver le patrimoine, les paysages, les milieux naturels et les continuités écologiques;
- Protéger les ressources naturelles;
- Maintenir le potentiel agricole pour des raisons tant économiques, qu'environnementales et paysagères;
- Prendre en compte les risques naturels.

Ce document « **Diagnostic territorial et état initial de l'environnement »** est la première phase de l'élaboration du PLU.

Il a été construit sur la base d'une analyse fine du territoire et du travail participatif du conseil municipal de Saint-Julien le Montagnier avec le bureau d'études BEGEAT afin d'établir les besoins et les enjeux communaux de façon précise.

Rappel de la procédure

= CP et/ou PPA

PLU

1-Délibération (DCM)
ÉLABORATION du PLU
12 juin 2014

PAC

2-DIAGNOSTIC
Etat des lieux communal
État initial de l'environnement

3-PADD et OAP
Projet économique, urbain, paysager, agricole, environnemental …

Évaluation environnementale

4-ZONAGE
RÈGLEMENT
Rédaction du document complet de PLU

Saisine CDNPS si nécessaire

5- Délibération (DCM)
ARRÊT du PROJET de PLU

6-AVIS PPA dont AE
3 mois
+ saisine CDPENAF

7-ENQUÊTE PUBLIQUE
1 + 1 mois

8- Délibération (DCM)
APPROBATION du PLU

DCM : *Délibération du Conseil Municipal*
PAC : *Porter à Connaissance du Préfet / PNRV…*
AE : *Autorité Environnementale : DREAL*
CDPENAF : *Commission Départementale de préservation des Espaces Naturels, Agricoles et forestiers.*
CDNPS *Commission Départementale Nature, Paysages et Sites*
CP : *Concertation Publique*
PADD : *Projet d'Aménagement et de Développement Durables*
PPA : *Personnes Publiques Associées*

Les étapes fondamentales de l'évaluation environnementale

Etat Initial de l'Environnement = EIE

-Situation et occupation du sol
-Risques naturels et technologiques
-Milieux naturels et biodiversité
-Fonctionnement écologique du territoire
-Ressources naturelles
-Qualité de l'environnement
-Paysage et patrimoine

Analyses des incidences = AI (Positives, neutres ou négatives)

Croisements avec le zonage, le règlement, le PADD

Mesures

Mesures d'évitement, de réduction (ou de compensation) des incidences négatives.

Jusqu'à un scénario aux incidences résiduelles les + satisfaisantes possible!

A- Situation

Situation géographique de Saint-Julien-Le-Montagnier

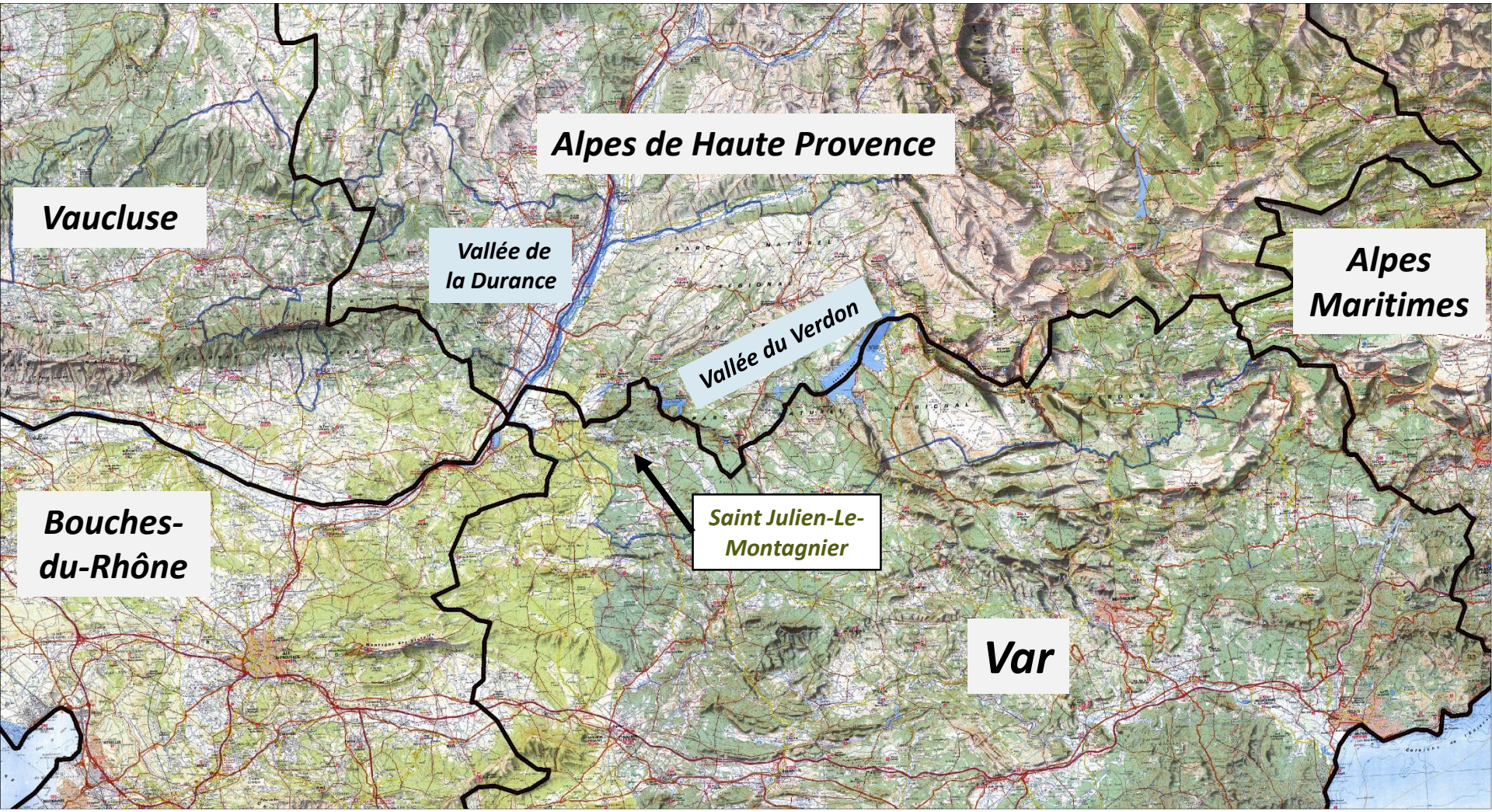

La commune de Saint-Julien se situe au Nord-Ouest du département du Var en limite des Alpes de Haute Provence.

Elle occupe une place stratégique à 20 km de Saint-Paul-lez-Durance, 30 km de Manosque et 60 km d'Aix-en-Provence.

begeat

Situation administrative de Saint-Julien-Le-Montagnier

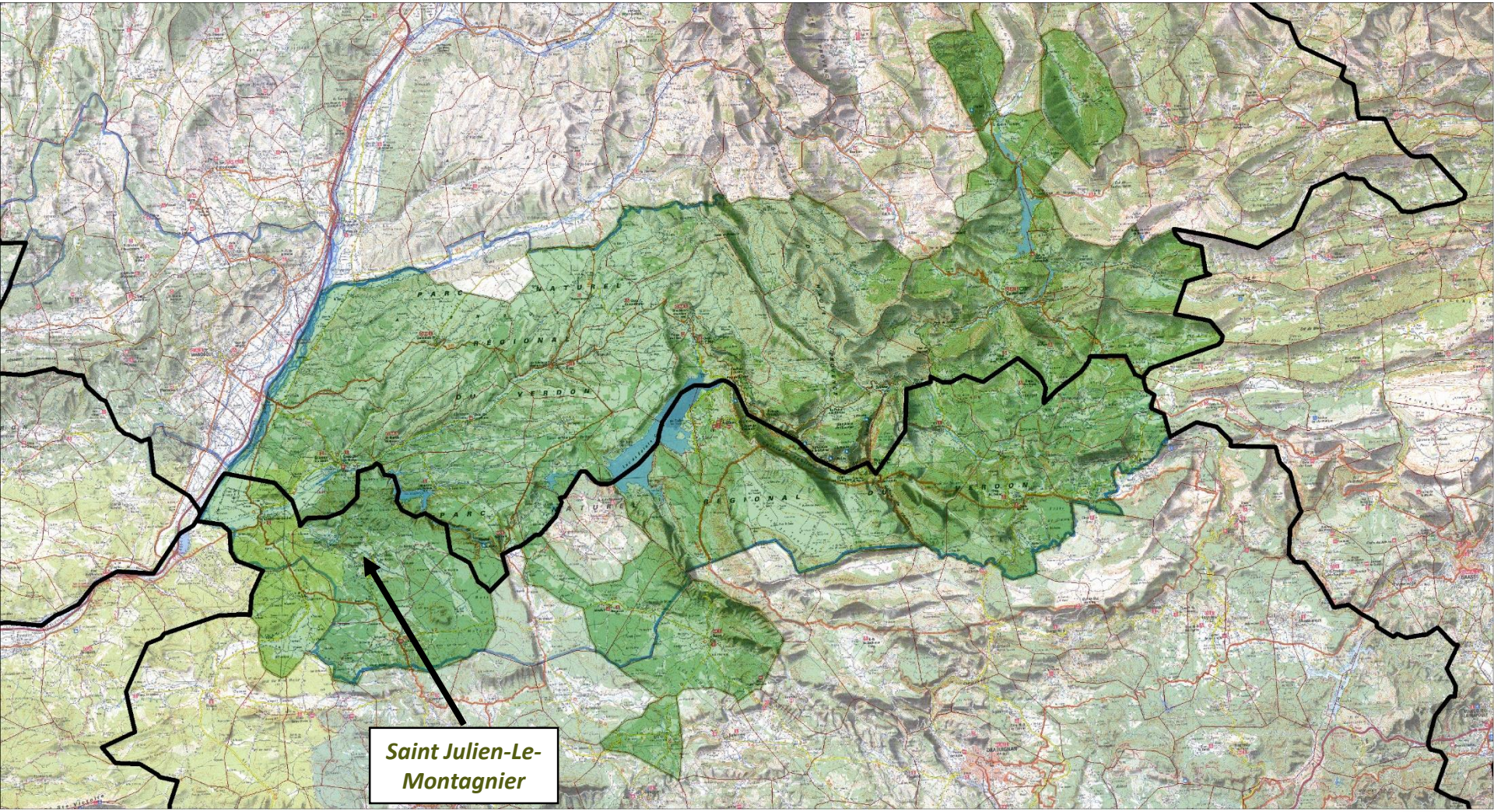

La Commune est adhérente au Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) et représente **4,2 %** du territoire du Parc avec 7 588 hectares.

Remarque: Le PNRV compte 46 communes adhérentes pour une superficie de 176 961 hectares.

Situation administrative de Saint-Julien-Le-Montagnier

La Commune est membre de l'intercommunalité « ***Provence Verdon*** », au côté des communes de Rians, Ginasservis, La Verdière, Montmeyan, Artigues, Esparron de Palliéres, Saint-Martin de Palliéres, Varages, Tavernes, Fox-Amphoux, Seillons-Source-d'Argens, Brue-Auriac, Barjols et Pontevès.

PROVENCE VERDON
communauté de communes

La communauté de commune fait partie du périmètre du SCOT de La Provence Verte, en cours de révision

PAYS DE LA PROVENCE VERTE
Syndicat Mixte

B- Documents supra-communaux

Les documents supra-communaux : prise en compte et compatibilité du PLU

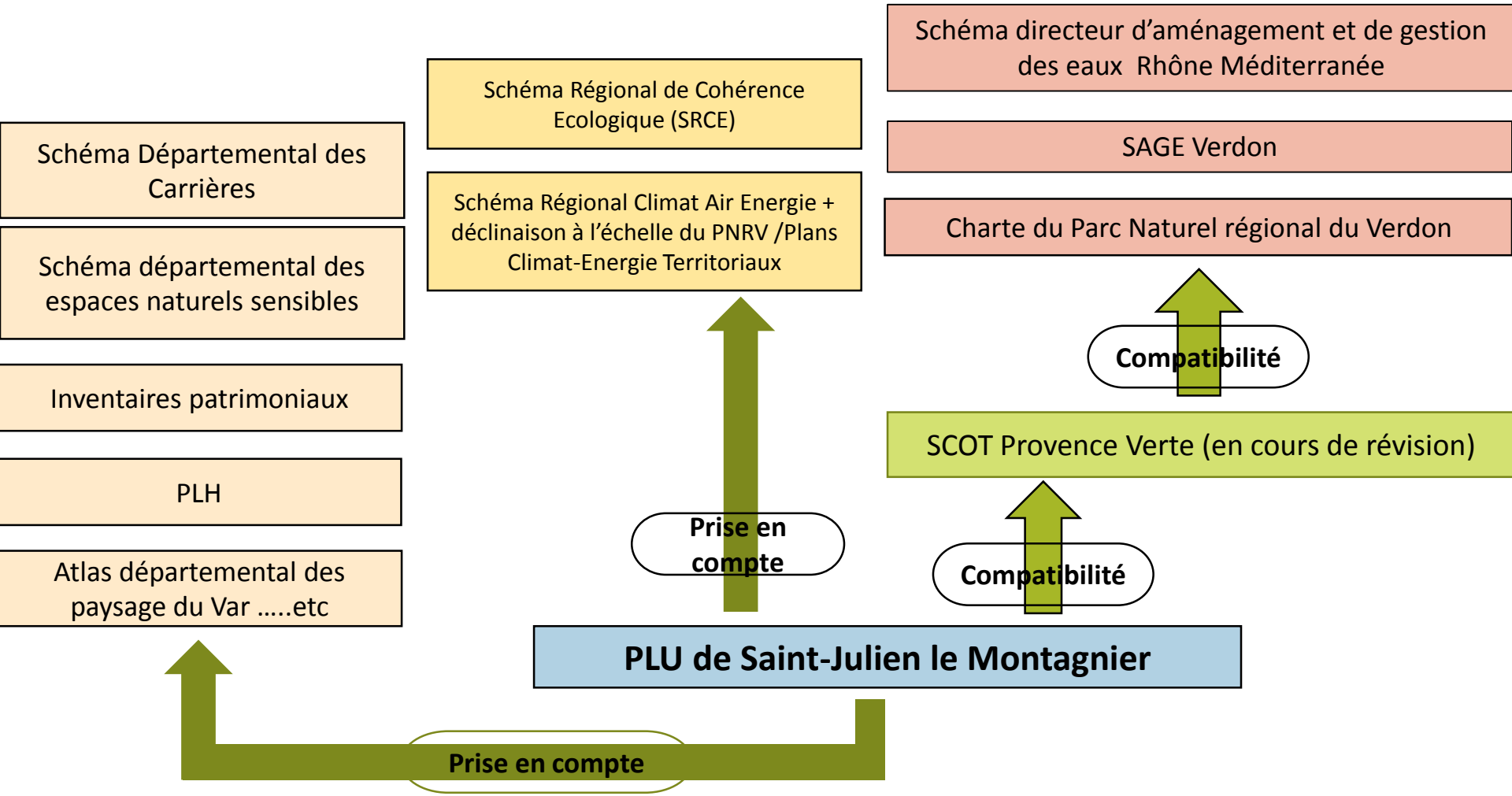

SDAGE: Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône Méditerranée

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE RM) est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.

Il est entré en vigueur par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 3 décembre 2015 (approbation du document) et fixe pour une période de 6 ans ***8 orientations fondamentales*** d'une gestion équilibrée de la ressource en eau en intégrant les obligations définies par la Directive Européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021.

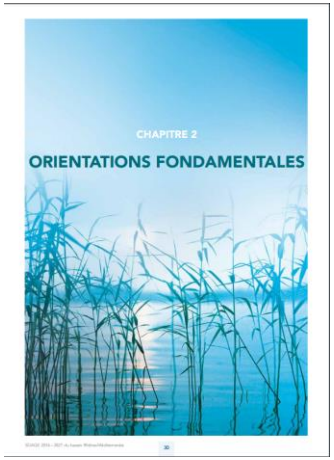

- OF 0 — S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 — Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 — Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- OF 3 — Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- OF 4 — Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 — Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutio par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF 5A — Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- OF 5B — Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
- OF 5C — Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
- OF 5D — Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- OF 5E — Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF 6 — Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 6A — Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- OF 6B — Préserver, restaurer et gérer les zones humides
- OF 6C — Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- OF 7 — Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF 8 — Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

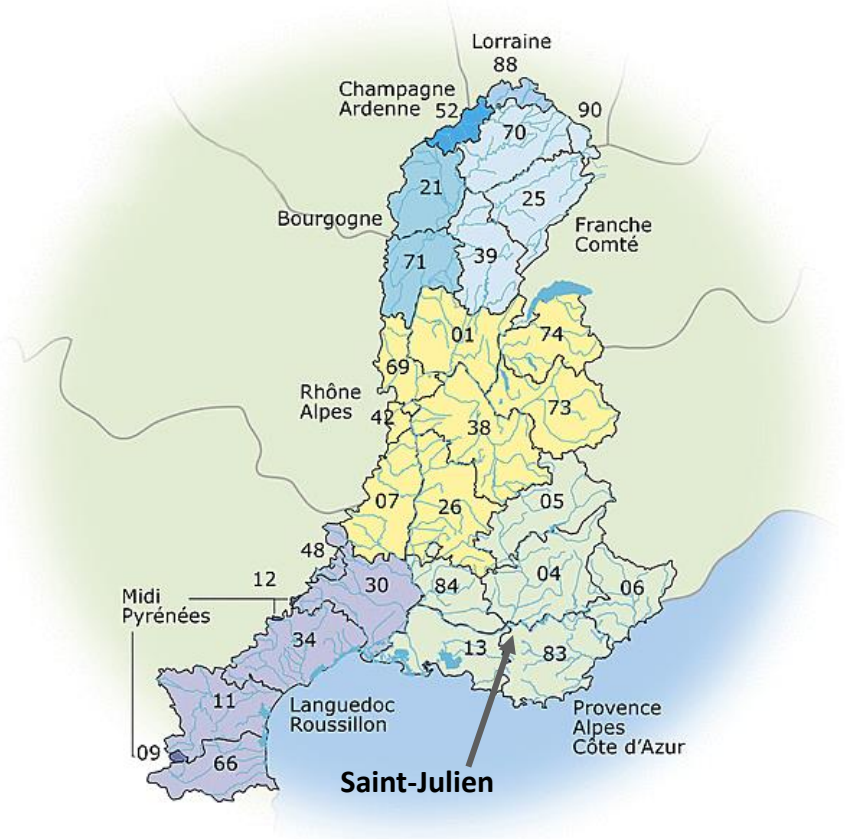

Périmètre du SDAGE Rhône Méditerranée. Source: Agence de l'eau

SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon

Le SAGE Verdon est un outil de gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle du bassin versant du Verdon
Il définit des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux et problématiques locales.

Les ***5 enjeux à traiter*** par le SAGE Verdon validés par la Commission Locale de l'Eau sont:

- *Fonctionnement des cours d'eau : « rechercher un fonctionnement hydromorphologique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques »*
- *Patrimoine naturel : « préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »*
- *Ressource : « aller vers une gestion solidaire de la ressource »*
- *Qualité : « assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »*
- *Activités de loisir : « concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux».*

Le SAGE est compatible avec le SDAGE RM 2009-2015

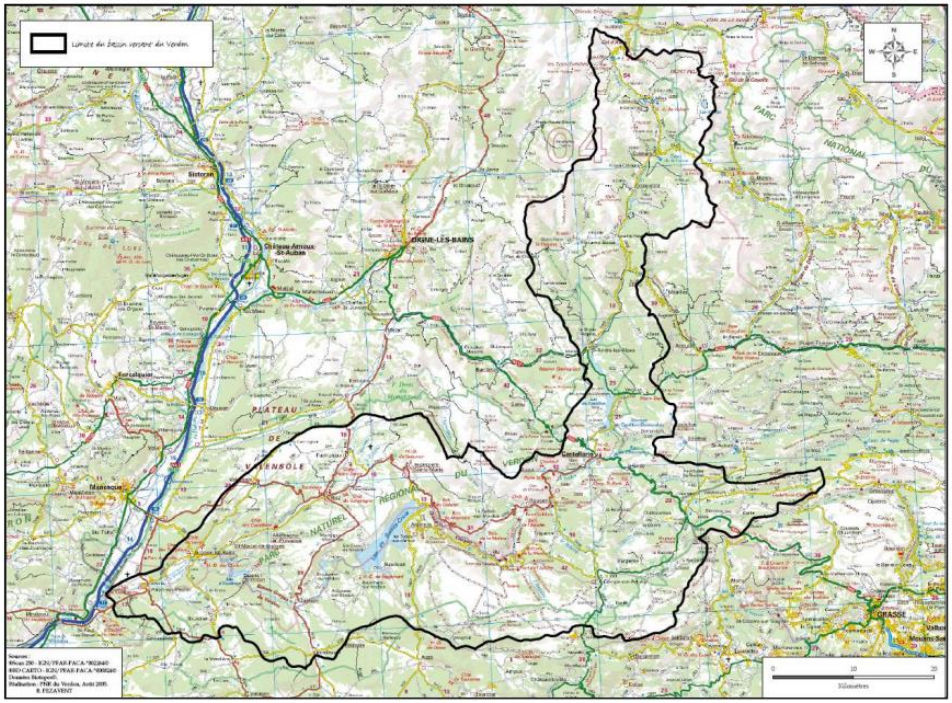

Périmètre du SAGE Verdon.
Source: Rapport de présentation-Projet validé

89 % du territoire de Saint Julien le Montagnier sont concernés par le SAGE VERDON *(Source Observatoire-eau-paca.org)*
Le PLU doit être compatible avec le SAGE en permettant par une règlementation et un zonage adaptés la mise en place de mesures de gestion et la protection des milieux.

Charte du Parc Naturel Régional du Verdon

Promouvoir la gestion multi-fonctionnelle des espaces forestiers

Amélioration de la connaissance du patrimoine forestier et développement d'une gestion forestière durable

Mettre en oeuvre une politique de développement touristique durable

Programmes spécifiques de développement durable à réaliser

Les orientations suivantes font l'objet d'une déclinaison spécifique par entité territoriale

Mettre en place une stratégie de protection et de gestion du patrimoine naturel

Site d'intérêt écologique majeur (cf. numéros figurant dans la notice du plan de parc (de 1 à 16))

Zone de sensibilité écologique à protéger/gérer en priorité (cf. numéros figurant dans la notice du plan de Parc (de 1 à 15))

Corridors écologiques majeurs constitués par les cours d'eau

Enjeux corridors boisés (maintien des haies)

Préservation du continuum géographique entre les deux territoires de Parc

Préserver l'identité des paysages

Préserver les "Monuments" emblématiques du grand paysage

Préserver les espaces de découverte du grand paysage

Prendre en compte les points de découverte du paysage et des patrimoines

Silhouette majeure de villages à préserver et à conforter

Monument, repère isolé, ensemble bâti intéressant ou remarquable à valoriser

Prendre en compte la découverte des paysages depuis les itinéraires routiers majeurs à l'échelle du Parc (entrée, traversée, découverte) dans la gestion de l'espace

Programmer la requalification paysagère d'installations touristiques dégradées

Coupures d'urbanisation à conforter

Requalifier et reconquérir les abords routiers, les espaces publics, entrées et traversées dégradés

Etudier la recomposition des espaces de bâtis diffus au travers de programmes d'aménagements

Promouvoir la qualité architecturale, paysagère et l'économie d'espace dans la gestion des extensions urbaines

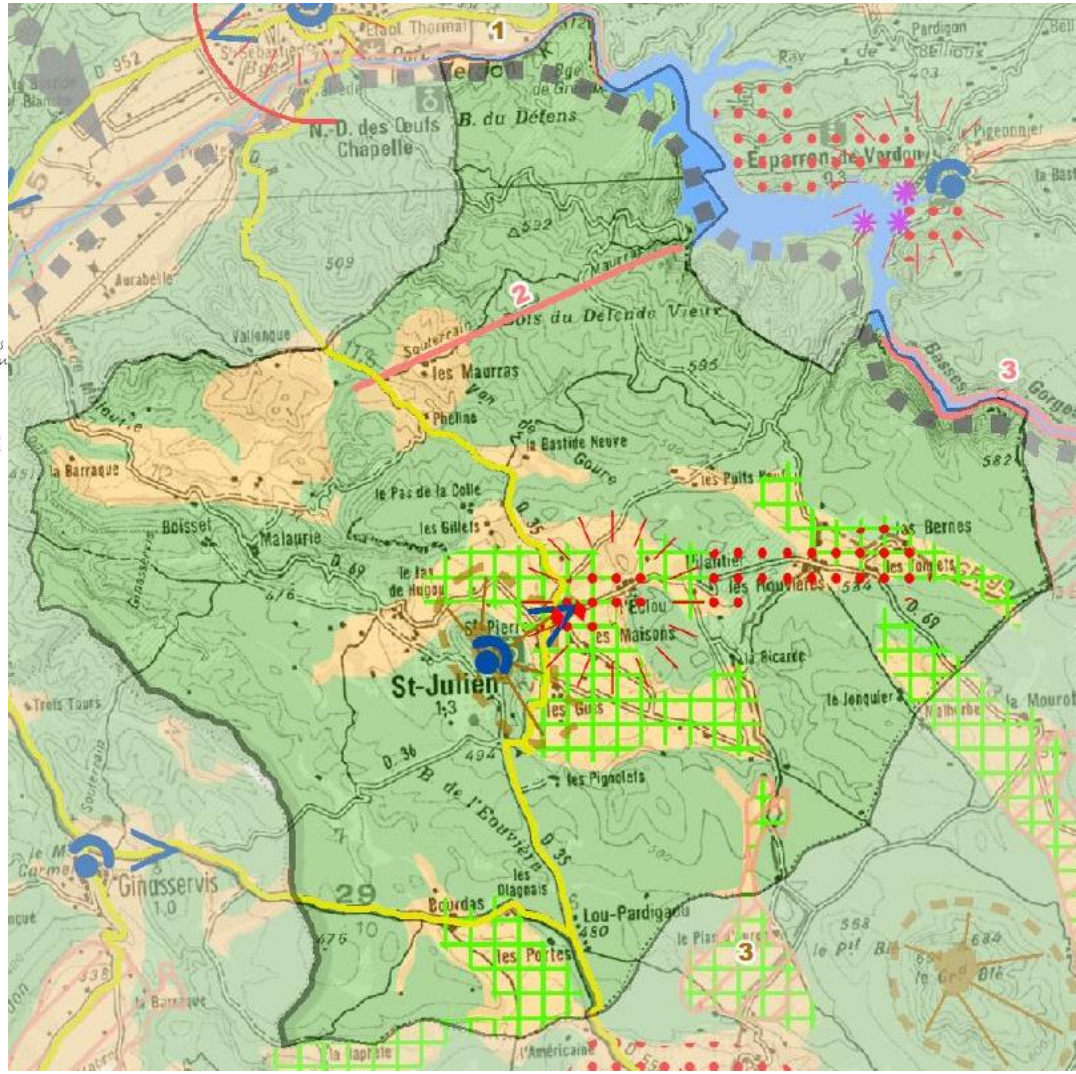

Charte du Parc Naturel Régional du Verdon : les orientations

A . Pour une transmission des patrimoines :

- mettre en place une stratégie de protection et de gestion du patrimoine naturel
- assurer une gestion intégrée de la ressource en eau
- préserver l'identité des paysages

B . Pour que l'homme soit au cœur du projet :

- favoriser la réappropriation, l'expression et la pratique culturelle
- impliquer les acteurs locaux dans le projet
- développer une conscience citoyenne par l'éducation

C . Pour une valorisation durable des ressources :

- contribuer au développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable
- promouvoir une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers
- mettre en œuvre une politique de développement touristique durable
- accompagner et promouvoir un développement économique respectueux du Verdon
- contribuer à l'amélioration de la qualité de vie

D . Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires :

- promouvoir une qualité d'aménagement
- renforcer les complémentarités avec les intercommunalités de projet
- développer les fonctions d'expérimentation et de transfert d'expérience

Le rapport de présentation du PLU comprendra un chapitre « compatibilité du PLU de Saint Julien le Montagnier avec les orientations de la Charte du Parc»

SCOT: Schéma de cohérence territorial de la Provence Verte

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Provence Verte est un outil de planification et de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire. Il est destiné à servir de cadre de référence pour l'ensemble du territoire, en matière d'habitat, de modes de déplacements, d'attractivité économique, d'environnement et d'organisation de l'espace.

Les schémas de cohérence territoriale ont été instaurés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000.

La loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) a donné une nouvelle impulsion au SCOT :

- instauration de règles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- préservation des ressources naturelles et de la biodiversité,
- lutte contre l'étalement urbain en fixant des objectifs chiffrés.

Il s'inscrit dans une hiérarchie avec d'autres documents d'urbanismes supra-communaux, locaux et de planification sectorielle. Il devra être compatible avec eux (SDAGE RM par exemple) ou devra les prendre en compte (SRCE par exemple).

Le SCOT de la Provence Verte a été approuvé le 21 janvier 2014, cependant depuis la fusion entre la communauté de communes Verdon Mont Major et celle de Provence d'Argens en Verdon (qui faisait déjà partie du SCOT de la Provence Verte), la commune est désormais incluse dans le périmètre du SCOT.

Le SCOT est en cours de révision, le PLU de Saint-Julien-Le-Montagnier devra être compatible avec les futures orientations de ce document supra communal.

PAYS DE LA PROVENCE VERTE
Syndicat Mixte

C- Diagnostic territorial

1. Analyses socio-économiques et besoins répertoriés en matière de développement économique, de transport, de commerce, d'équipements et de services

1.1 La démographie : Données de l'INSEE

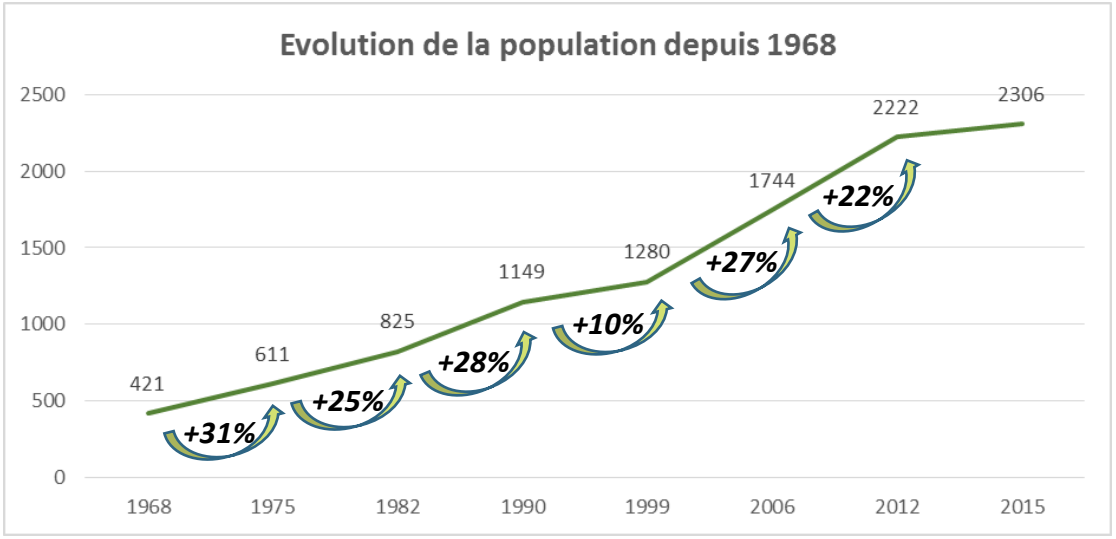

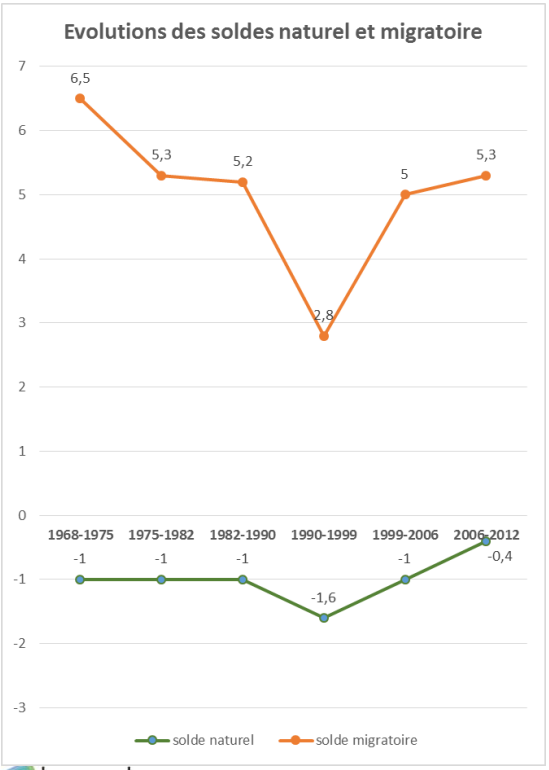

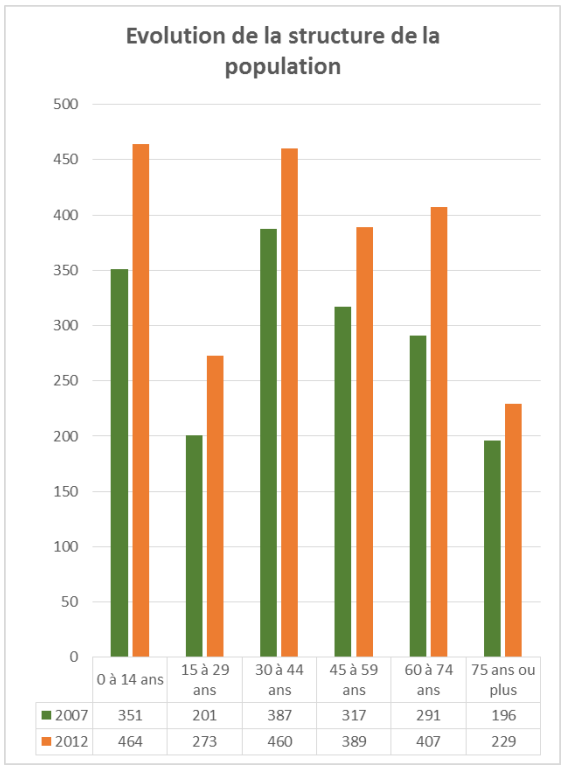

Source : données INSEE

- **Saint-Julien-Le-Montagnier a connu une augmentation croissante et importante de sa population** depuis 1968 : + 548%

- Les deux dernières périodes de recensement montrent deux évolutions conséquentes**. En effet, à ces périodes St Julien a accueilli respectivement 464 nouveaux habitants en 2006 puis 478 en 2012.**

Entre 1999 et 2012 la population de Saint-Julien-Le-Montagnier a augmenté de 42,4 %. Dans le même temps, celle de la communauté de communes Provence Verdon de 31,5 %.
Les Saint-Juliennois représentent 7,3 % des habitants de la communauté de communes.

- L'augmentation de la population est essentiellement due au solde migratoire largement positif. Le **solde naturel** bien que négatif montre une courbe ascendante.

- L'analyse du profil de la population montre que **l'augmentation de la population profite aux plus jeunes (0-14 ans) et à la tranche des 60 à 74 ans.**
  - 0-14 ans : 20,9 % de la population
  - 15-29 ans : 12,3 % de la population
  - 30-44 ans : 20,7 % de la population
  - 45-59 ans : 17,5 % de la population
  - 60-74 ans : 18,3 % de la population
  - 75 ans ou + : 10,3 % de la population

- **La taille des ménages est stable depuis 1990 : 2,5.** Ce qui est supérieur à celle du département : 2,11 et de la région : 2,22

1.1 La démographie : Premières esquisses de scénarii d'évolution de la population

Lors de l'élaboration du PLU, il est nécessaire d'estimer le nombre prévisible d'habitants à moyen terme (horizon 20 ans). Cet exercice permet de confronter les chiffres obtenus au dimensionnement notamment des zones d'habitat et d'activités futures et de vérifier la capacité des équipements publics.
Cependant, cette exercice reste théorique. Les paramètres pouvant influer sur le développement d'une commune sont multiples et souvent de caractère endogène.

Les taux de variation annuelle oscillent entre 1,1 et 3,8 % selon la période de référence.

Le présent diagnostic établit une estimation de la capacité résiduelle du POS. C'est à partir de cette capacité résiduelle que le projet de PLU définira les zones d'urbanisation future présentant une densité optimale pour répondre aux objectifs communaux et permettre l'accueil d'une nouvelle population.

Variation annuelle moyenne de 3,5 % - soit le taux annuel moyen de Saint-Julien entre 1982 et 1990

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Pop	2306	2387	2470	2557	2646	2739	2835	2934	3037	3143	3253	3367	3485	3606	3733	3863	3999	4139	4283	4433	4588

Variation annuelle moyenne de 1,1 % - soit le taux annuel moyen de Saint-Julien entre 1990 et 1999

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Pop	2036	2058	2081	2104	2127	2150	2174	2198	2222	2247	2271	2296	2322	2347	2373	2399	2425	2452	2479	2506	2534

Variation annuelle moyenne de 3,8 % - soit le taux annuel moyen de Saint-Julien entre 1999 et 2006

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Pop	2036	2113	2194	2277	2364	2453	2547	2643	2744	2848	2956	3069	3185	3306	3432	3562	3698	3838	3984	4135	4293

Variation annuelle moyenne de 3,7 % - soit le taux annuel moyen de Saint-Julien entre 2006 et 2012

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Pop	2036	2111	2189	2270	2354	2442	2532	2626	2723	2823	2928	3036	3149	3265	3386	3511	3641	3776	3916	4060	4211

La commune souhaite fixer un seuil démographique maximal de 3 500 habitants
Soit un taux de variation annuelle d'environ 2,8 %

1.2 Les logements : Données de l'INSEE

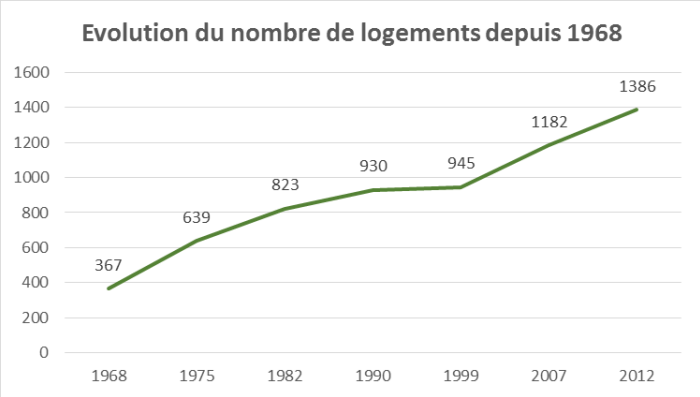

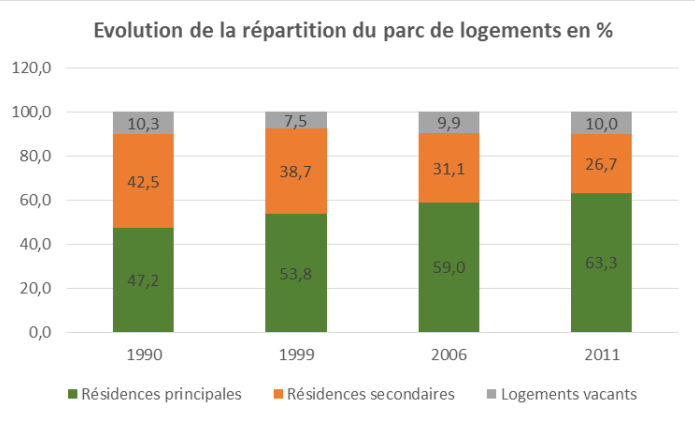

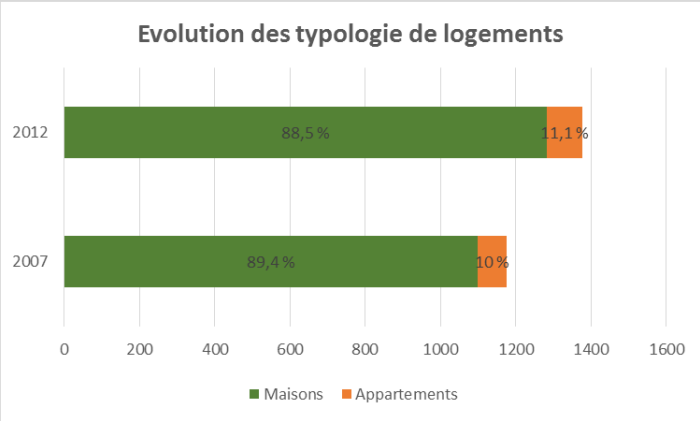

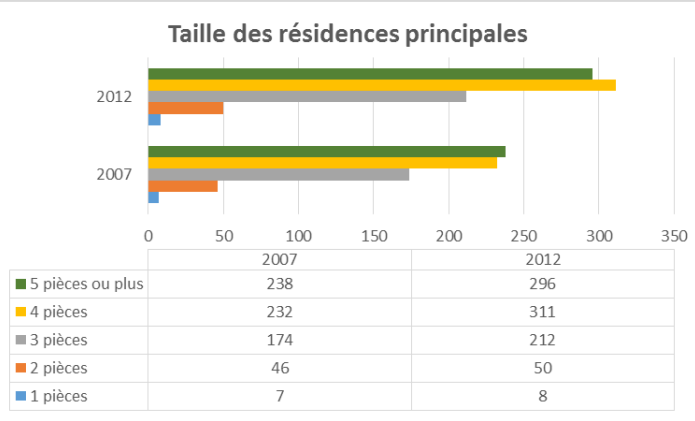

	2007	2012
5 pièces ou plus	238	296
4 pièces	232	311
3 pièces	174	212
2 pièces	46	50
1 pièces	7	8

Parallèlement à l'accroissement de la population **le nombre de logements a été multiplié par 3,7 depuis 1968**, avec un prédominance des **résidences principales : 63,3 %.**
On assiste à une **diminution progressive des résidences secondaires**.
Elles ne représentent plus que 26,7 % des logements en 2012 contre 42,5% en 1968.

La **maison individuelle est le type de logement le plus répandu,** les appartements représentent 11,1 % des logements.

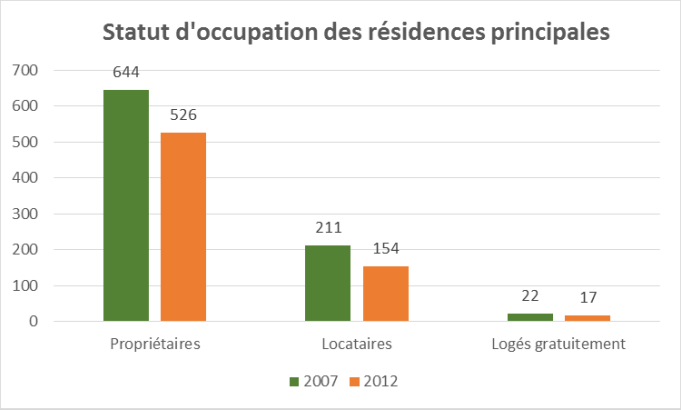

La majorité des **résidences principales** sont des **maisons individuelles de 4 et 5 pièces ou plus** occupées par des propriétaires.

- 19,5 % ont été achevées avant 1946
- 43,9 % ont été achevées entre 1946 et 1990
- 36,6 % ont été achevées après 1991

Les logements de petite taille 1 ou 2 pièces ne représentent que 6,6 % des résidences principales.

La commune n'est pas soumise aux lois SRU et ALUR sur le logement social mais dispose ***de 36 logements sociaux*** .

Source : données INSEE

1.2 Les logements : Les besoins en logements estimés avec le taux de croissance actuel

Besoins en logements de la commune de Saint-Julien
Effets démographiques constatés entre 2007 et 2015

Démographie	
Population 2006*	**1 744**
Evolution démographique 2006-2015*	**2,1%**
Population 2015*	**2 245**
Taille des ménages*	2,5
Nb d'habitants supplémentaires par an (lissé)	37

Parc de logements	
Nombre de logements en Résidences Principales pour accueil de population nouvelle / an	15
Nb de RP liées au **point mort**	**5**
Besoins en Résidences Principales/an	20
Nb de Résidences Principales + Résidences Secondaires construits/an si hypothèse de X% de RP/an	**31**
Nb de Résidences Secondaires/an si hypothèse de X% de la production	11

** Données INSEE*

Les besoins en logements s'appréhendent souvent uniquement à travers **l'effet démographique**, qui, par le jeu des soldes migratoires et naturels, permet l'accueil de populations nouvelles à l'échelle de la commune.

Il est également fonction du « **Point mort** » (nombre de logements à produire pour que la commune soit en capacité de loger ses habitants et d'accueillir de nouveaux arrivants), qui permet d'estimer les besoins endogènes en nouveaux logements de la commune.

A population communale égale, il conviendra de construire de nouveaux logements afin de palier **3 facteurs** : le renouvellement du parc, la variation du nombre de logements vacants et de résidences secondaires, le phénomène de desserrement des ménages (diminution de la taille des ménages).

L'estimation des besoins en logements de Saint-Julien-Le-Montagnier est d'environ **31 logements par an** dont 20 résidences principales.

1.3 L'économie: La population active

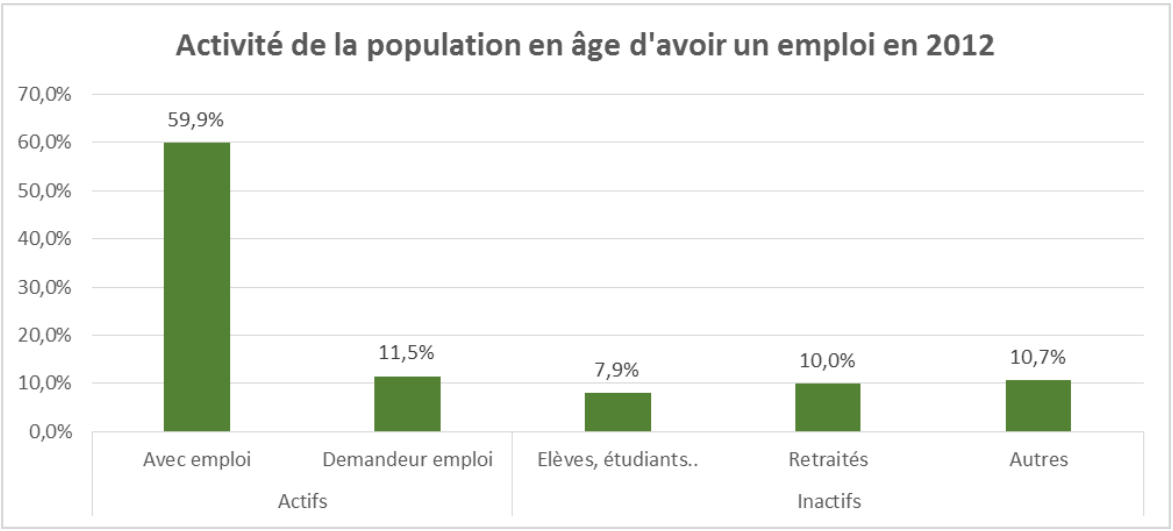

Conditions d'emploi :

- **59,9 %** des Saint-Juliennois de plus de 15 ans **sont des actifs avec emploi**
- **82,8 %** des actifs ayant un emploi sont des **salariés**
- **72,1 %** des salariés sont **fonctionnaires ou** sont en **CDI**
- **Les professions intermédiaires et les employés** sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées

Source : données INSEE

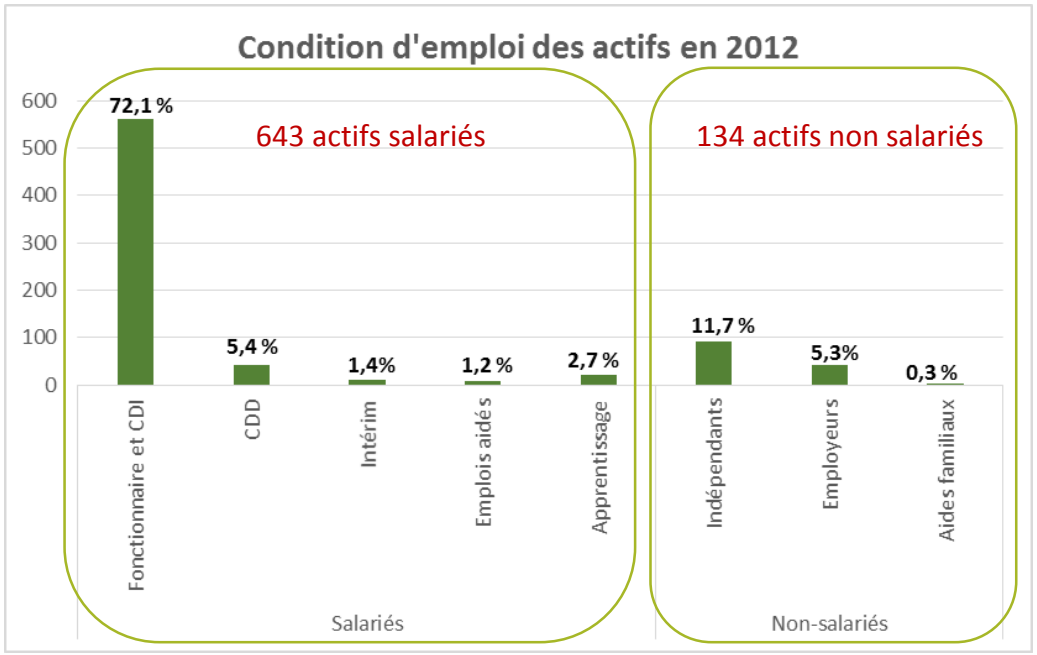

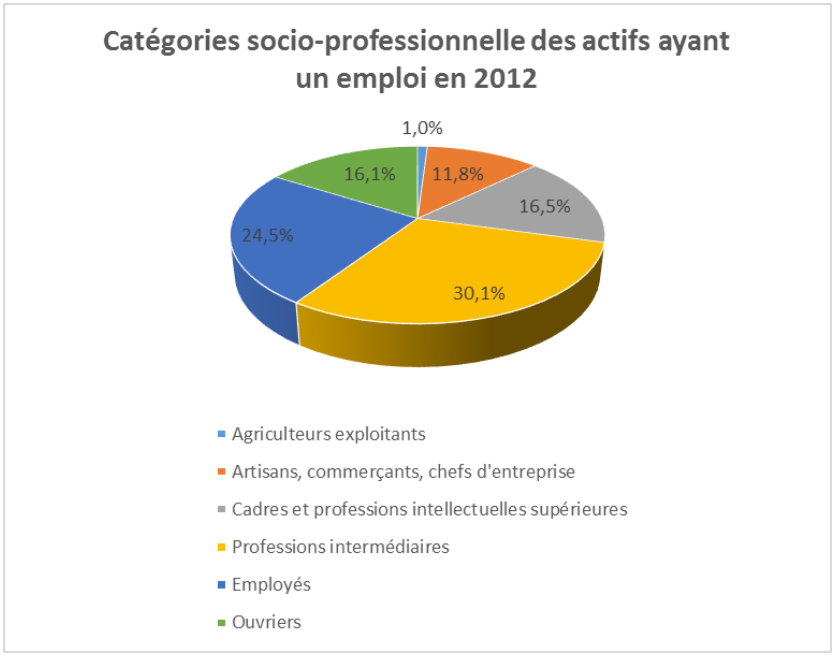

begeat

1.3 L'économie: La mobilité des actifs

Les déplacements domicile-travail des actifs Saint-Juliennois :

- 26,8 % des actifs en 2012 vivent et travaillent à Saint-Julien,
- 14 % travaillent dans une autre commune du département.
- 56,2 % travaillent dans un autre département de la Région PACA
- 2,7 % travaillent dans une autre région

La commune est incluse dans la «zone de pertinence ITER» et dans la sous zone « Plateau de Valensole-Haut Var ». Cette zone est constituée de l'ensemble des communes qui sont situées à moins de 20 minutes du site d'ITER.
A ce titre, elle a fait l'objet d'une enquête ménages/déplacements spécifique. Les conclusions de cette étude indiquent que les habitants de la zone de pertinence ITER réalisent chaque jour 317 800 déplacements dont 77,6 % à l'intérieur de la zone de résidence.
Plus précisément, les habitants de la sous zone « Plateau de Valensole-Haut Var » effectuent 34 800 déplacements/jour interne à la zone de pertinence ITER.
La durée moyenne des déplacements est de 16 minutes.

Principaux flux de déplacements générés par les résidents de la Zone de pertinence ITER et de l'Ouest du Var (>3000 dep)

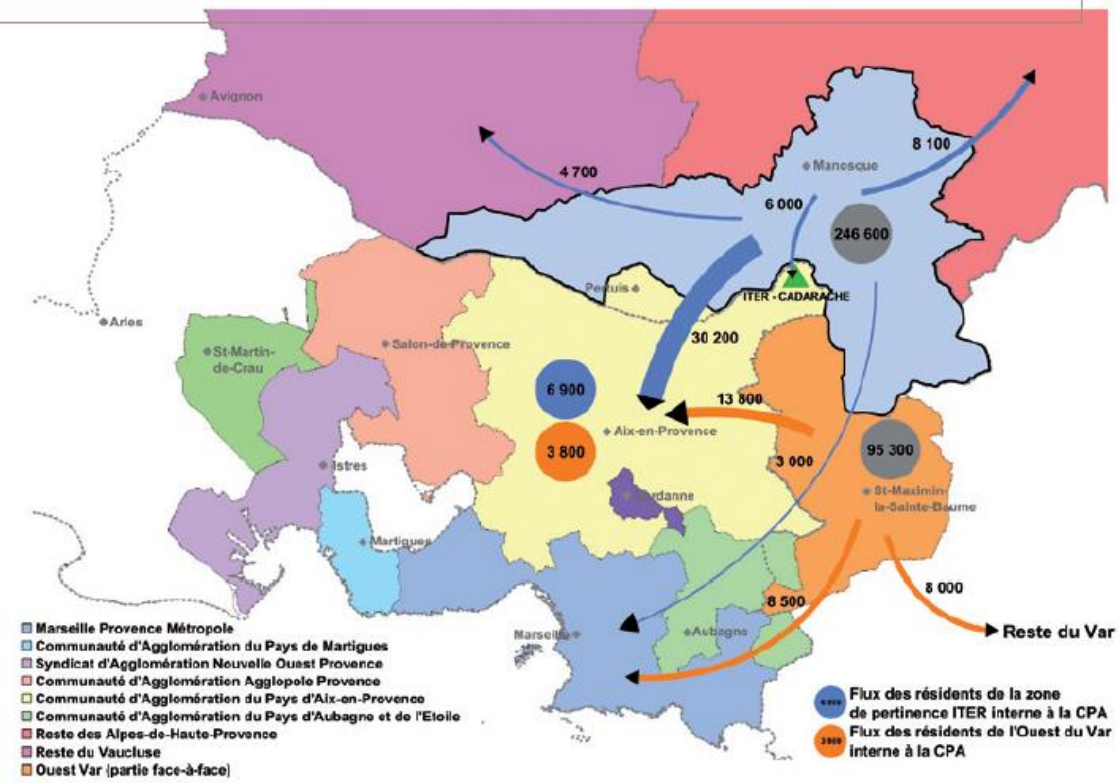

Principaux flux de déplacements internes des résidents de la Zone de pertinence ITER et de l'Ouest du Var (>3000 dep)

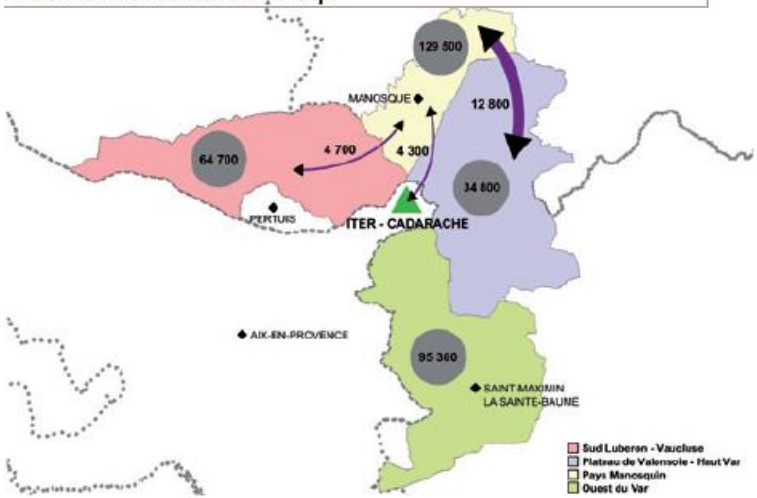

Bassins de vie	taux de déplacements internes
Pays Manosquin	84 %
Plateau de Valensole - Haut Var	59 %
Sud Luberon - Vaucluse	59 %
Ensemble Zone de pertinence ITER	**78 %**
Ouest du Var	**66 %**

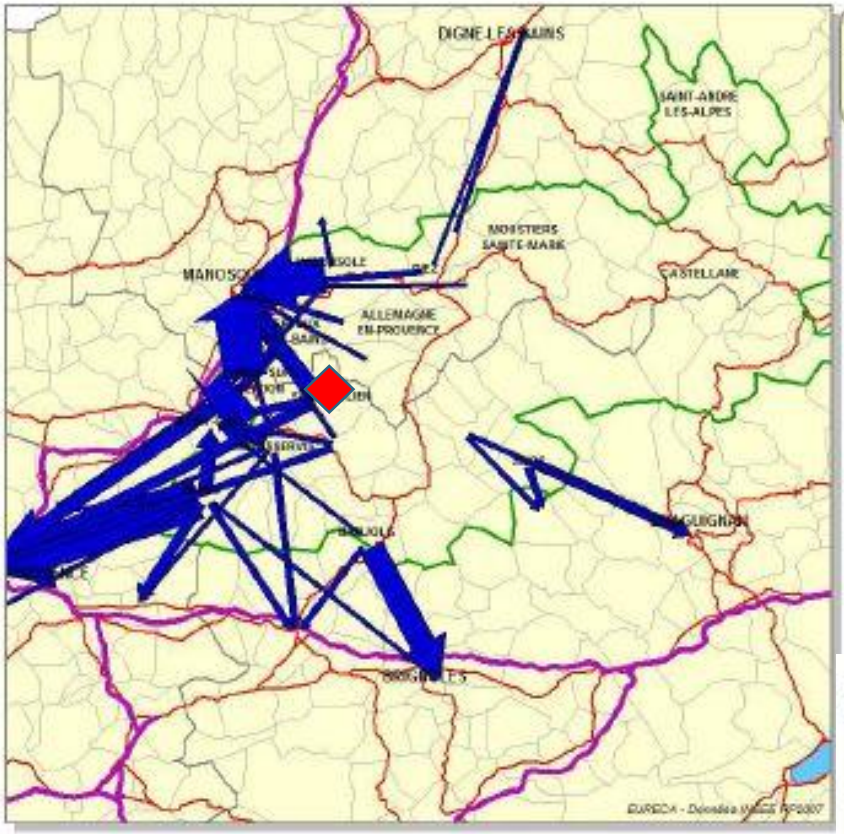

MOBILITE DOMICILE-TRAVAIL
FLUX SORTANTS DU PERIMETRE EN 2007
Flux >= 20 personnes

Périmètre PNR + SMPV
Limite départementale
Route principale
Autoroute

Etude mobilité du Verdon 2010

- 1 personne effectue en moyenne 3,8 déplacements journaliers

- 57 % des déplacements sont internes au territoire

- Structure des motifs de déplacements :
  16 % pour le travail,
- 5 % pour les études,
- 58 % déplacements autres,
- 20 % déplacements secondaires

Pour Saint-Julien-Le-Montagnier :

- La grande majorité des flux professionnels externes au territoire du Parc sont en direction d'Aix, de Manosque et de Saint-Paul-lès-Durance.

- La grande majorité des flux professionnels internes au territoire du Parc sont en direction de Gréoux-les-Bains et de Vinon-sur-Verdon.

MOBILITE DOMICILE-TRAVAIL
FLUX INTERNES AU PERIMETRE EN 2007
Flux >= 20 personnes

Périmètre PNR + SMPV
Limite départementale
Route principale
Autoroute

St Julien

1.3 L'économie: Les activités économiques et les commerces

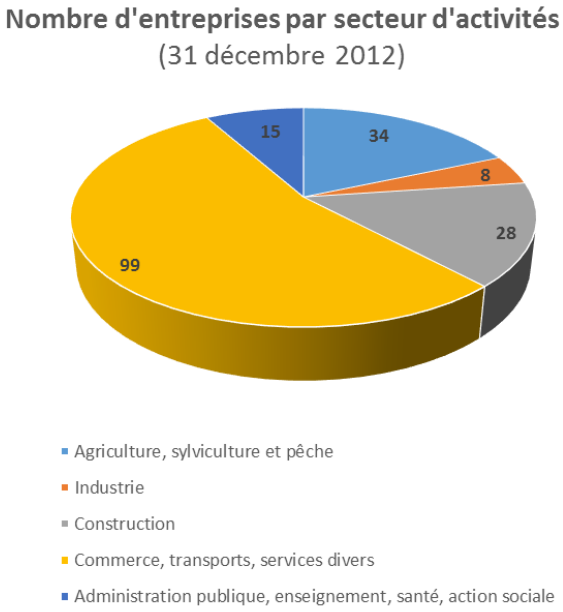

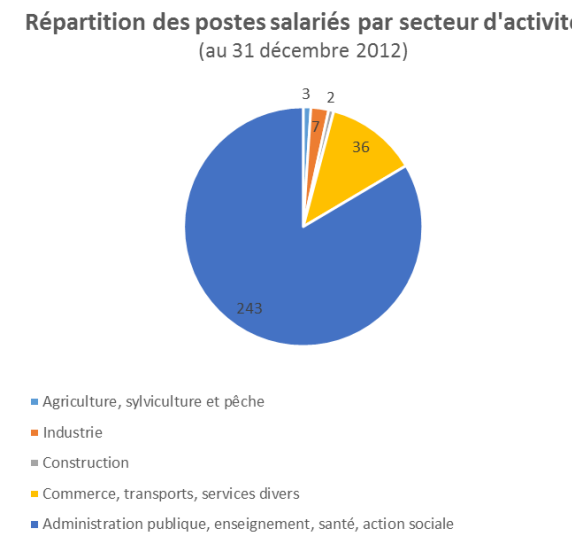

- La commune comptait au 1er janvier 2013, **184 entreprises** (données INSEE). Dont plus de la moitié se trouve dans le secteur d'activité des commerces, transports et services.
- La commune totalise **291 postes salariés (**au 31 décembre 2012), le secteur de l'administration, enseignement, santé et action social est le plus grand pourvoyeur d'emplois.
- La **commune ne dispose pas de zone d'activités**

<u>Sur le territoire communal :</u>

- 11 commerces de proximité hors alimentaire (1 coiffeur, 1 auto-école, tabac, presse…)
- 4 commerces alimentaires de proximité (2 boulangeries, 1 boucherie, 1 épicerie…)
- 2 restaurants,
- 1 bar,
- 2 snacks,
- 1 pizzeria à emporter
- 1 cercle,
- 1 ferme auberge,
- 1 cave viticole

1.3 L'économie: Les activités économiques et les commerces

Le Plan d'Occupation des Sols opposable, prévoit une zone urbaine à vocation économique au lieu-dit Les Bourdas.

Cette zone se situe au sud-ouest du territoire en bordure de la RD 35.

Elle est la propriété de la Communauté de communes Provence Verdon.

Compte tenu de son éloignement le site est propice à certaines activités. Par exemple : transformation de bois en plaquette, unité de transformation du chanvre, zone de transit…etc.
Elle pourrait également accueillir des activités de loisirs.

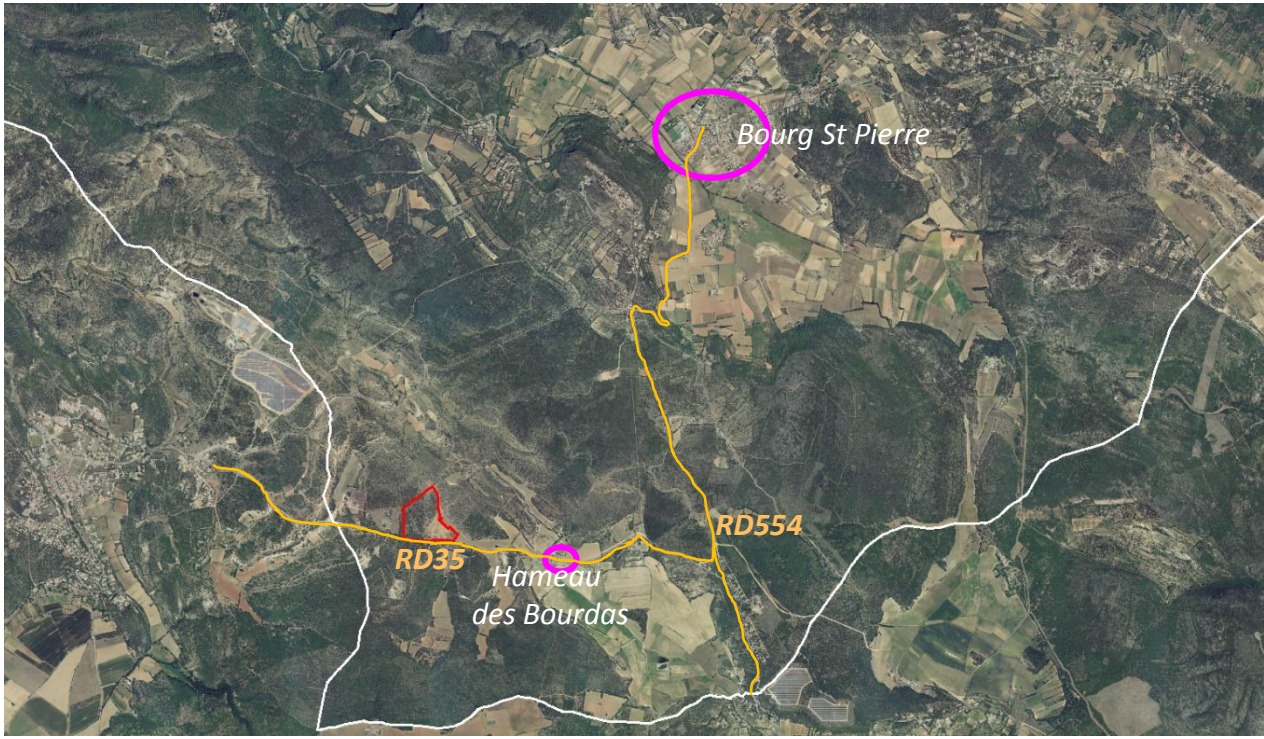

Enjeux économiques, réfléchir à :

- l'opportunité du maintien du secteur des Bourdas
- l'implantation d'une station service, essence municipale
- l'implantation d'un co-working (bureaux pour les activités tertiaires)
- la localisation d'un site pour les activités artisanales par exemple dans l'ancienne cave coopérative ou aux abords de la salle polyvalente
- positionnement d'un parc photovoltaïque (public ou privé) de dimension raisonnable
- l'implantation d'une carrière, au lieu-dit Les Bourdas

1.3 L'économie: Le Tourisme

Saint-Julien-Le-Montagnier dispose d'atouts touristiques : le Vieux Village, Saint-Julien Plage, son patrimoine (fontaine, lavoirs, oratoires, moulins, oppidum, chapelles, aqueduc…) et le circuit cyclotouristique n°1 « les plateaux du bas-verdon » (Conseil Départemental du Var)

Quelques chiffres du Parc Naturel Régional du Verdon :

- 1 million de touristes par an
- Plus de 5,3 millions de nuitées touristiques dont la moitié en période estivale
- 3,6 millions d'excursions

Les atouts du territoire :

- Le tourisme de nature et le tourisme Vert
- Le tourisme durable
- Le tourisme culturel
- Proximité de sites touristiques de niveau international : les gorges du Verdon, le Luberon, Les thermes de Gréoux-les-Bains…

Projets:

- Mutualisation des espaces VTT Drailles et Bancaus et Verdon des collines = porte d'entrée de l'espace VTT Verdon Provence (circuit n°3)

Saint Julien est associé à un complexe de 1100 km de parcours balisés

- création d'un itinéraire labélisé en GR de Pays autour du lac d'Esparron : lié à l'itinérance soutenue par le PNRV et les départements 04 et 83
- Etude de faisabilité préalable à un projet d'aménagement Saint-Julien Plage

LA CAPACITÉ DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE :

- **1 hôtel-restaurant « Auberge du Montagnier »** de 4 chambres : capacité 8 personnes
- **2 campings**
  - Camping municipal 40 emplacements* (tentes et caravanes) : capacité d'environ 120 personnes
  - Camping La Chenaie - 2 étoiles
    65 emplacements* : capacité d'environ 195 personnes
- **Domaine des Campeaux** : 4 chambres : capacité 15 personnes et 3 gîtes : capacité 14 personnes
- **Domaine de la Barraque :** 4 chambres, capacité 12 personnes
- ***Domaine des Pradines :*** *3 gîtes, capacité 15 personnes*
- **3 gîtes meublés*:** capacité 9 personnes

** Ratio 3 personnes par emplacement et par gîte*

Saint-Julien dispose donc au total d'une capacité d'accueil touristique d'environ 388 personnes.

Enjeux :

- Organiser la fréquentation et l'offre touristique de Saint-Julien Plage
- Développer les circuits de randonnée
- Créer une aire pour les camping-cars
- Favoriser la création d'un camping lieu-dit La Paludette

1.4 Les équipements et les services

La commune de Saint-Julien-Le-Montagnier dispose d'un niveau d'équipements et de services satisfaisant :

- Mairie
- Bureau de poste avec distributeur automatique de billets

En équipements et services de santé :

- 3médecins généralistes, 1 pharmacie, 5 infirmières, 2 kinésithérapeutes.

En équipements scolaires et d'accueil de jeunes enfants :

- 1 école maternelle (4 classes pour 90 élèves) et 1 élémentaire (7 classes pour 189 élèves)
- 1 restaurant scolaire
- Ramassage scolaire
- 1 centre aéré
- 1 garderie périscolaire
- 1 micro-crèche de 10 places
- 10 assistantes maternelles agréées

Les collégiens étudient à Vinon-sur-Verdon et Barjols et les lycéens étudient à Manosque et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.
Les transports scolaires sont assurés par le réseau VarLib

En équipements d'accueil pour les personnes âgées :

- 1 club de l'âge d'or
- 1 maison de retraite

En équipement d'accueil pour les personnes en difficulté :

- 1 CCAS
- 1 MSAP (Maison de Service Aux Personnes) qui sera effective dès fin 2016 dans les locaux de la Poste
- 1 CARPOS (Association pour l'aide à domicile)

En matière d'équipements culturels et sportifs:

- 1 médiathèque
- 1 salle des fête
- 2 salles communales
- 1 foyer socio-éducatif
- 3 terrains de tennis
- 1 piscine
- 1 City-Parc et 1 Skate Parc
- De nombreux chemins de randonnée, VTT et équestres

Enjeux :
. Prévoir l'agrandissement de la cantine scolaire et l'extension de la micro crèche
. Rénover la piscine
. Créer un parcours de santé et une salle consacrée aux pratiques sportives

1.5 Les équipements numériques

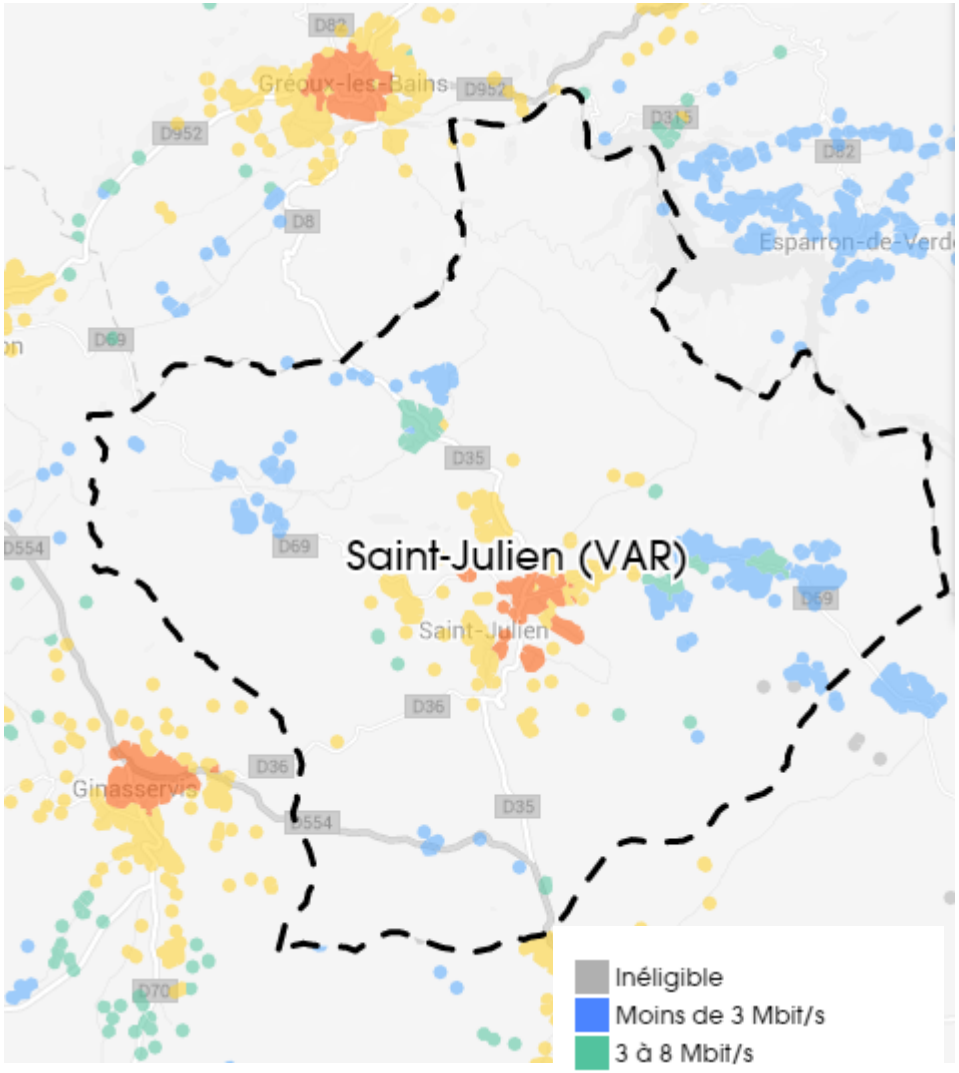

France Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

<u>la commune est couverte par :</u>

- ADSL, reADSL, ADSL MAX, ADSL2+, VDSL2
- 1 opérateur en dégroupage
- Seul le bourg St Pierre dispose d'un accès au Haut débit. Le réseau mobile est défaillant

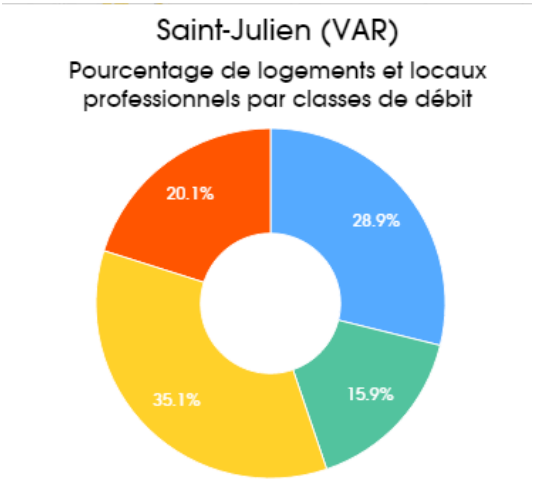

La communauté de communes a réaliser un maillage pour installer un opérateur sur les zones non couvertes de Saint Julien et la Verdière. Aujourd'hui il y a 40 abonnés, de nombreuses Box sont en attente de clients.

<u>Enjeux</u> :

- Permettre l'accès au haut débit pour faciliter le télétravail
- Projet de Co-working (commune + PNRV)
- Développement de la fibre optique.

1.6 Les réseaux : Eau Potable

L'alimentation de Saint Julien le Montagnier se fait à partir d'un achat d'eau au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau du Nord-Ouest Varois (SIANOV) qui prend l'eau au niveau du canal EDF au niveau de la station de Malaurie et au niveau de la station de traitement de Rians alimenté par la SCP (société du Canal de Provence).

La station de La Blaque, située à Rians, est un secours pour l'alimentation de Saint Julien en eau potable.

Pour l'année 2014, les volumes produits importés étaient de l'ordre de 267 854 m3.

La commune dispose d'une capacité de stockage totale de 640 m3 répartie sur 5 réservoirs.

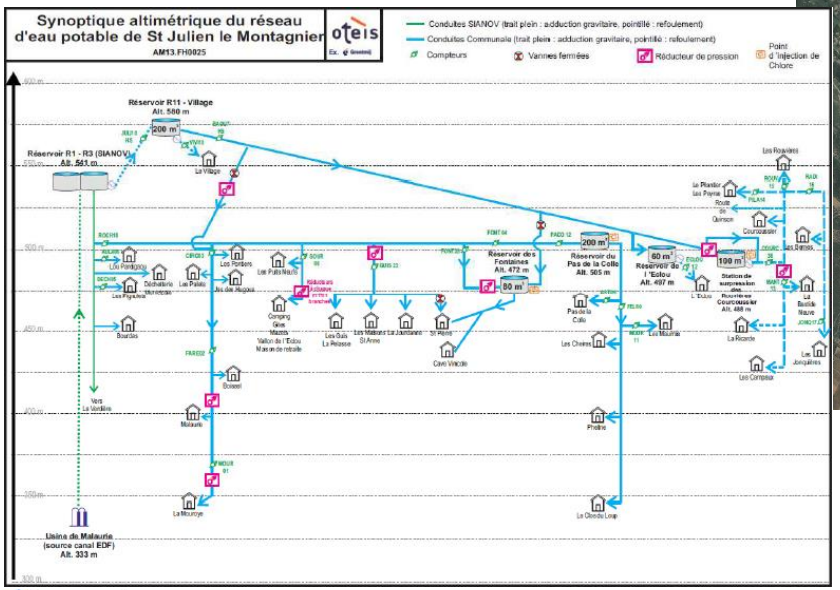

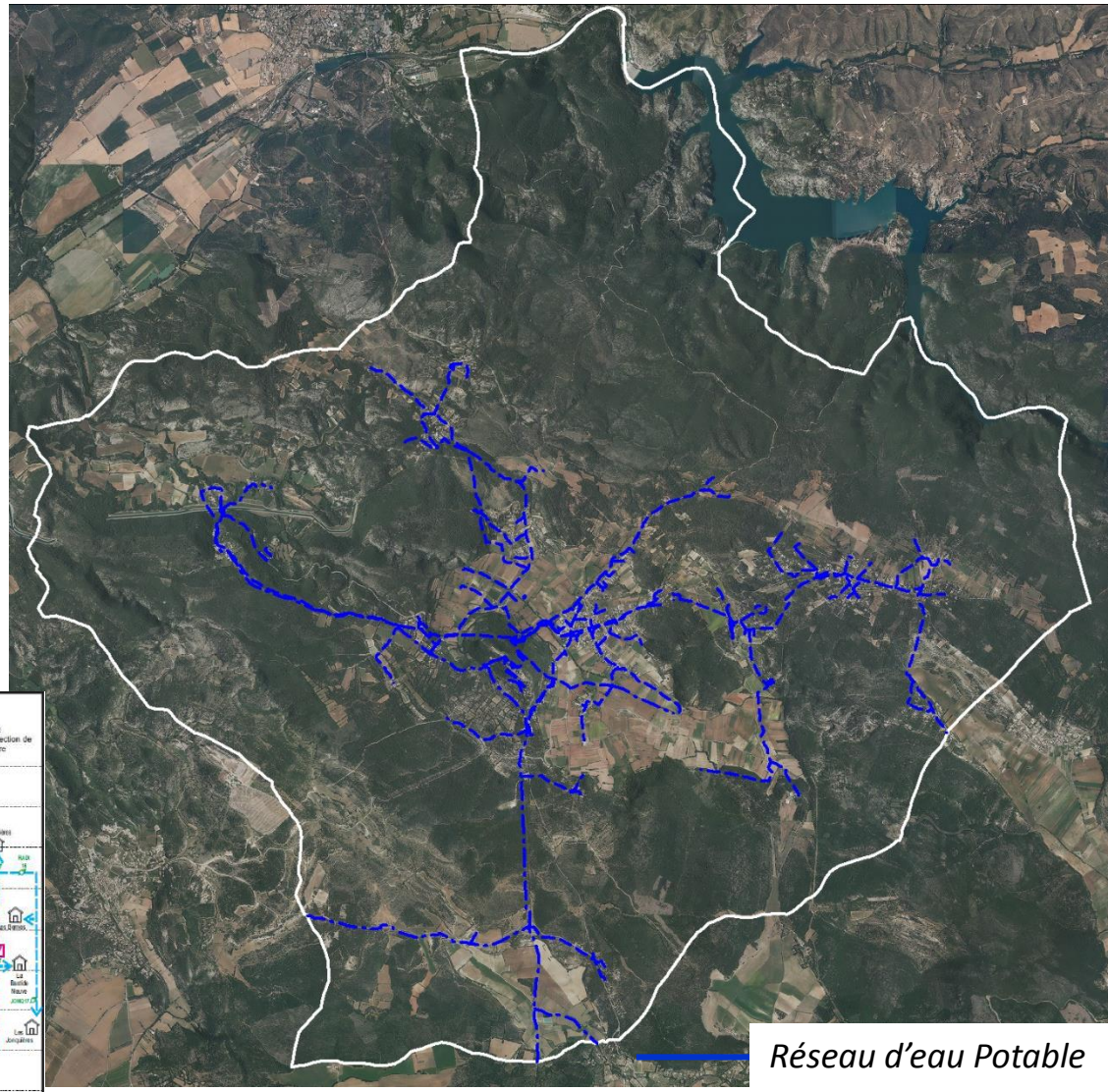

Réseau d'eau Potable

La commune a lancé en 2015 l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

1.6 Les réseaux : assainissement

La commune dispose de 6 stations d'épuration :

1. Malavalasse : 3300 eq/habitant
2. Lou Pardigaou : 180 eq/habitant
3. Hameaux des Maurras et Pheline : 270 eq/habitant
4. Hameau Boisset : 60 eq/habitant
5. Hameau de Bourdas : 50 eq/habitant
6. Hameaux des Rouvières et les Bernes : 450 eq/habitant

Les stations de Malavalasse et du Pardigaou sont conformes.

Les quatre autres sont non conformes.

Le réseau couvre une grande partie des zones et hameaux d'habitat.

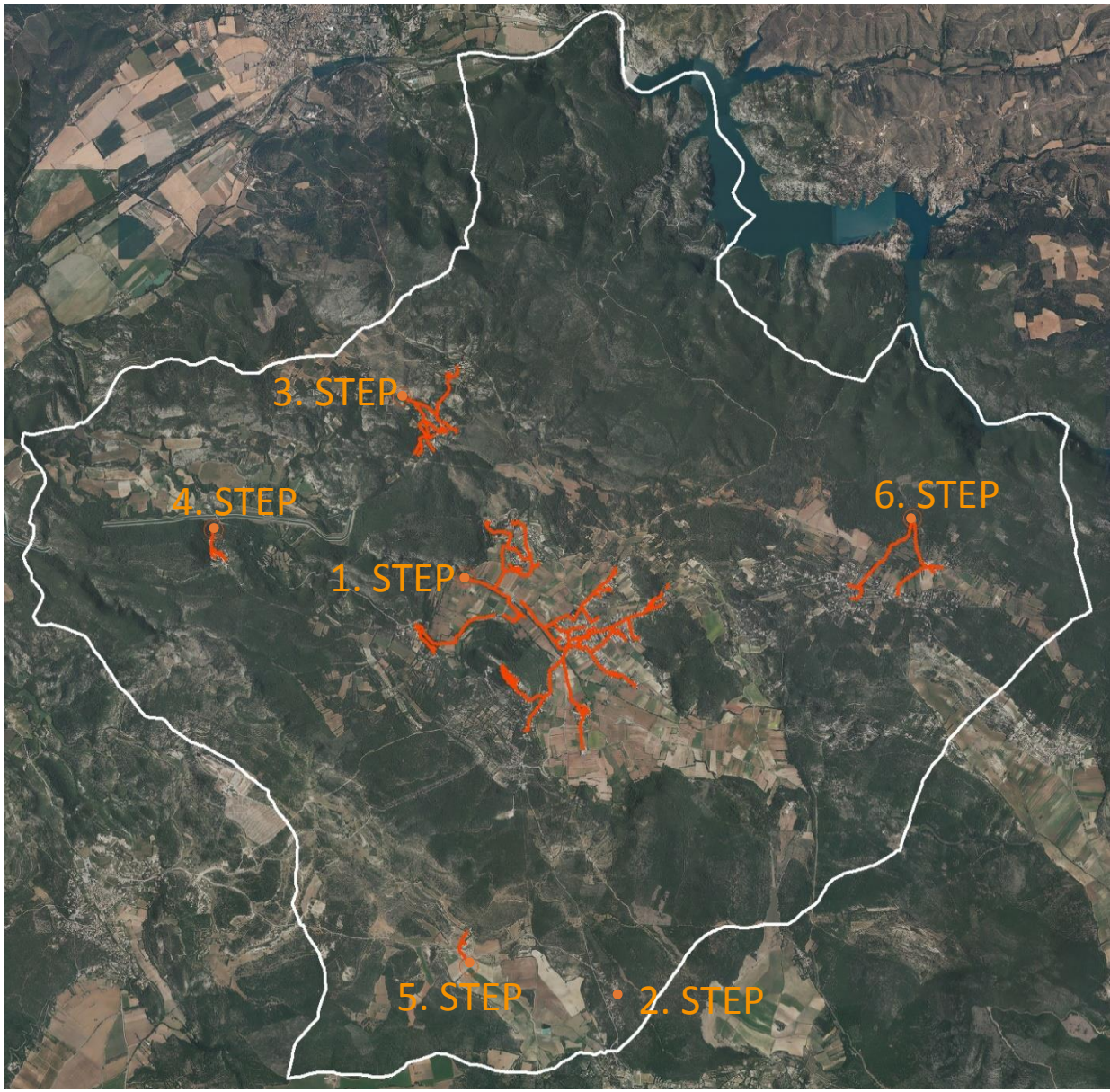

La commune a lancé en 2015 l'élaboration d'un Schéma Directeur Assainissement

1.7 Déplacements

La commune, et plus particulièrement le Bourg St Pierre se situe au croisement de plusieurs routes départementales qui relient le territoire aux communes voisines, aux pôles économiques structurants de Gréoux-les-Bains, Vinon-sur-Verdon, Barjols et St Maximin La Sainte Baume.
La desserte des quartiers habités, des hameaux s'effectuent à partir de ces axes départementaux.

<u>Les transports en commun</u> : Il sont assurés par le réseau départemental Varlib.

⇒ Ligne 1123 Artigues/Rians/Ginasservis/St-Julien/ Vinon

⇒ Ligne 1001 : La Verdière/Vinon/Manosque

La commune compte pour ces lignes 5 arrêts : (1) route du Boisset, (2) Jas des Hugous, (3) esplanade du foyer et (4) Lou Pardigaou, (5) Les Bourdas

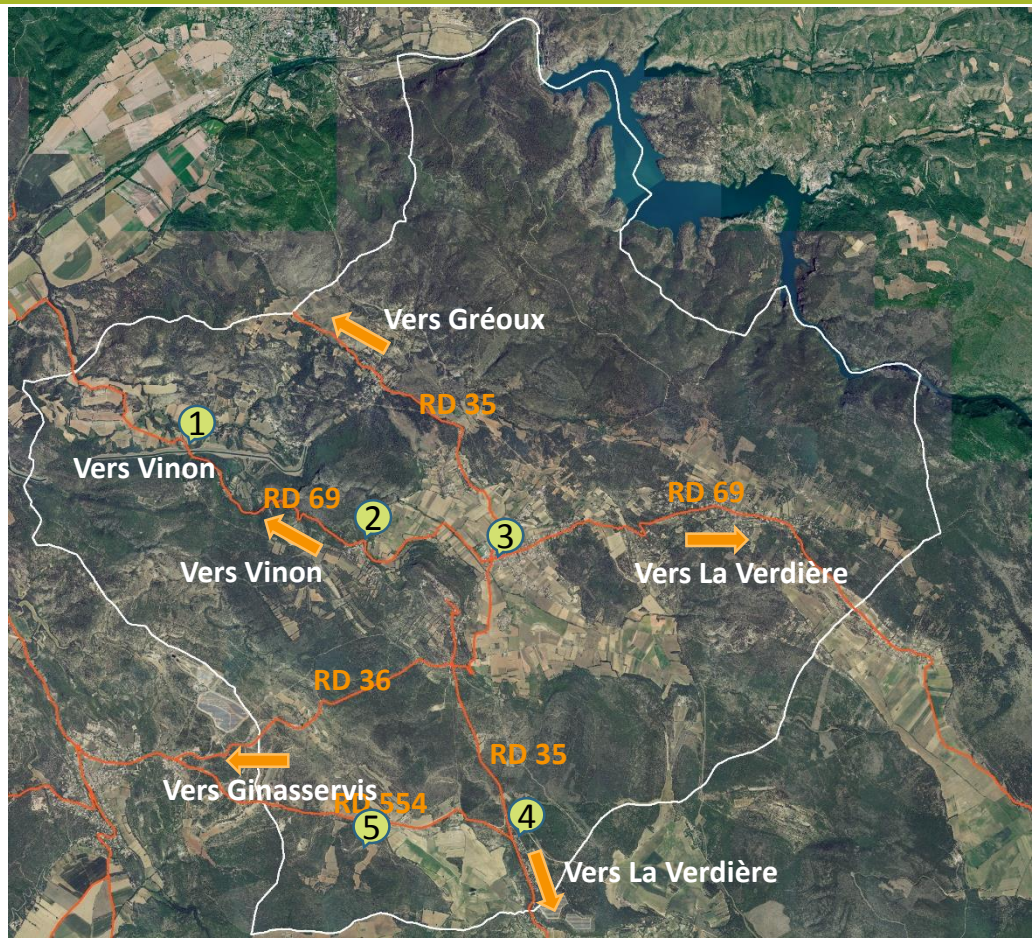

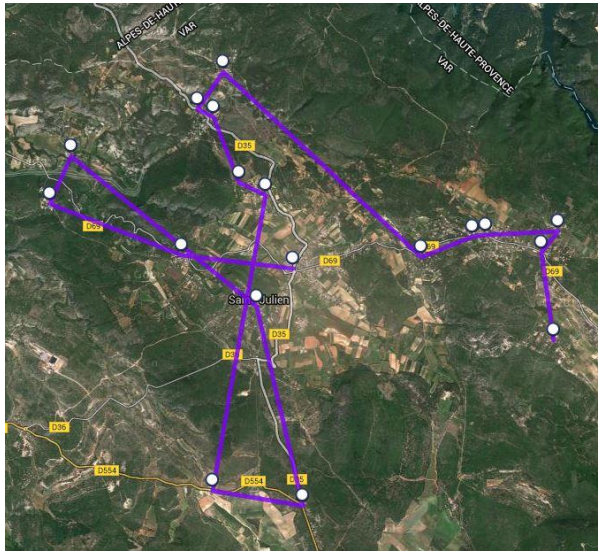

⇒ La Ligne 1135 est interne au territoire de St Julien, elle correspond au ramassage scolaire depuis les principaux quartiers habités vers l'école

1.8 Stationnement

Au bourg St Pierre

1. Parking Office du tourisme : 33 places
2. Parking Esplanade du Foyer : 50 places
3. 15 places longitudinales ou en épis rue de la Mairie
4. Parking Saint Eloi

Au Vieux village

5. Parking visiteur : 15 places
6. Parkings promenade du belvédère : .. places
7. 8 places
8. 4 places

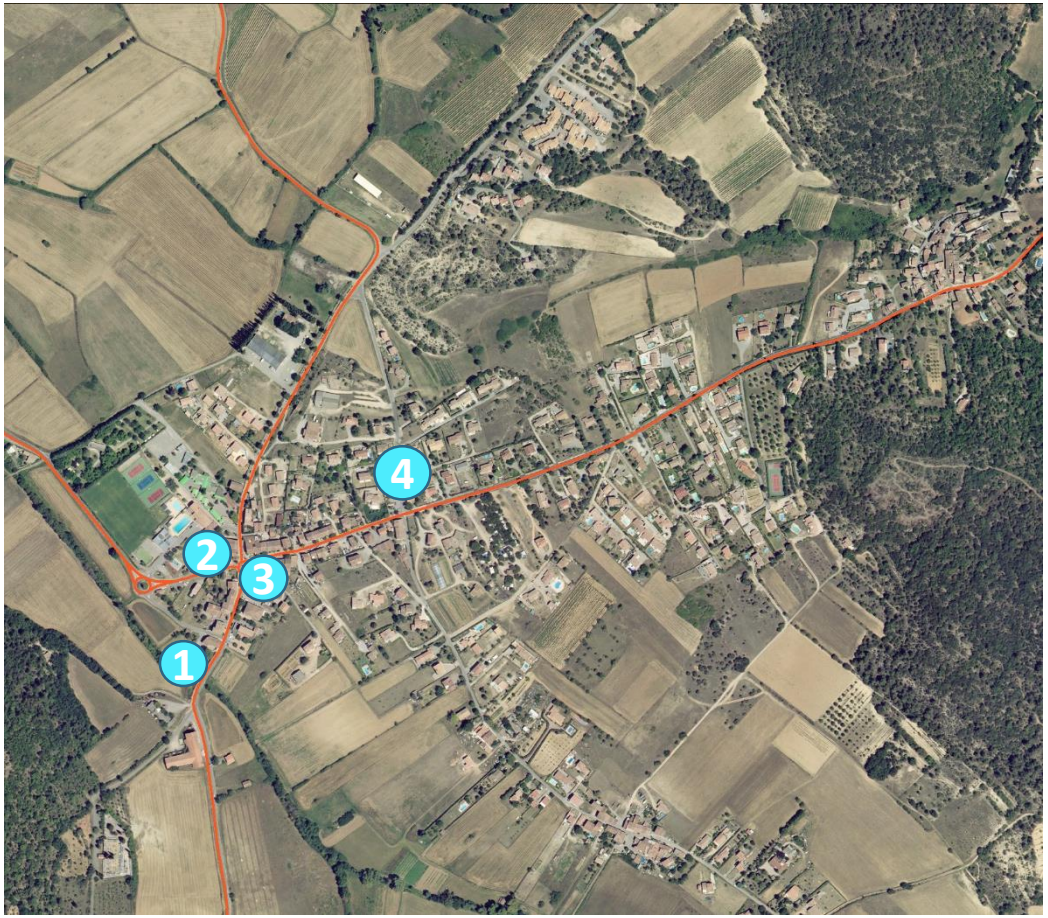

2. Analyse urbaine

2.1 Evolution des espaces « occupés »

En 2003

Espaces occupés : **194,5 ha**

2,54 % du territoire

+38,5 ha

En 2014

Espaces occupés : **233 ha**

3,05 % du territoire

Surface de la commune = 7588 ha

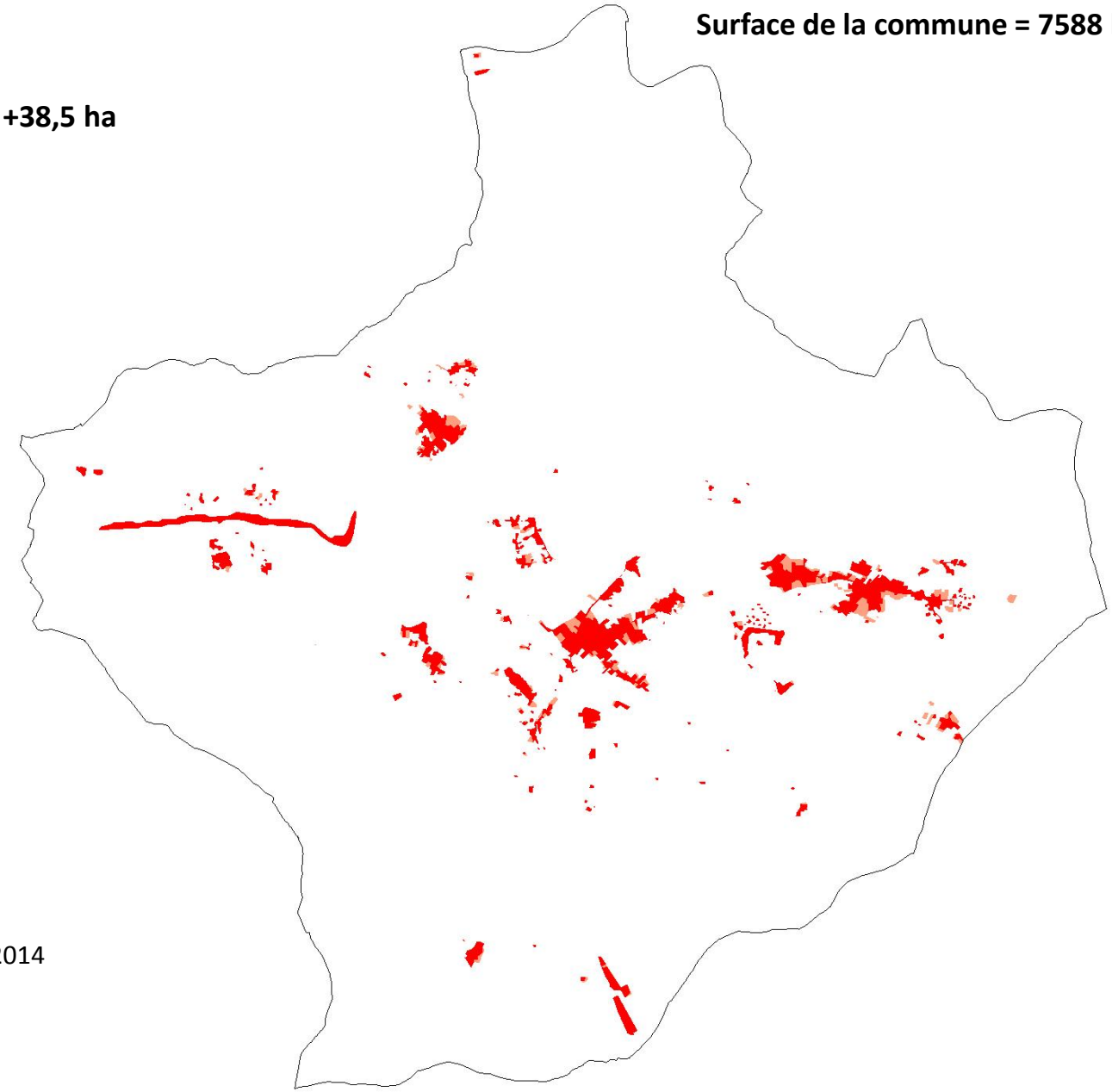

Espaces occupés en 2003

Espaces occupés en plus en 2014

2.2 Organisation du territoire

La commune de Saint-Julien présente une organisation multi-polaire composée d'un vieux village, d'un bourg centre et de nombreux hameaux souvent épaissis par des zones pavillonnaires diffuses.
La lecture du territoire s'en trouve parfois un peu brouillée.

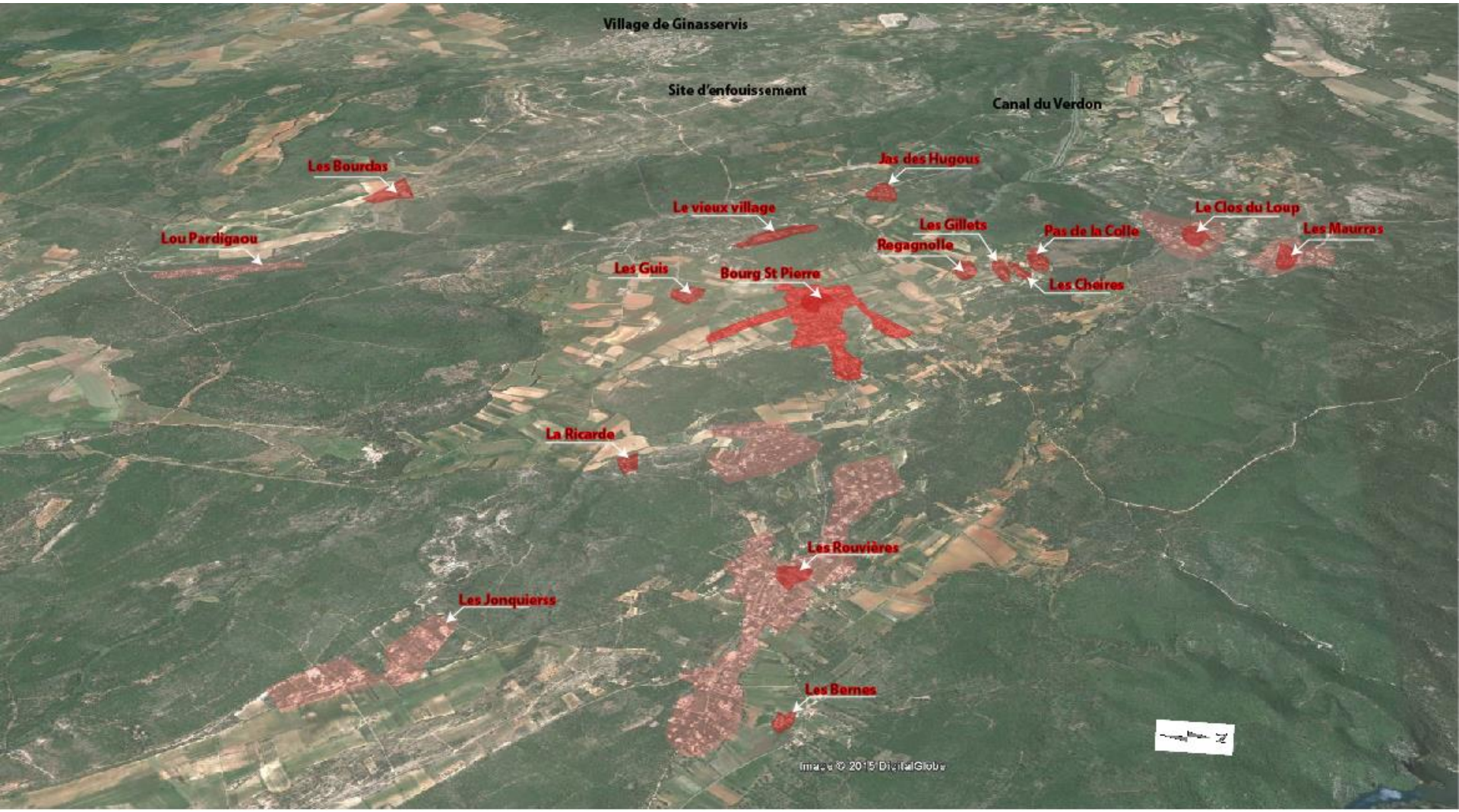

Historiquement le village perché de Saint-Julien était le lieu habité du territoire.
La plaine était occupée par quelques hameaux agricoles.
Au début de XXème Siècle le bourg St Pierre, à la croisée des axes départementaux, se développe et gagne en importance.

Carte Etat Major – source géoportail

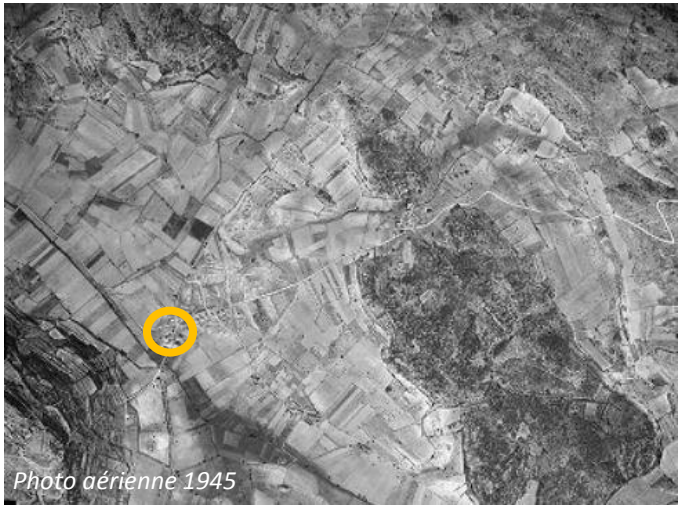
Photo aérienne 1945

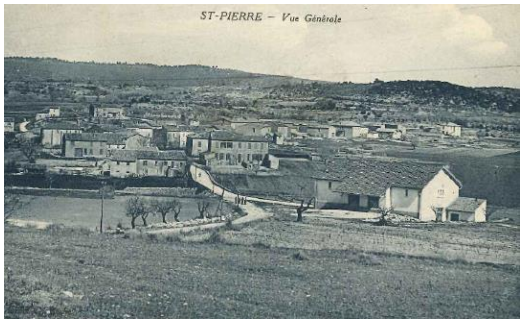

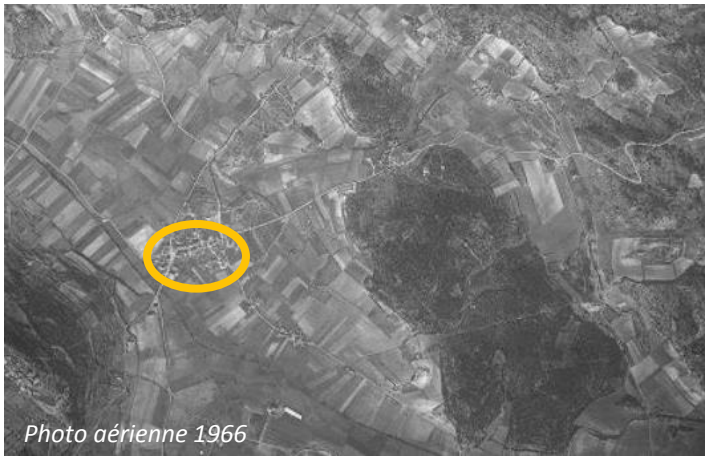
Photo aérienne 1966

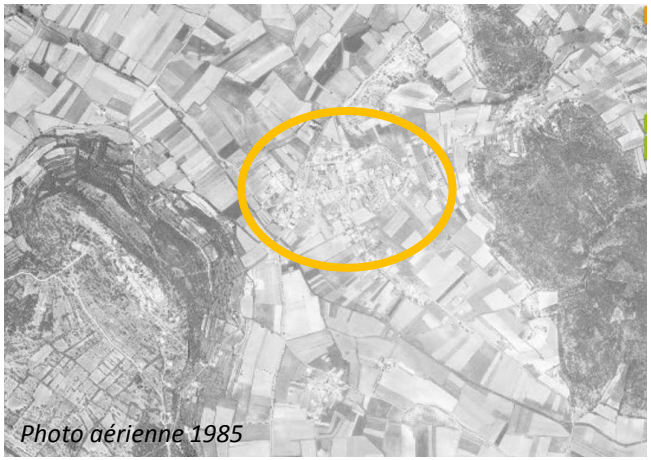
Photo aérienne 1985

Le vieux village

De forme ovale, il culmine à 583 m, en épousant les courbes de niveau.

C’est un belvédère, qui surplombe la plaine et offre une vue à 360° sur la Sainte Victoire, les contreforts des Alpes, le Grand et le Petit Bessillon…

Il présente un bâti ancien construit en continu autour de placettes et de rues étroites.

Le bourg centre Saint Pierre

Vue du bourg depuis le vieux village

Vue du bourg depuis les Gillets

C'est le centre administratif et commercial de la commune.

Il rassemble l'ensemble des équipements scolaires, sportifs, culturels. C'est également le pôle commercial du territoire.

A la croisée des routes départementales le bâti est dense, regroupé autour de ces axes. Des extensions pavillonnaires se sont peu à peu étirées le long de la RD 35 au nord jusqu'à la maison de retraite, de la RD 69 à l'ouest jusqu'au Hameau de l'Eclou et du chemin des Mayons jusqu'au Hameau de St Anne.

Les hameaux

Le territoire de Saint-Julien-le-Montagnier est ponctué de hameaux.

Ils sont localisés en bordure ou proche des axes départementaux et sont parfois distants du bourg St Pierre de plusieurs kilomètres.

Ils ont, au fil du temps, servi de point d'accroche à un habitat plus dispersé.

Il sont néanmoins, une forme d'habitat rural groupé ancestral, qui doit être préservée tant dans ses caractéristiques (construction en continu autour d'espaces publics) que dans sa taille.

Le hameau des Rouvières est plus vaste que les autres hameaux. Il diffère aussi de part sa fonction de pôle d'habitat secondaire.

Le lotissement Lou Pardigaou est aussi une exception puisqu'il n'a pas pour base un hameau existant mais qu'il a été bâti en bordure de la RD 35.
D'autres lotissements excentrés existent dans le territoire.

Les Maurras

Les Rouvières

Boisset

Les Guis

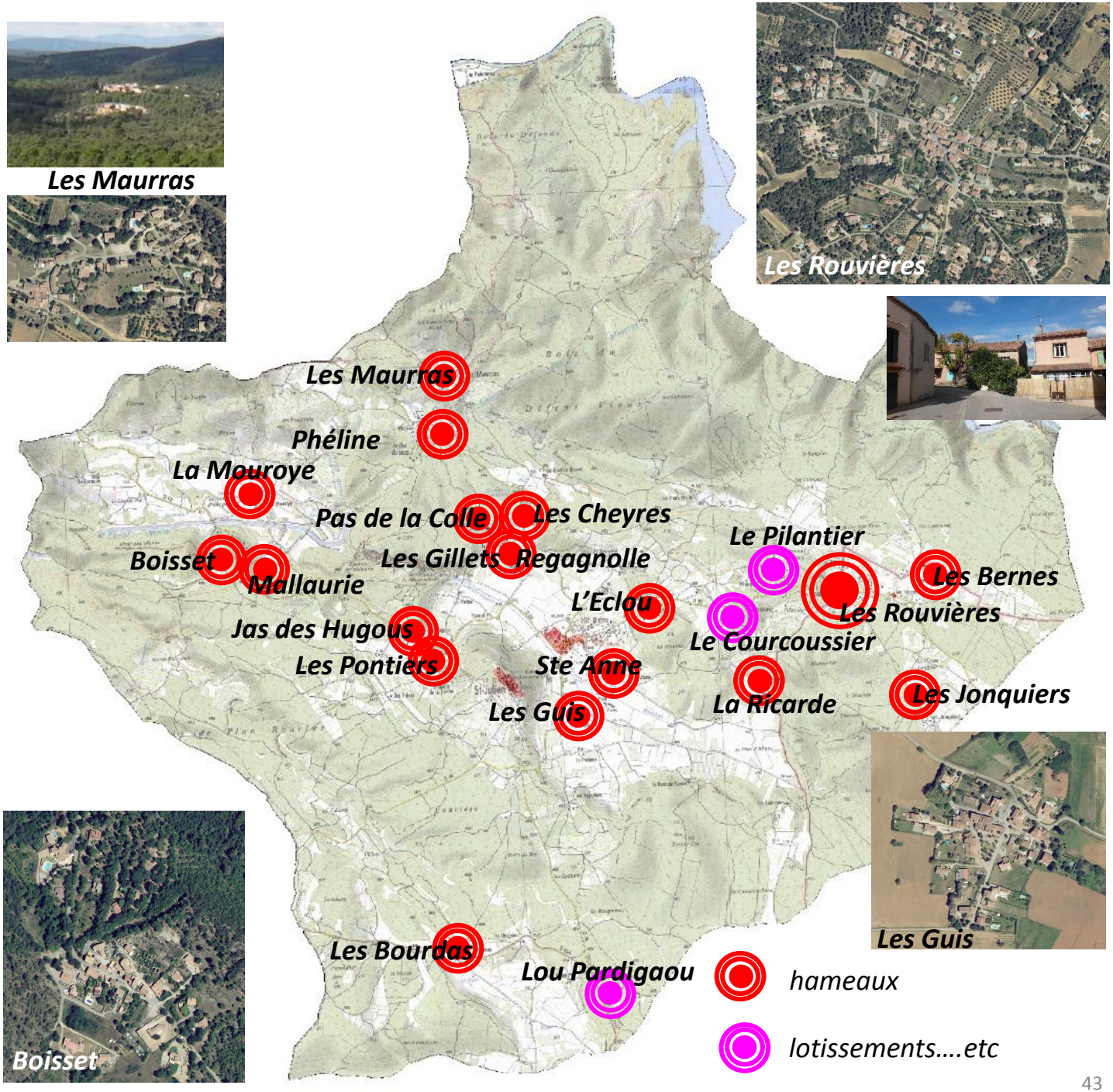

2.3 Application de Loi Montagne sur le territoire de Saint Julien

Principe d'extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante

Article L122-5 du code de l'urbanisme
« **L'urbanisation est réalisée en continuité** avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants… »

Article L122-6 du code de l'urbanisme
« Lorsque la commune est dotée d'un **plan local d'urbanisme** …, ce document peut **délimiter les hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants en continuité desquels il prévoit une extension de l'urbanisation**, en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées et l'existence de voies et réseaux….

Méthodologie

LES GROUPES DE CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES ET D'HABITATIONS EXISTANTS

CRITÈRES

Une forme urbaine groupée avec un nombre suffisant de constructions à dominante d'habitations : « ensemble urbain».

Définition : Groupe de plusieurs bâtiments qui se perçoivent, compte tenu de leur implantation les uns par rapport aux autres (notamment de la distance qui les sépare), de leurs caractéristiques et de la configuration particulière des lieux, comme appartenant à un même ensemble.

- Nombre : 5 constructions minimum légalement autorisées et réalisées.
- Caractère groupé des constructions = **un secteur urbain constitué** soit « un ensemble urbain d'au moins 5 constructions, chaque construction ayant au moins 2 autres constructions à moins de 50 mètres (les cercles d'un rayon de 25 mètres autour de chacune des constructions doivent être sécants).
- Une urbanisation linéaire le long d'un axe routier ne constitue pas un « ensemble urbain ».
- La contiguïté des parcelles ne suffit pas à justifier du caractère groupé des constructions.
- La forme urbaine s'apprécie au regard des constructions existantes et non des projets potentiels à venir.

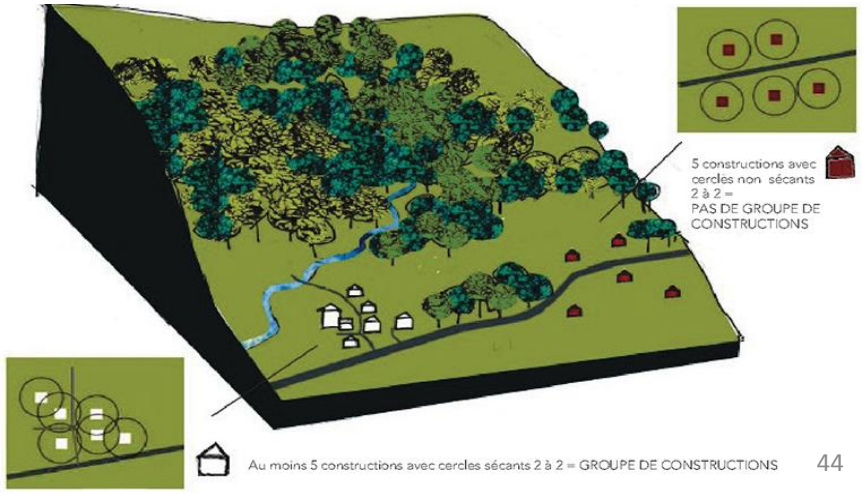

2.3 Application de Loi Montagne sur le territoire de Saint Julien

Etape 1 : Détermination des groupes de constructions selon la doctrine développée par la DREAL PACA

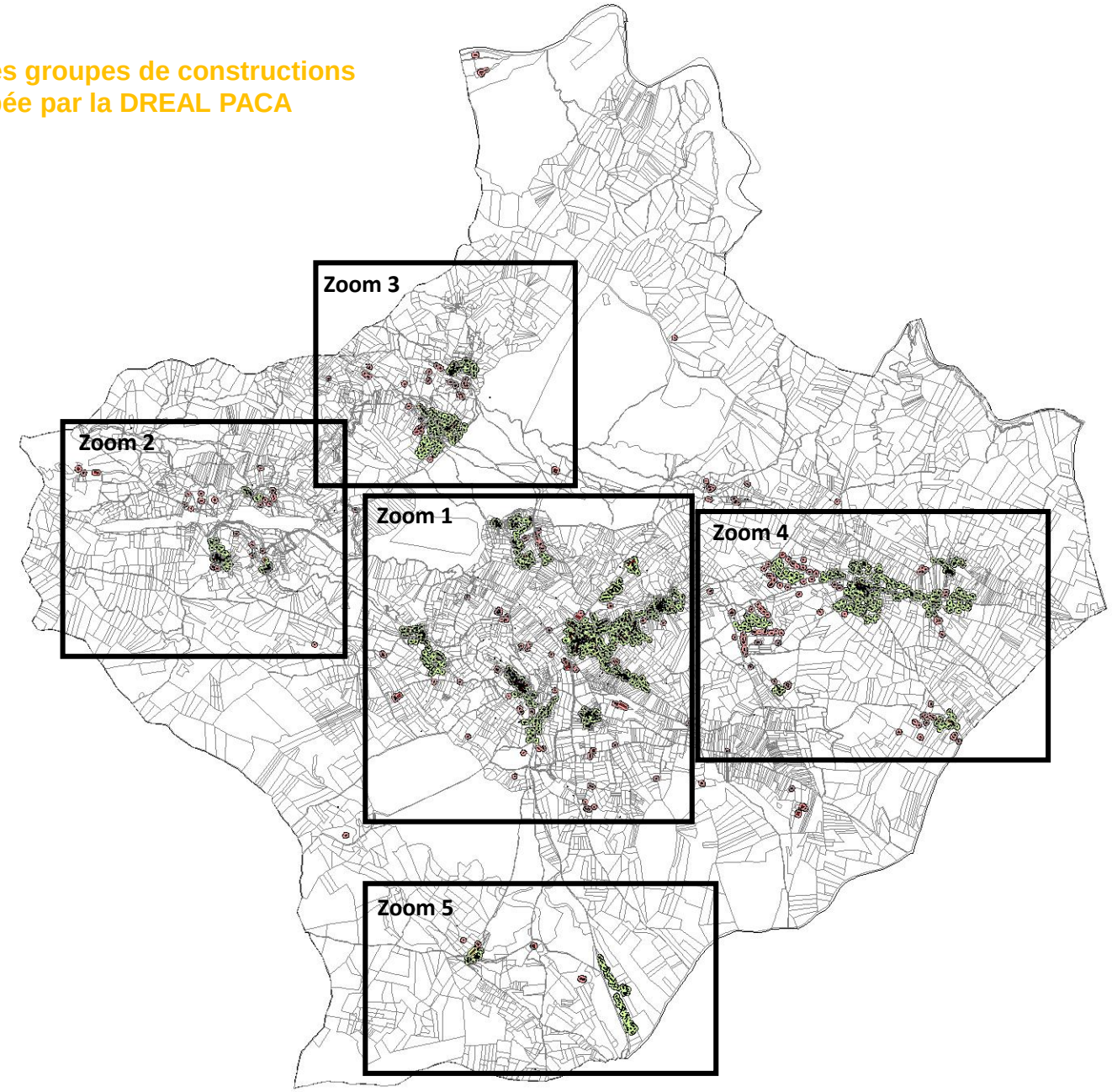

2.3 Application de Loi Montagne sur le territoire de Saint Julien

Zoom 1 :

- **Vieux village et quartier Sous la Roche (1),**
- **Bourg St Pierre, Hameaux de Ste Anne et de l'Eclou (2),**
- **Les Guis (3),**
- **Jas des Hugous et Les Pontiers (4),**
- **Pas de la Colle, Les Cheyres, Les Gillets et Regagnolle (5).**

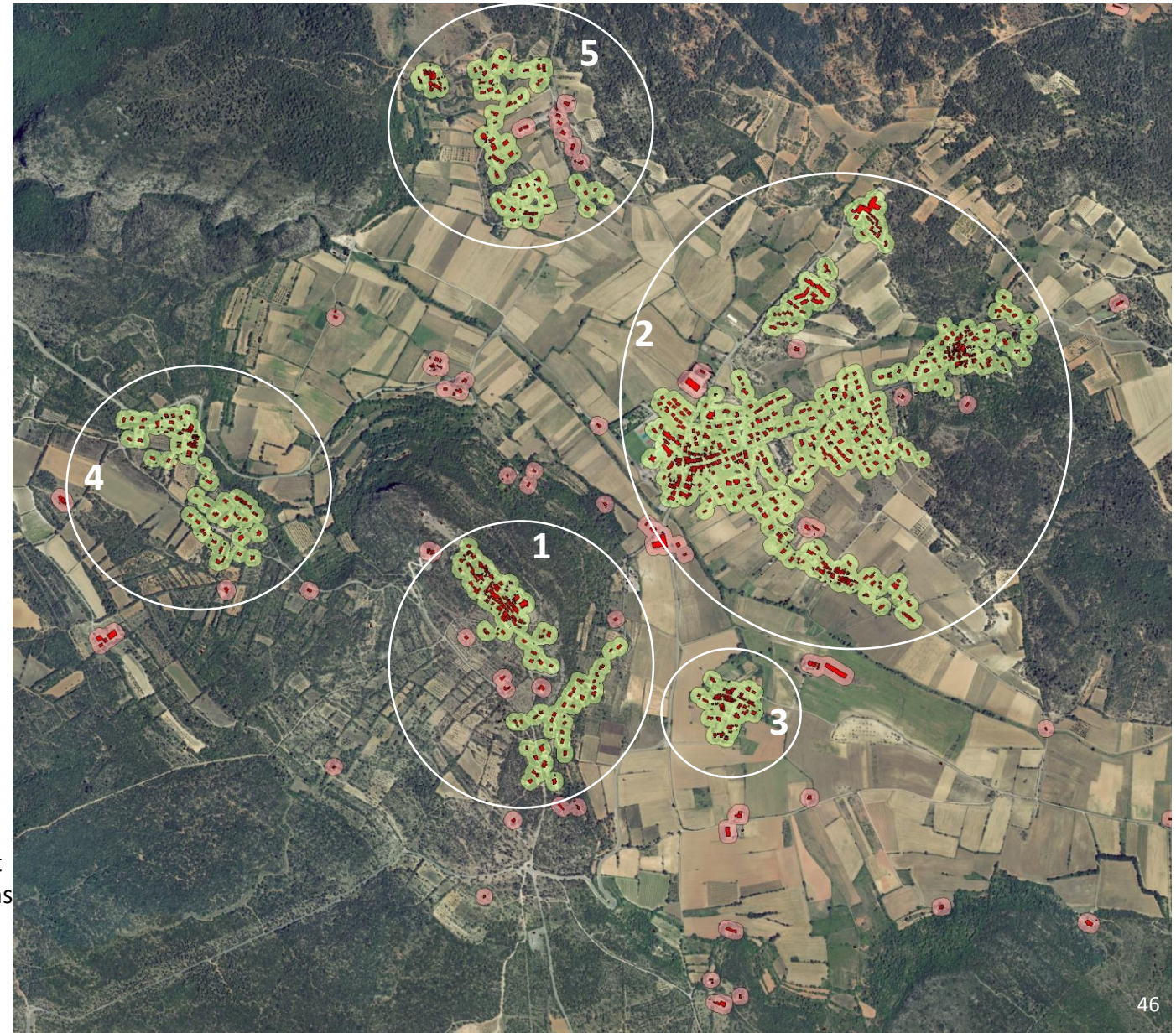

Groupe de constructions

Constructions ne représentant pas un groupe de constructions au sens de la loi montagne

2.3 Application de Loi Montagne sur le territoire de Saint Julien

Zoom 2 :

- **Hameau de Boisset (1),**
- **Hameau de Malaurie (2),**
- **Hameau la Mouroye (3).**

Groupe de constructions

Constructions ne représentant pas un groupe de constructions au sens de la loi montagne

2.3 Application de Loi Montagne sur le territoire de Saint Julien

Zoom 3 :

- **Hameau les Maurras (1),**
- **Hameau de Phéline (2),**

Groupe de constructions

Constructions ne représentant pas un groupe de constructions au sens de la loi montagne

2.3 Application de Loi Montagne sur le territoire de Saint Julien

Zoom 4 :

- **Hameau les Rouvières (1),**
- **Hameau des Bernes (2),**
- **Hameau les Jonquiers (3)**
- **Le Pilantier (4)**
- **Le Courcoussier (5)**
- **Hameau la Ricarde (6)**

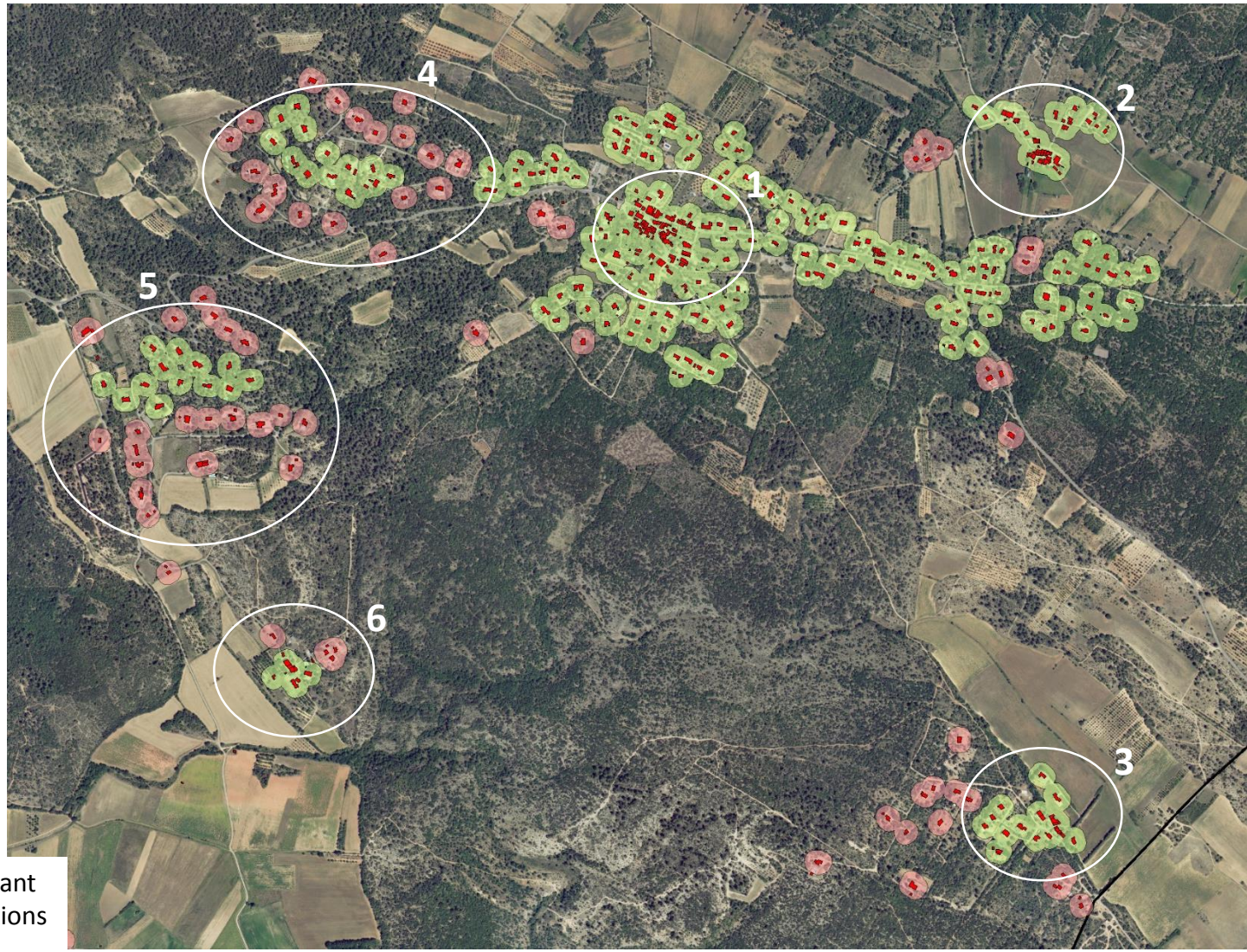

Groupe de constructions

Constructions ne représentant pas un groupe de constructions au sens de la loi montagne

2.3 Application de Loi Montagne sur le territoire de Saint Julien

Zoom 5 :

- **Lou Pardigaou (1)**
- **Hameau des Bourdas (2)**

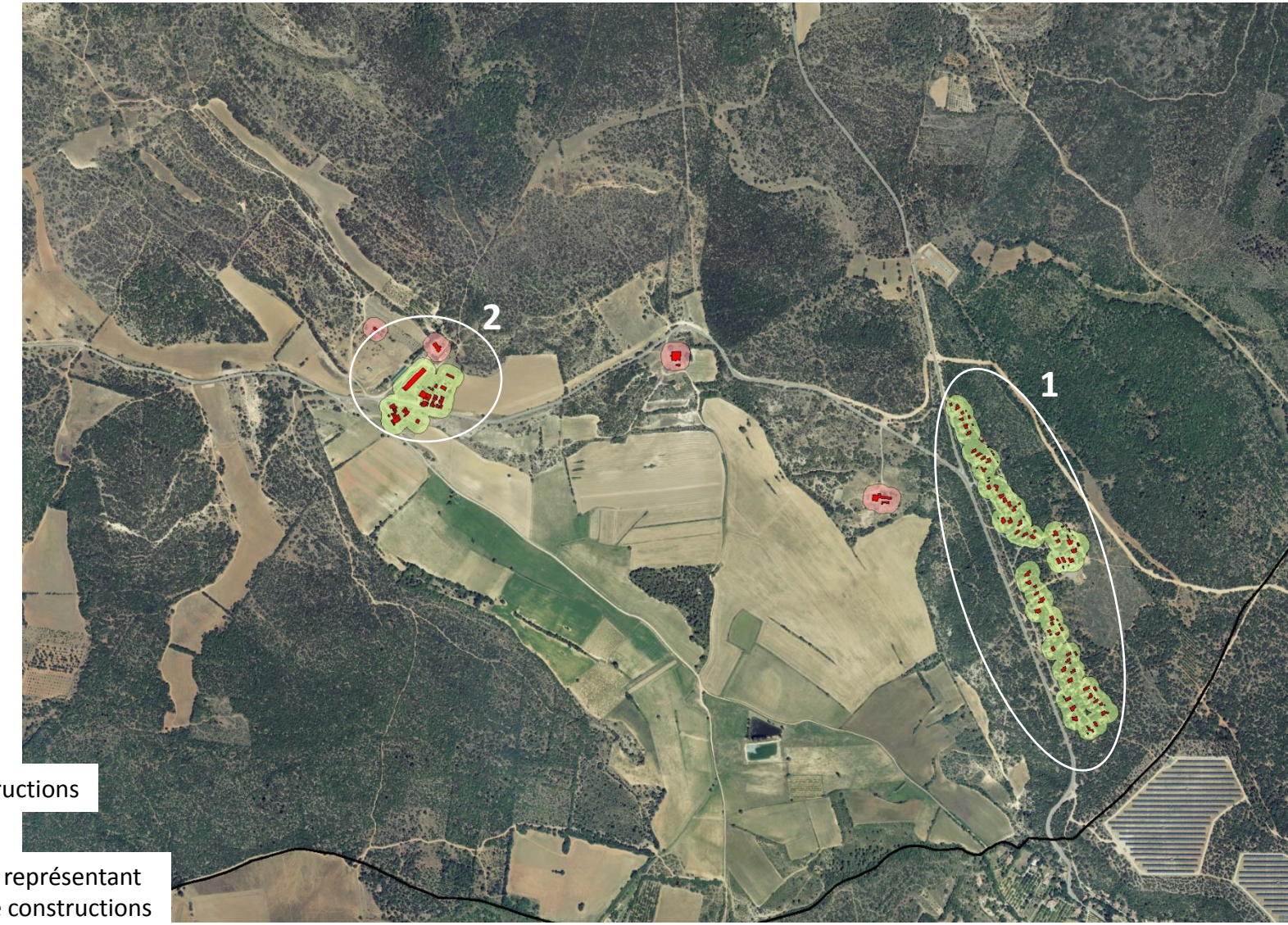

Groupe de constructions

Constructions ne représentant pas un groupe de constructions au sens de la loi montagne

2.3 Application de Loi Montagne sur le territoire de Saint Julien

Etape 2 : Confronter les groupes d'habitations aux critères déterminés par la commune

Critères déterminés par la commune :

- existence et suffisance des réseaux d'assainissement et d'eau potable,
- éventuels travaux programmés,
- maillage viaire adéquat,
- existence de risques éboulement, incendie….

Groupes d'habitations à conforter comme support de développement urbain

Groupes d'habitations à conforter évolution mesurée possible dans l'enveloppe actuelle

Groupes d'habitations à contenir dans leurs limites actuelles

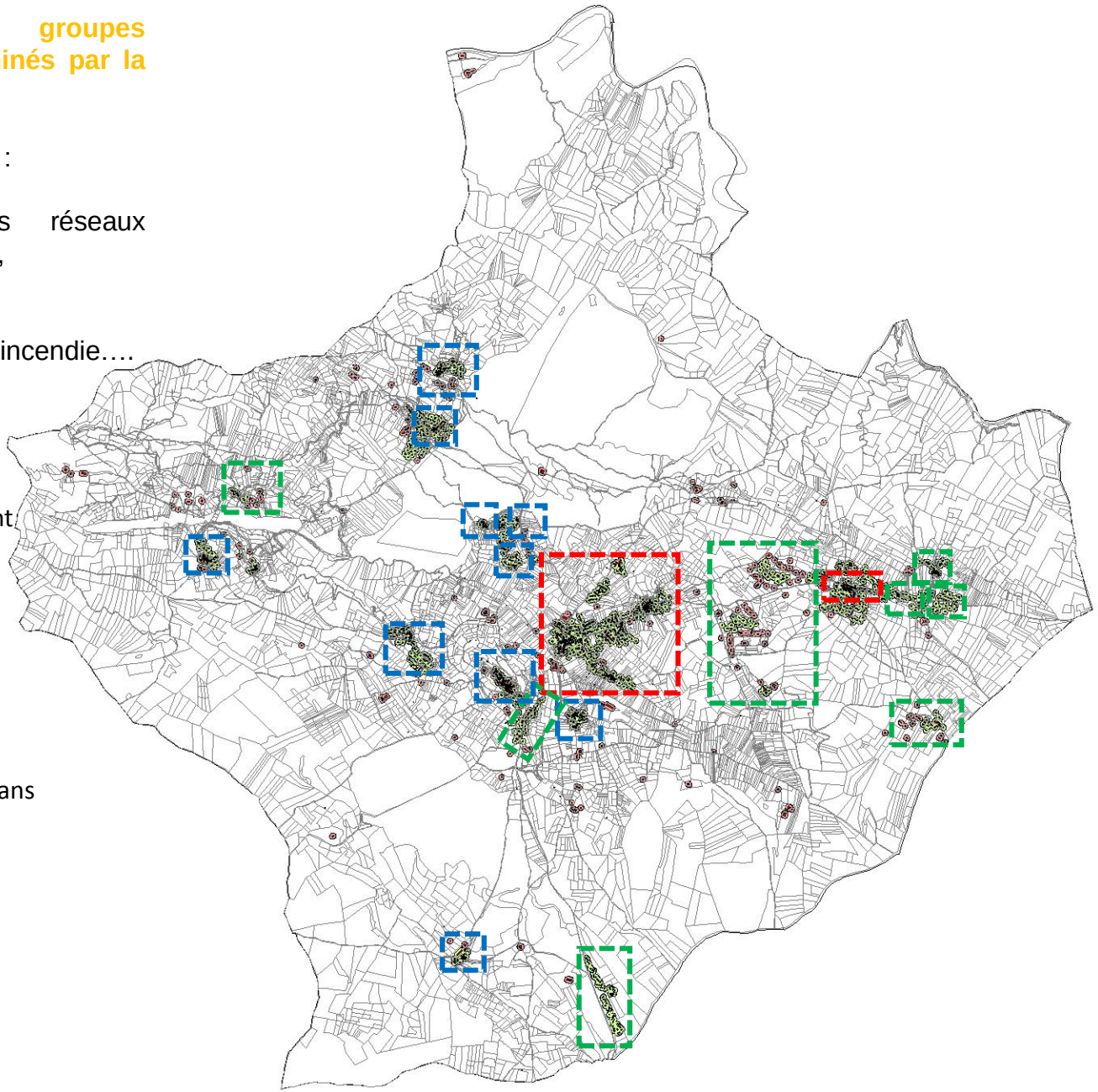

2.3 Application de Loi Montagne sur le territoire de Saint Julien

Etape 3 : Définir les zones à enjeux d'extension de l'urbanisation (à étudier en phase PADD)

Critères déterminés par la commune :

- Retrouver une centralité
- Conforter les principaux pôles d'habitat
- Localiser les extensions dans les espaces à fort niveau d'équipement

Bourg de Saint-Pierre : 1er pôle de vie, centre administratif et commercial de la commune.

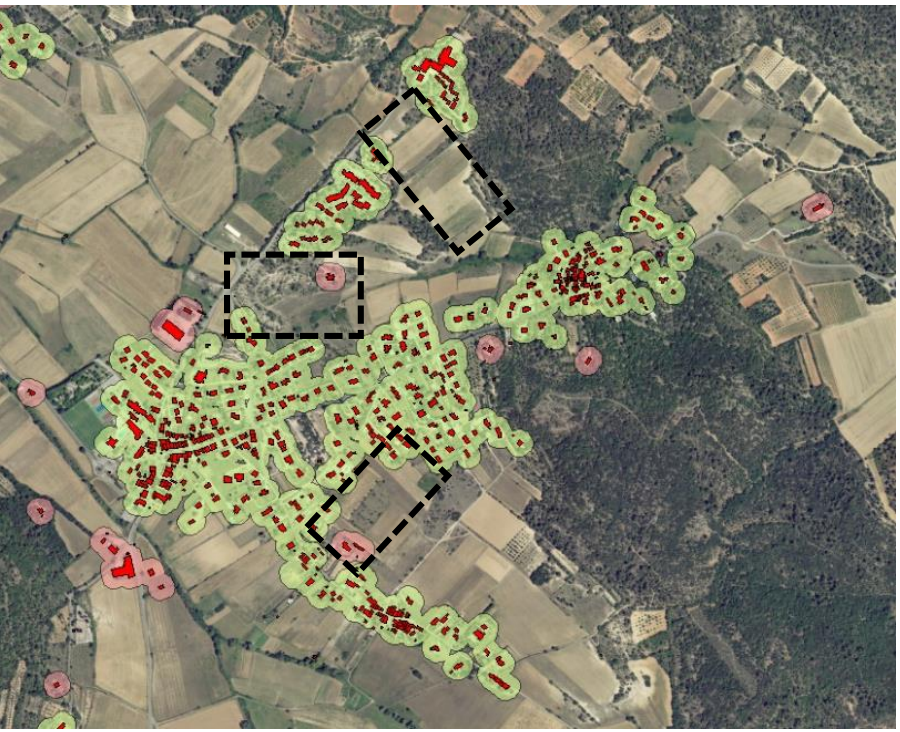

Les Rouvières : second pôle de vie, principal hameau du territoire

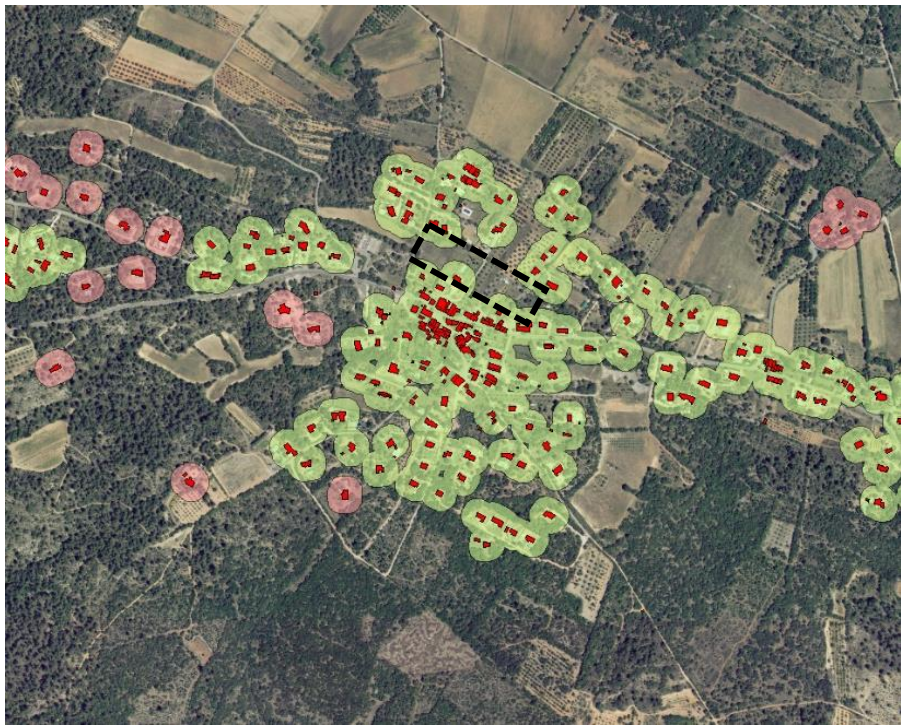

Zones à enjeux d'extension de l'urbanisation

SYNTHESE

Objectifs communaux :

- Revitaliser la commune en développant l'offre en matière d'habitat, de tourisme, d'artisanat, de commerces et services afin de développer l'emploi
- Développer la vocation touristique de Saint-Julien
- Permettre un développement maîtrisé de l'urbanisme en favorisant la mixité sociale
- Préserver le patrimoine, les paysages, les milieux naturels et les continuités écologiques
- Protéger les ressources naturelles
- Maintenir le potentiel agricole pour des raisons tant économiques, qu'environnementales et paysagères
- Prendre en compte les risques naturels

Diagnostic :

- Un vieux village présentant une grande valeur patrimoniale
- Un bourg centre névralgique du territoire présentant des extensions et comprenant encore de espaces libres
- Un pôle de vie secondaire à conforter
- Des hameaux à contenir dans leurs limites actuelles
- Un seuil de population souhaité d'environ ***3 500 habitants*** d'ici 2030

Les enjeux :

- Privilégier un axe de développement autour du bourg centre et du pôle d'habitat secondaire des Rouvières.
- Conduire une étude de densification en tant qu'aide à la décision tout en gardant un objectif de préservation du cadre de vie.
- Préserver les caractéristiques patrimoniales et architecturales des hameaux

3. Le patrimoine et le paysage

3.1 Le patrimoine

L'église paroissiale Saint-Julien ou de la Trinité a été classée Monument Historique par arrêté du 23 février 1925 (périmètre de protection de 500m autour du monument => Servitude d'Utilité publique).

Sur la base des recensements réalisés (recensement du petit patrimoine par le PNRV, commune, association…) une identification spécifique de ce patrimoine sera intégrée dans le PLU.

Le règlement comportera des dispositions particulières qui permettront de le préserver.

Recensement du petit patrimoine PNRV

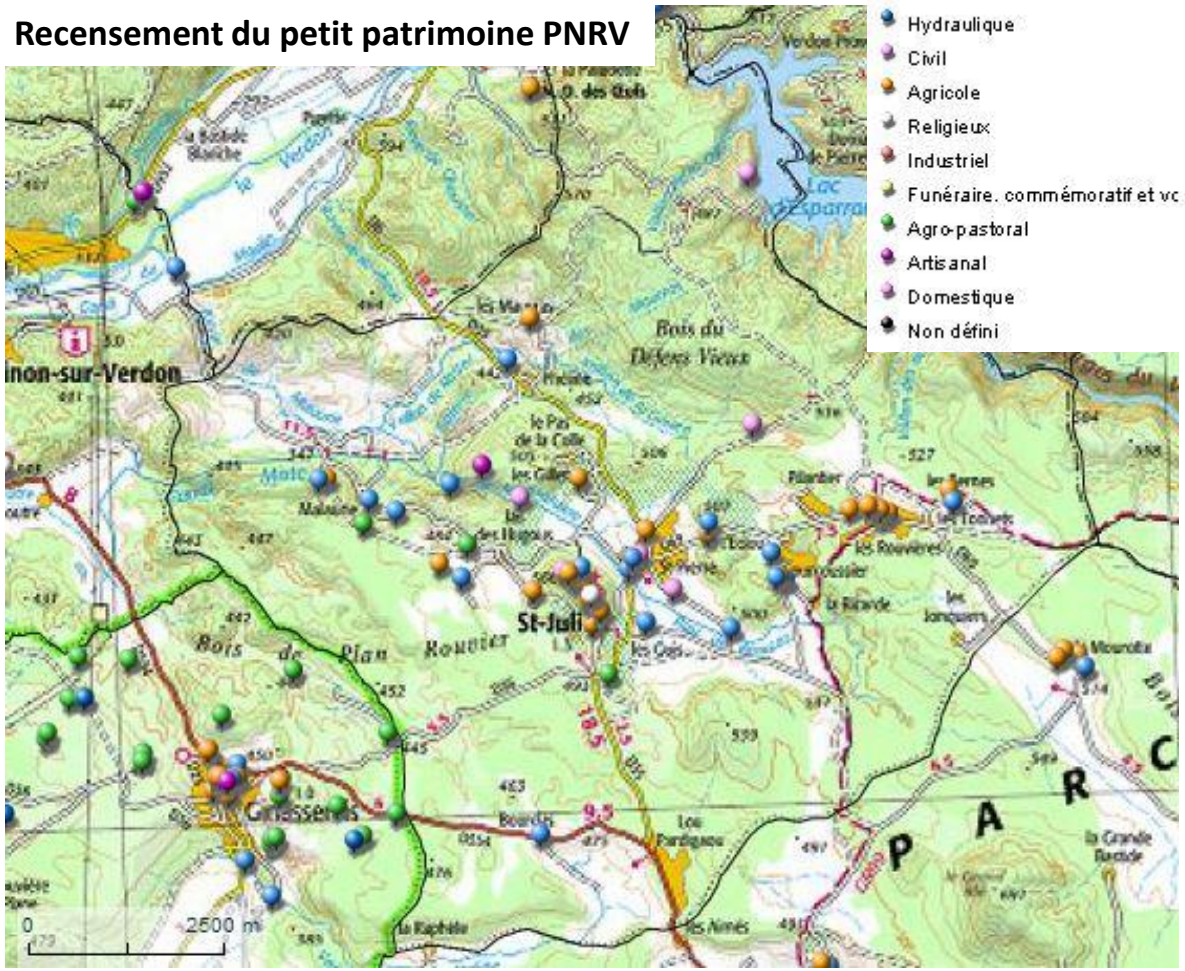

3.2 Le paysage : Atlas des paysages du Var

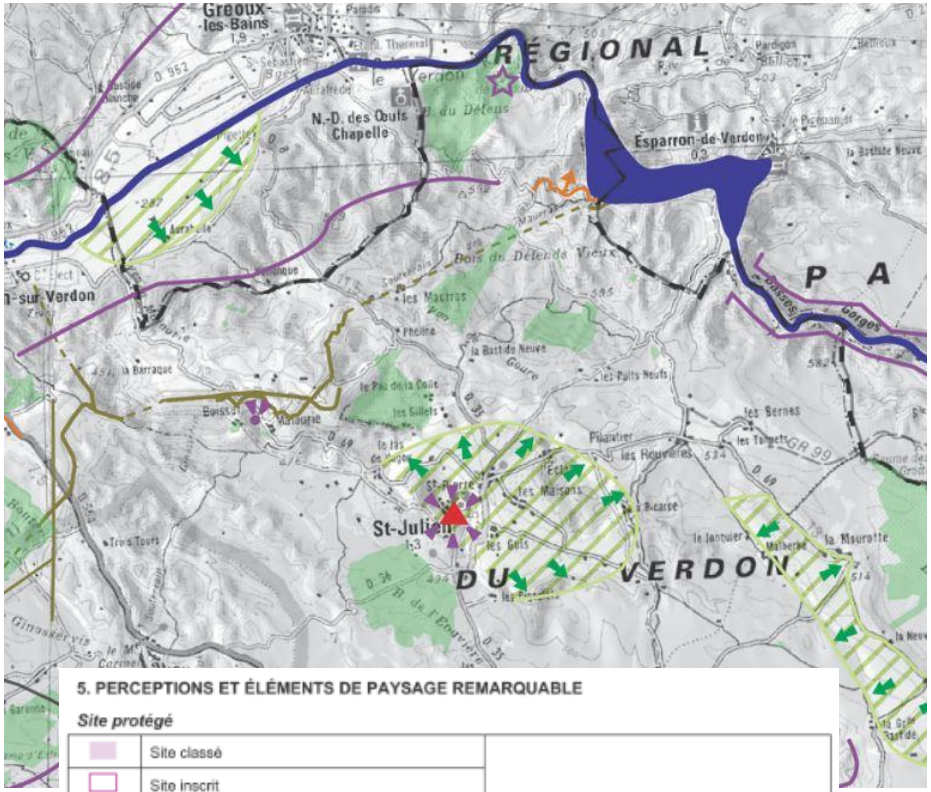

5. PERCEPTIONS ET ÉLÉMENTS DE PAYSAGE REMARQUABLE

Site protégé

	Site classé	Maintien, gestion des sites naturels, littoraux et urbain / Mise en valeur des richesses patrimoniales identitaires du département, tourisme et accueil du public
	Site inscrit	
	Projet de classement (Gros cerveau, Coudon, Plaine des Maures, Concors)	
	Propriété du Conservatoire du Littoral	
	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	

Éléments de patrimoine à fort enjeu paysager

	Élément bénéficiant d'une protection (chapelle, fort)	Sensibilité des abords en vue proche ou lointaine / Valorisation du patrimoine
	Élément non protégé	
	Élément paysager formant point focal	Sensibilité des abords et des axes de vue / Valorisation des éléments paysagers
	Ligne de crête forte	
	Point de vue remarquable	Sensibilité particulière des premiers plans et des panoramas / Maintien de la diversité et de la qualité des paysages perçus
	Grand axe de vue (autoroute et voie ferrée)	
	Écran ou seuil paysager (gorges, col…)	Changement de perception (resserrement ou basculement) / Compréhension de l'événement visuel

1. ACTIVITÉS AGRICOLES ET/OU PASTORALES

	Zone de déprise agricole perceptible	Maintien d'espaces ouverts / Paysages diversifiés, biodiversité
	Principale structure rurale de qualité	Équilibre / Harmonie et identité des terroirs

2. ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

!!!	Secteur marqué par les incendies	Reconstruction forestière / Cadre de vie, érosion des sols
	Ensemble mixte forêt / agriculture à dominante forestière	Gestion / Maintien des équilibres
	Ripisylve remarquable	Maintien d'un corridor écologique boisé / Structuration et animation de l'espace
	Zone humide douce / saumâtre	Préservation des richesses écologiques et paysagères / Maintien de la diversité et de la spécificité du milieu

3. URBANISATION

	Silhouette de village remarquable	Préservation et gestion du socle et de la silhouette / Diversité architecturale et urbaine
	Ensemble bâti ou urbain remarquable	Maintien de la qualité / Diversité architecturale et urbaine
	Entrée d'agglomération dégradée	Requalification urbaine et paysagère / Nouvelle image, nouveaux usages
	Secteur d'extension urbaine	Mutations rapides, à guider dans un projet urbain / Limitation de la banalisation
	Secteur pavillonnaire sur les versants et dans les plaines	Maîtrise de l'extension, densification / Amélioration de la qualité paysagère et limite de l'étalement
	Progression de l'habitat diffus	Maîtrise de l'évolution / Préservation des espaces agricoles et naturels
	Arrêt ou coupure d'urbanisation	Limite donnée au tissu urbain / Conservation de continuité paysagère, espace de respiration

4. RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES

	Porte d'entrée du département	Point de vue à mettre en valeur / Image valorisante et identitaire
	Paysage de route et point de vue offert de qualité	Maintien de la qualité de la voie et de ses abords / Diversité des paysages découverts
	Installation ou infrastructure à fort impact paysager	Reconquête paysagère / Valorisation des paysages et cadre de vie

Saint Julien est inclus dans les entités n° 25 « Le Bas Verdon» de l'Atlas départemental des paysages

Enjeux définis par l'atlas des paysages du Var

3.2 Le paysage : Les orientations paysagères de la charte du Parc

Pour le vieux village :

- Prendre en compte les points de découverte du paysage et des patrimoines
- Silhouette de village à préserver et conforter
- Monument, repère isolé, ensemble bâti ou remarquable à valoriser
- Préserver les monuments emblématiques du grand paysage

Pour le reste du territoire :

- Étudier la recomposition des espaces de bâtis diffus au travers de programme d'aménagement
- Promouvoir la qualité architecturale paysagère et l'économie d'espace dans la gestion des extensions urbaines
- Préserver les principaux espaces ouverts et les structures agraires particulières
- Prendre en compte la découverte des paysages depuis les itinéraires majeurs

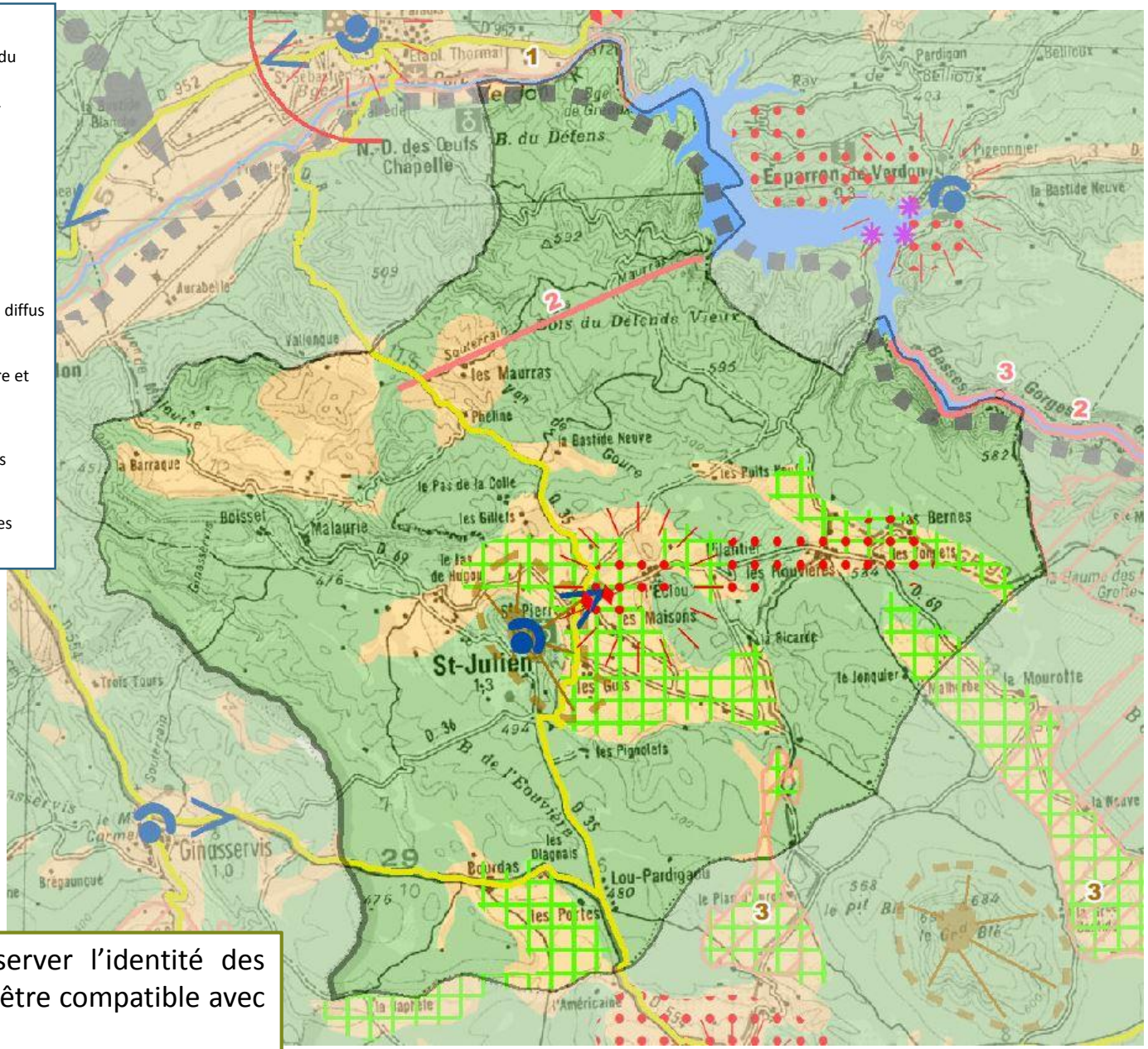

La Charte du Parc entend préserver l'identité des paysages, pour cela le PLU devra être compatible avec celle-ci.

3.2 Le paysage

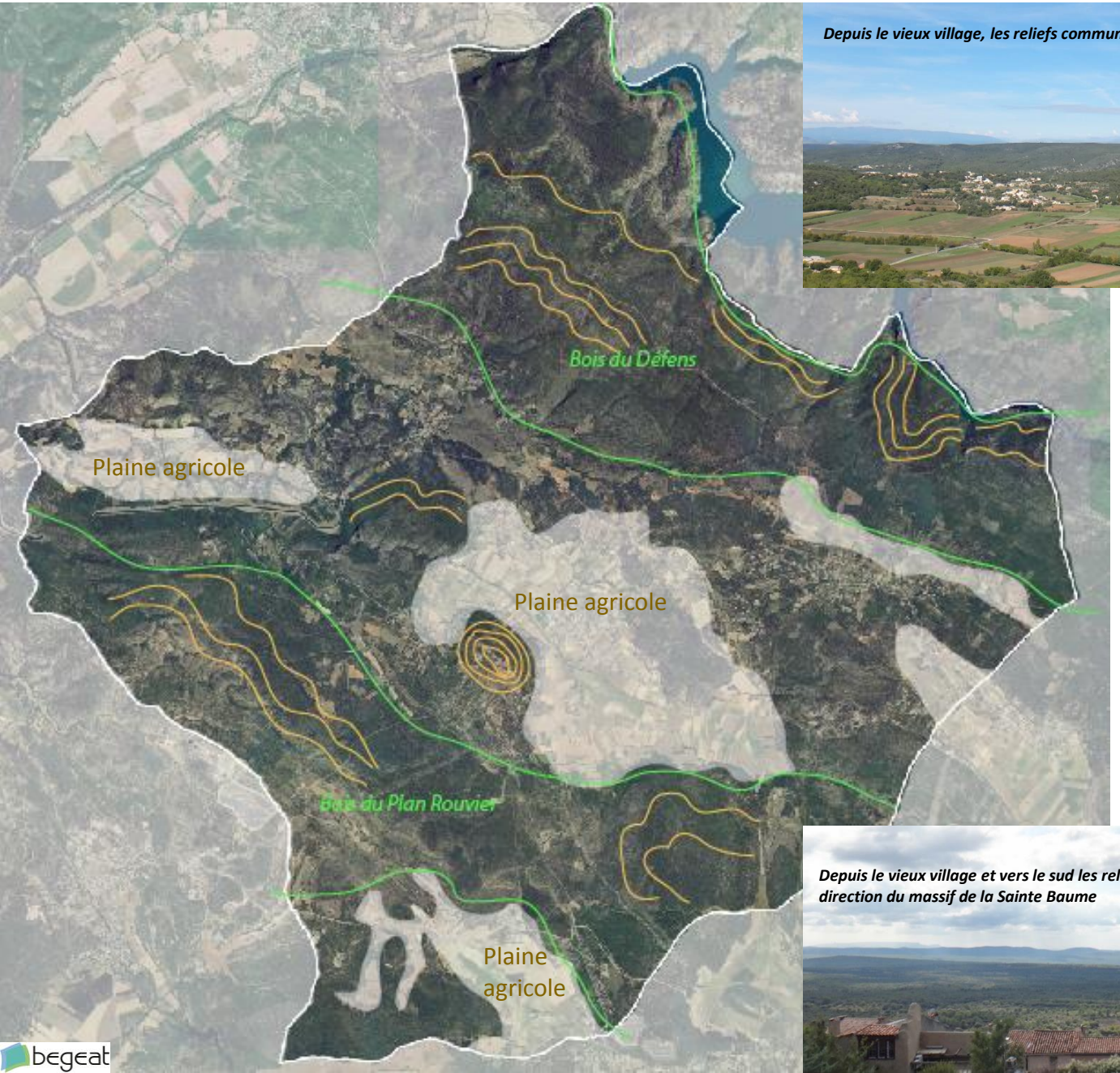

Depuis le vieux village, les reliefs communaux et lointains des Alpes contrastes avec la plaine agricole

Courbes de niveaux :
reliefs marquant le paysage

Espaces boisées

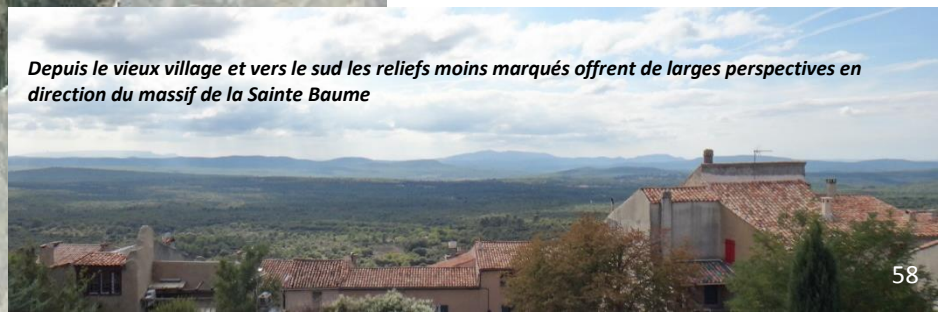

Depuis le vieux village et vers le sud les reliefs moins marqués offrent de larges perspectives en direction du massif de la Sainte Baume

3.2 Le paysage : Le vieux village valeur forte du paysage

Le vieux village, un « phare » dans le paysage

En venant de Ginasservis par la RD 36

Passé le bourg St Pierre sur la RD 35

Positionné sur l'un des points les plus hauts du territoire, le vieux village domine la plaine et les hameaux. Sa présence est accentué par les flancs escarpés et boisés de ce relief.

Depuis Les Guis

Depuis les Bourdas sur la RD 554

Depuis Pas de la Colle

3.2 Le paysage : Le vieux village valeur forte du paysage

Le vieux village, un panorama à 360 °

4. Analyse agricole

4.1 Evolution des espaces agricoles

Espaces agricoles (cultivés ou en friches) en 2014

Espaces agricoles (cultivés ou en friches) en 2003

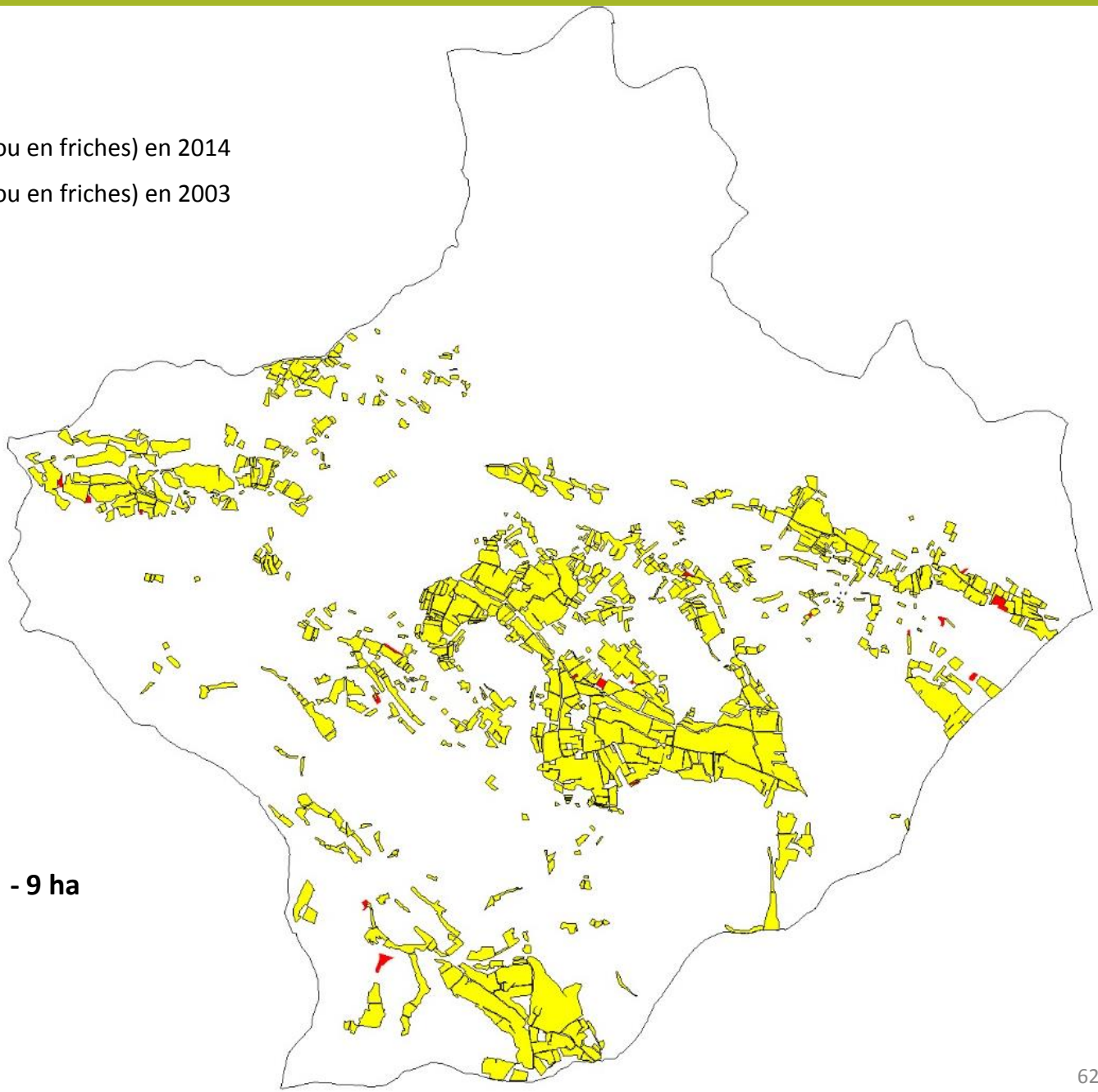

En 1999

Espaces cultivés : **1 037 ha**

13,57 % du territoire

- 9 ha

En 2014

Espaces cultivés: **1 028 ha**

13,45 % du territoire

4.2 L'économie agricole

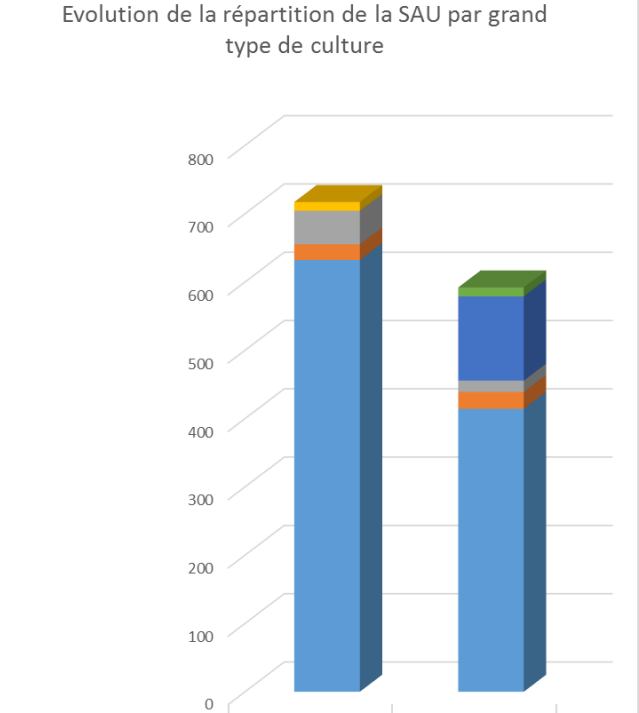

	2000	2010
Surfaces toujours en herbe		13,1
Prairies artificielles		123,3
Légumes frais	12,9	
Arboriculture y compris oléiculture	49,1	16,6
Vignes	22,9	24,7
Céréales et oléoprotéagineux	632,2	414,3

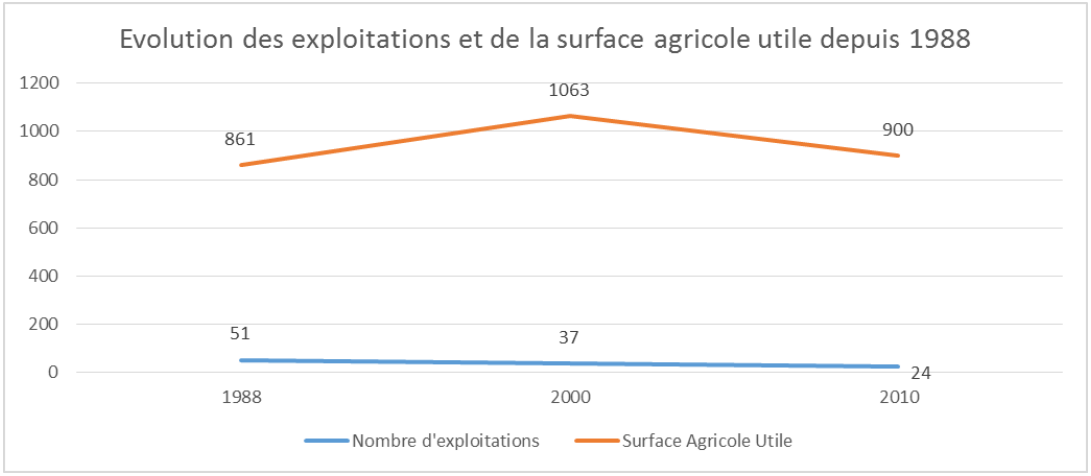

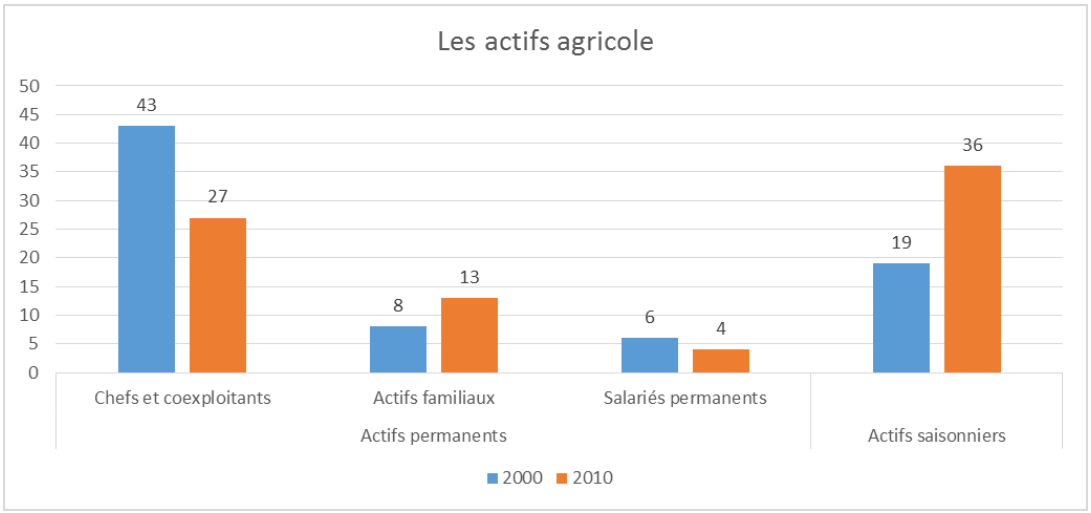

** La Surface Agricole Utile correspond à la somme des parcelles vouées à la production agricole (terres arables, surfaces toujours en herbe …) des exploitations ayant leur siège d'exploitation sur le territoire de Saint-Julien mais qui peuvent exploiter des parcelles sur d'autres communes.*

Les chiffres clés :

- Baisse du nombre d'exploitations => **- 27 exploitations depuis 1988**
- Diminution de la SAU par exploitation => **- 163 ha depuis 2000 mais +39 ha depuis 1988**

⇒ **- 16 chefs d'exploitations depuis 1988**

⇒ **+ d'actifs familiaux et - salariés permanents**

⇒ **Un recours aux actifs saisonniers plus important**

4.3 Typologie des cultures

Etude PIDIL : anticipation des transmissions des activités agricoles
Mode d'Occupation des Sols : commune de Saint Julien

Sources : CDA83, SAFER PACA
Fond : BD ORTHO 2011® - © IGN PFAR 2000
Edition : Août 2014

N

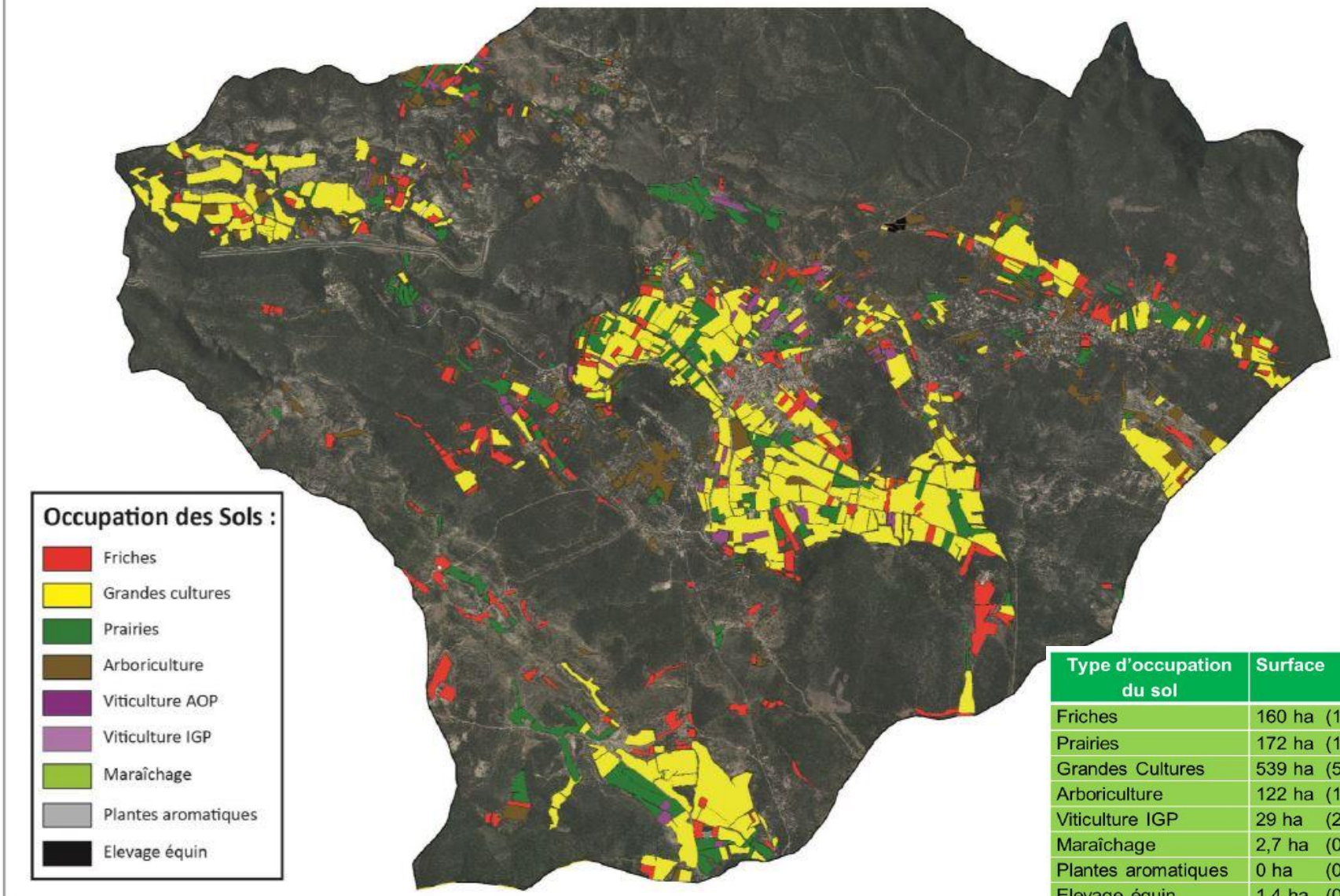

Type d'occupation du sol	Surface
Friches	160 ha (15,6%)
Prairies	172 ha (16,8%)
Grandes Cultures	539 ha (52,5%)
Arboriculture	122 ha (11,9%)
Viticulture IGP	29 ha (2,8%)
Maraîchage	2,7 ha (0,3%)
Plantes aromatiques	0 ha (0%)
Elevage équin	1,4 ha (0,1%)
Total :	**1026 ha (100%)**

4.4 Potentiel agricole

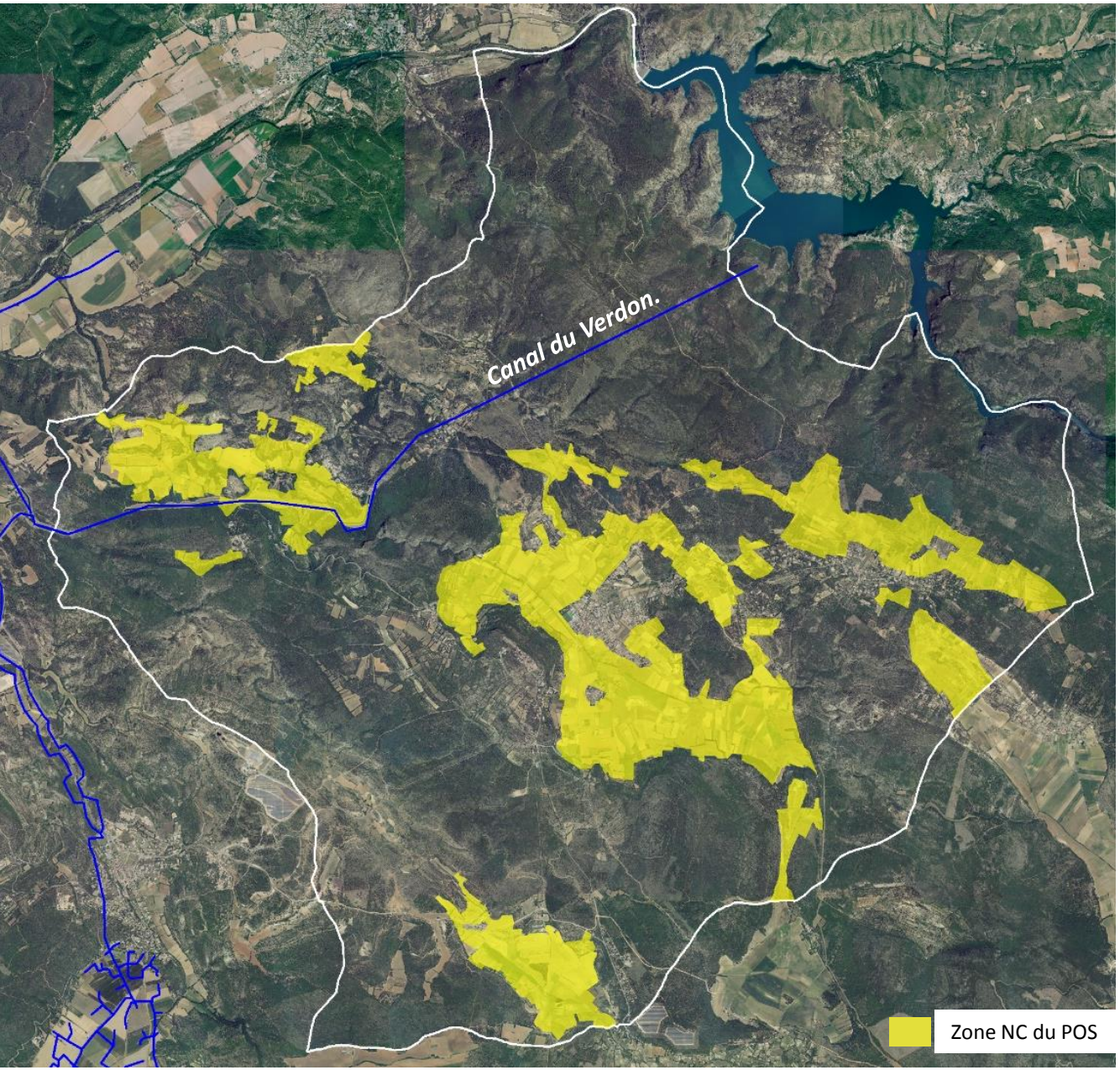

- Projet d'alimentation en eau pour l'irrigation par la Société du Canal de Provence de la Plaine agricole.
- Actuellement, aucune demande d'installation d'agriculteur sur le territoire communal.

4.4 Potentiel agricole

Les Appellations d'Origines et les Indications Géographiques Protégées sont nombreuses sur le territoire de Saint-Julien-Le-Montagnier.

- AOC-AOP Huile d'Olive de Haute Provence
- AOC Huile d'olive de Provence
- IGP Agneau de Sisteron
- IGP Miel de Provence
- IGP Méditerranée blanc, rosé, rouge
- IGP Comté de Grignan blanc, rosé, rouge
- IGP Comté de Grignan mousseux blanc, rosé, rouge
- IGP Comté de Grignan primeur blanc, rosé, rouge
- IGP Méditerranée mousseux de qualité blanc, rosé, rouge
- IGP Méditerranée primeur ou nouveau blanc, rosé, rouge
- IGP Méditerranée rosé, rouge
- IGP Var Argens mousseux de qualité blanc, rosé, rouge
- IGP Var Argens primeur ou nouveau blanc, rosé, rouge
- IGP Var Argens rosé, rouge
- IGP Var blanc, rosé et rouge
- IGP Var Coteaux du Verdon mousseux de qualité blanc, rosé, rouge
- IGP Var Coteaux du Verdon primeur ou nouveau blanc, rosé, rouge
- IGP Var Coteaux du Verdon rosé, rouge
- IGP Var mousseux de qualité blanc, rosé, rouge
- IGP Var primeur ou nouveau blanc, rosé, rouge
- IGP Saint Baume blanc, rosé et rouge
- IGP Saint Baume mousseux de qualité blanc, rosé, rouge
- IGP Sainte Baume primeur ou nouveau blanc, rosé, rouge

D- Etat initial de l’environnement

1. Les ressources naturelles

1.1 Le sol : Evolution de son Occupation

Enjeu global fort

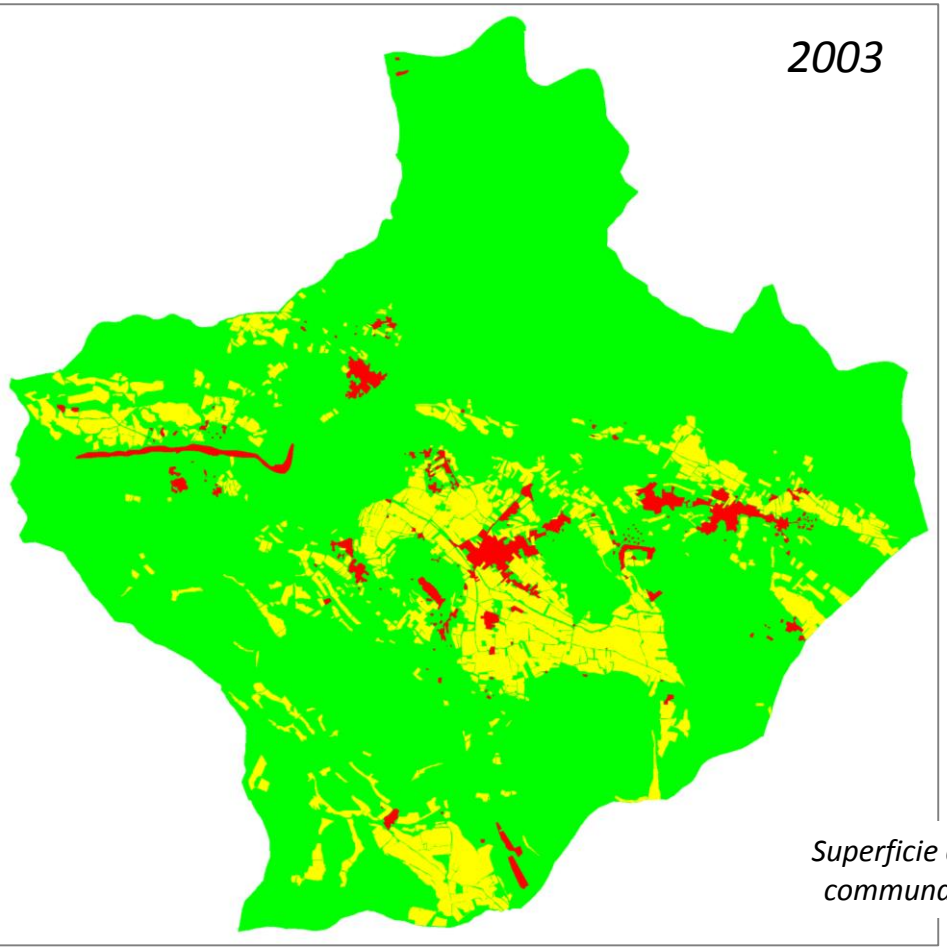

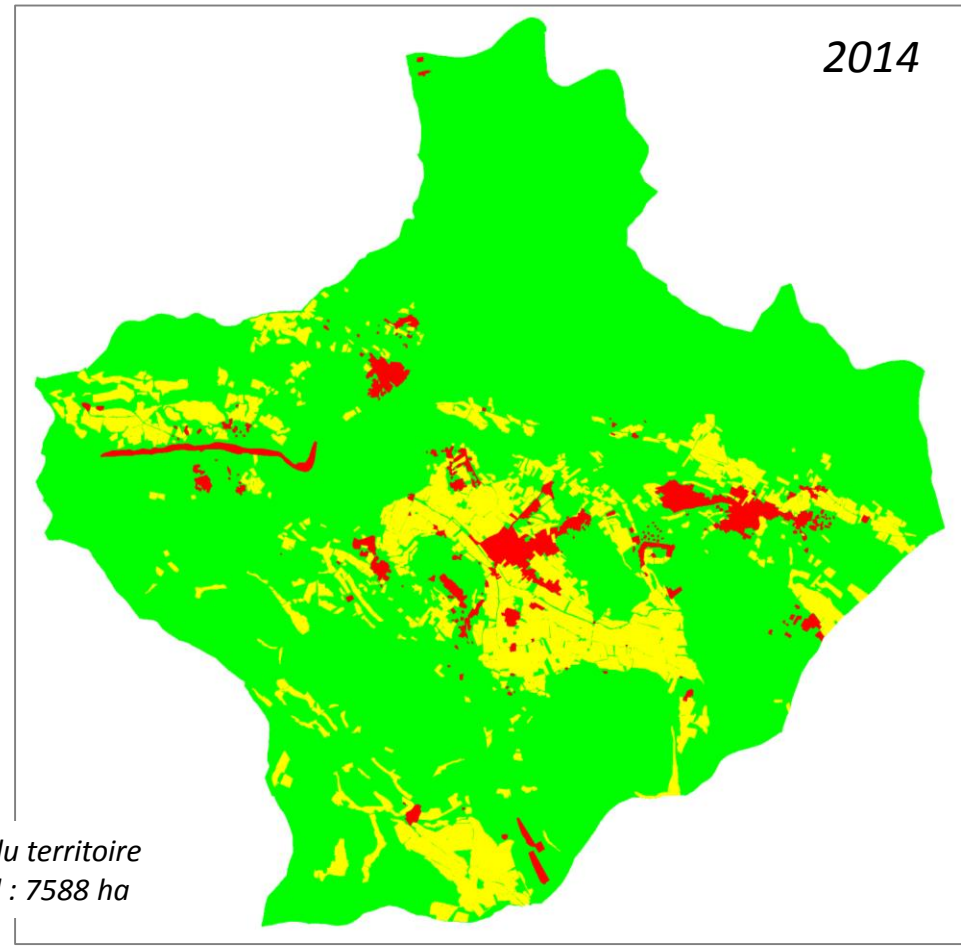

Superficie du territoire communal : 7588 ha

	2003	*2014*	**Evolution 2003 => 2014**
Espaces naturels (dont forestiers)	**6356,5 ha**	**6327 ha**	**-29,5ha**
Espaces agricoles	**1037 ha**	**1028 ha**	**-9 ha**
Espaces artificialisés	**194,5 ha**	**233 ha**	**+ 38,5 ha**

1.1 le sol, qualité et risques de pollution

Enjeu global modéré

Bases de données du BRGM

BASIAS

BASIAS : inventaire historique de sites industriels et activités de services	Croisement informations communales
Station service Saint Pierre	Activité terminée
Dépôt de gaz combustible liquéfié	
Tuileries X 2 (activités terminées)	

La qualité des sols est liée à:

- Assainissement autonome et collectif et leurs rejets
- Production et gestion des déchets
- Activités anthropiques
- Artificialisation des sols/ gestion du pluvial

BASOL : inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

- ***AUCUN***

Remarque : *Pas de pollution avérée des sols.*
4 des 6 Stations d'épuration du territoire ne sont pas conformes => risque de pollution
Les boues des stations d'épuration de la commune étaient épandues sur les terres agricoles (plan d'épandage).
Depuis quelques années, les boues sont compostées (compétence Communauté de Communes)

1.1 Le sol : projet de Carrière

Enjeu à définir

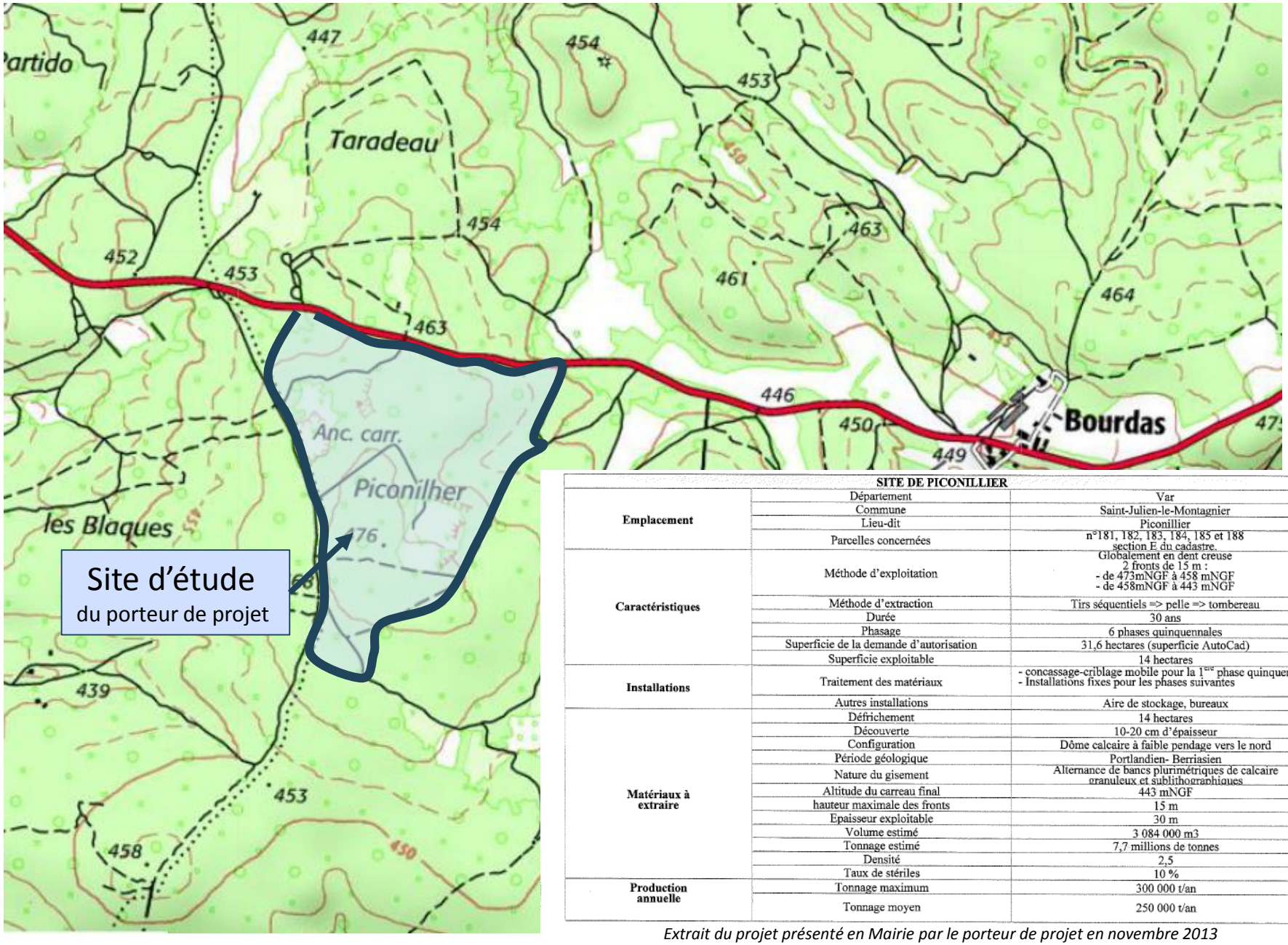

SITE DE PICONILLIER		
Emplacement	Département	Var
	Commune	Saint-Julien-le-Montagnier
	Lieu-dit	Piconillier
	Parcelles concernées	n°181, 182, 183, 184, 185 et 188 section E du cadastre.
Caractéristiques	Méthode d'exploitation	Globalement en dent creuse 2 fronts de 15 m : - de 473mNGF à 458 mNGF - de 458mNGF à 443 mNGF
	Méthode d'extraction	Tirs séquentiels => pelle => tombereau
	Durée	30 ans
	Phasage	6 phases quinquennales
	Superficie de la demande d'autorisation	31,6 hectares (superficie AutoCad)
	Superficie exploitable	14 hectares
Installations	Traitement des matériaux	- concassage-criblage mobile pour la 1ère phase quinquennale - Installations fixes pour les phases suivantes
	Autres installations	Aire de stockage, bureaux
Matériaux à extraire	Défrichement	14 hectares
	Découverte	10-20 cm d'épaisseur
	Configuration	Dôme calcaire à faible pendage vers le nord
	Période géologique	Portlandien- Berriasien
	Nature du gisement	Alternance de bancs plurimétriques de calcaire granuleux et sublithographiques
	Altitude du carreau final	443 mNGF
	hauteur maximale des fronts	15 m
	Epaisseur exploitable	30 m
	Volume estimé	3 084 000 m3
	Tonnage estimé	7,7 millions de tonnes
	Densité	2,5
	Taux de stériles	10 %
Production annuelle	Tonnage maximum	300 000 t/an
	Tonnage moyen	250 000 t/an

Extrait du projet présenté en Mairie par le porteur de projet en novembre 2013

1.2 L'eau: Présence, usages et qualité

Enjeu global fort

Eau de surface: PRESENCE

Porter à connaissance sur la commune de Saint-Julien-le-Montagnier

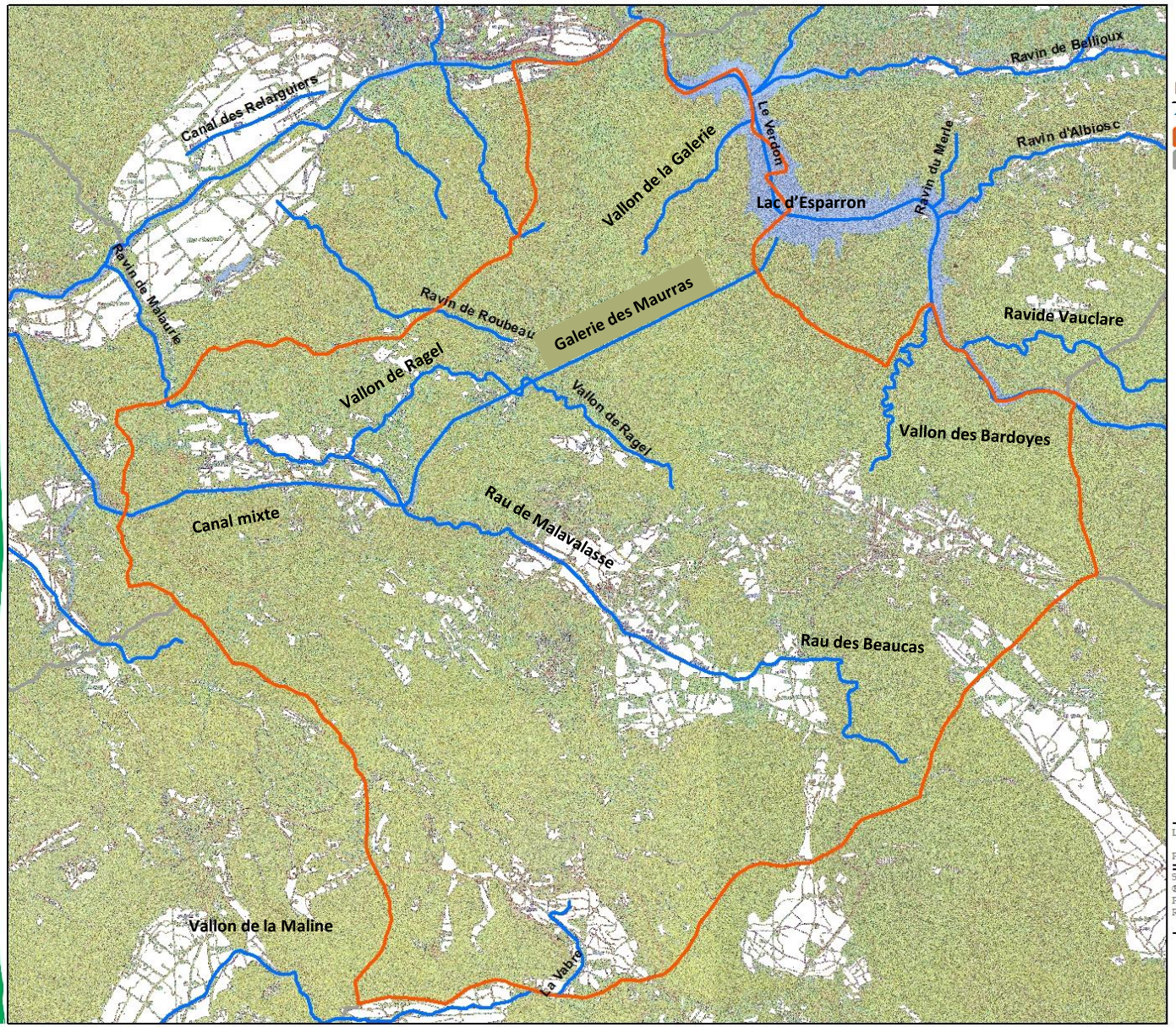

1.2 L'eau: Présence, usage et qualité

Enjeu global fort

Eau de surface: USAGE

Prélèvement / alimentation 100% eau de surface

Canal mixte: Alimentation en eau potable de la commune
Canal de Provence: Irrigation

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (ARS)

Usages du Lac d'Esparron

- Irrigation
- Commerce /tourisme
- Loisirs
- Energie

COMMUNE DE
SAINT-JULIEN
LE-MONTAGNE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

A1 Forêts soumises au régime forestier

A5 Canalisations publiques d'eau et d'assainissement

Ac1 Monuments historiques inscrits et classés

AS1 Conservation des eaux potables et minérales

I3 Gaz : canalisations de transport et de distribution

I4 Electricité : établissement des lignes électriques
Liaisons souterraines

Int1 Cimetières

Important
Ce document constitue une synthèse des servitudes en vigueur.

Les zones de part et d'autre des canalisations (gaz ou pipeline) recouvrent les zones de danger liées au risque de rupture des conduites.

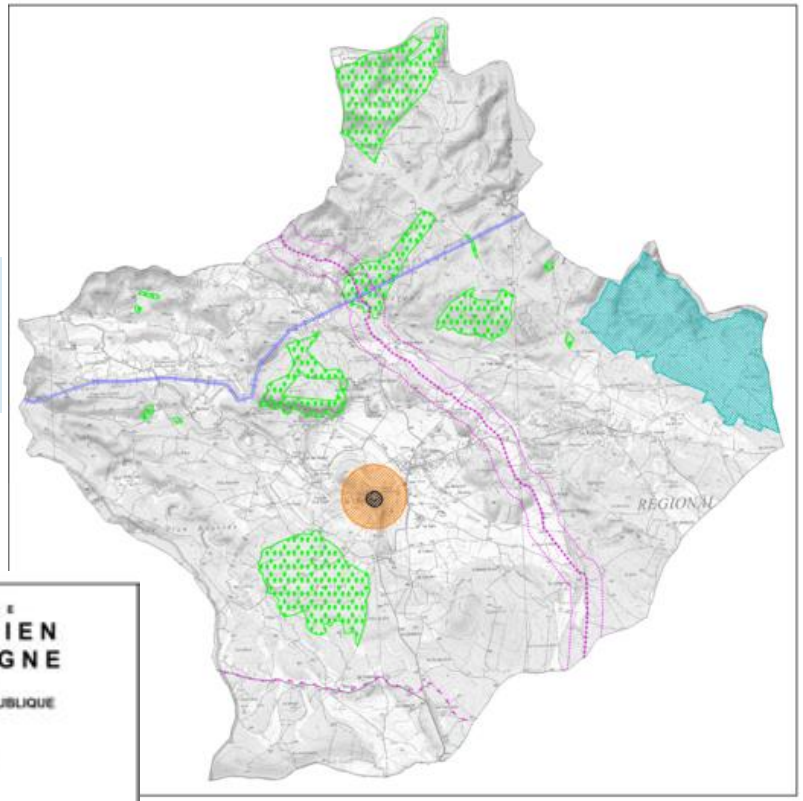

Périmètres de protection autour des réservoirs du Verdon (Gréoux-Quinson-Sainte Croix) arrêté préfectoral du 23/07/1977

Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement.

1.2 L'eau: Présence, qualité et risque de pollution

Enjeu global fort

Les objectifs fixés par le SDAGE 2010-2015 pour les masses d'eau du bassin du Verdon sont :

Nom de la masse d'eau	Etat actuel défini au SDAGE Rhône Méditerranée approuvé le 20 novembre 2009		Objectif d'état écologique		Echéance objectif d'état chimique	Echéance objectif de bon état
	Etat écologique *(Paramètre)*	Etat chimique *(Paramètre)*	Etat *(Justification/bon potentiel)*	Echéance		*(Cause report délai)*
Le Verdon du Colostre au retour du tronçon court-circuité (250 B)	Etat médiocre ③ *(hydrologie)*	Bon état ①	Bon potentiel *(stockage d'eau pour hydroélectricité)*	2021	2015	2021 *(conditions naturelles)*
Lac d'Esparron (L 89)	Bon ③	Bon ①	Bon potentiel *(stockage d'eau pour hydroélectricité)*	2015	2015	2015
Ravin de Malaurie (12059)	Bon état ③	Bon état ③	Bon état	2015	2015	2015

L'état écologique comprend 5 classes :

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

L'état chimique et l'état quantitatif comprennent 2 classes :

Bon	Pas bon

Les états de qualité sont associés à un niveau de confiance allant de ① (faible) à ③ (fort).
Niveau de confiance de l'état évalué : ① : faible ② : moyen ③ : fort
① : pas d'information

La qualité des eaux est liée à:

- Assainissements autonomes et collectifs et leurs rejets
- Production et gestion des déchets
- Activités anthropiques
- Artificialisation des sols/ gestion du pluvial
- Usage de la ressource

1.2 L'eau: Présence, qualité et risque de pollution

Enjeu global fort

Eau souterraine: pas de prélèvement sur le territoire pour l'alimentation en eau potable

Les masses d'eaux souterraines impactées par la commune

Code	Libellé	ÉTAT QUANTITATIF 2009 ÉTAT	NC	OBJ. BE	MOTIFS DU REPORT CAUSES	PARAMÈTRES	ÉTAT CHIMIQUE 2009 ÉTAT	NC	TEND.	OBJ. BE	MOTIFS DU REPORT CAUSES	PARAMÈTRES
FRDG139	Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence	BE		2015			BE			2015		
FRDG209	Conglomerats du plateau de Valensole	BE		2015		MED			2027	FTr	Pesticides/Dichlorobenzamide	
FRDG236	Calcaires profonds jurassiques de Valensole	BE		2015			BE			2015		
FRDG521	Domaine marno-calcaires Provence est - BV Durance	BE		2015			BE			2015		

Il y a cependant de nombreux forages privés.

1.3 Energie /qualité de l'air

Enjeu global modéré

Gaz à effet de serre (GES) (Valeur de référence CO_2)

A l'échelle du PNRV, les émissions de GES sont majoritairement issues du secteur du transport.

(*Source Energ'Air Paca Données 2012 validées en 2015*).

Données communales indisponibles sur la base de données Energ'air

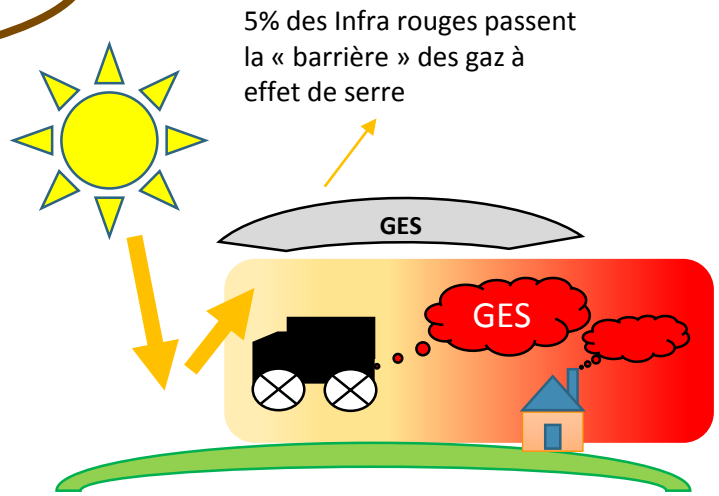

La commune a été contactée par un porteur de projet pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire communal.
La commune se positionnera ultérieurement sur la prise en compte d'un éventuel projet (phase II PADD).

Le PLU doit prendre en compte le Schéma Régional Climat Air Energie et sa déclinaison à l'échelle du PNRV

Schéma régional climat air énergie:

- Maitrise de la demande énergétique et adaptation aux effets attendus du changement climatique
- Lutte contre les pollutions atmosphériques et réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Développement des énergies renouvelables

2. Les risques naturels et technologiques

2.1 Risque naturel: Sismicité

Enjeu global modéré

Le séisme constitue un risque naturel majeur potentiellement très meurtrier et pouvant causer des dégâts importants sur les bâtiments et les équipements.

La commune de Saint-Julien-le-Montagnier est classée en zone de ***sismicité 3 (aléa modéré)*** selon l'article D. 563-8-1 du Code de l'Environnement.

L'arrêté du 22 octobre 2010 définit des dispositions parasismiques à appliquer en fonction des catégories de bâtiments pour les nouvelles constructions et pour les rénovations.

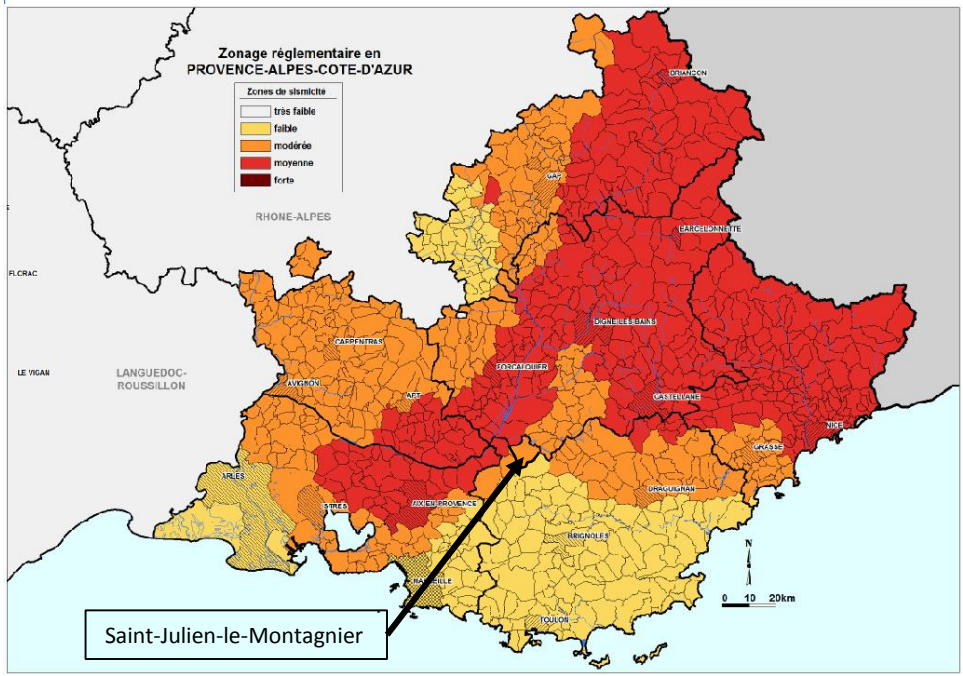

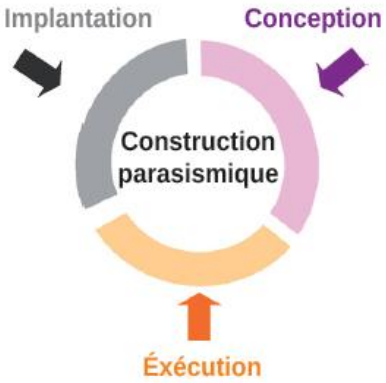

Les exigences sur le bâti neuf dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone de sismicité.

	I	II		III	IV
Zone 1	aucune exigence				
Zone 2				Eurocode 8 [3] a_g=0,7 m/s²	
Zone 3		PS-MI[1]	Eurocode 8 [3] a_g=1,1 m/s²	Eurocode 8 [3] a_g=1,1 m/s²	
Zone 4		PS-MI[1]	Eurocode 8 [3] a_g=1,6 m/s²	Eurocode 8 [3] a_g=1,6 m/s²	
Zone 5		CP-MI[2]	Eurocode 8 [3] a_g=3 m/s²	Eurocode 8 [3] a_g=3 m/s²	

[1] Application **possible** (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI
[2] Application **possible** du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide
[3] Application **obligatoire** des règles Eurocode 8

Rappeler les prescriptions de construction parasismique (règlement et rapport de présentation)
Informations complémentaires: www.planseisme.fr (Site du BRGM) et DDRM du Var

2.2 Risque naturel: Mouvements de terrain

Enjeu global faible à modéré

Aléa retrait gonflement des argiles

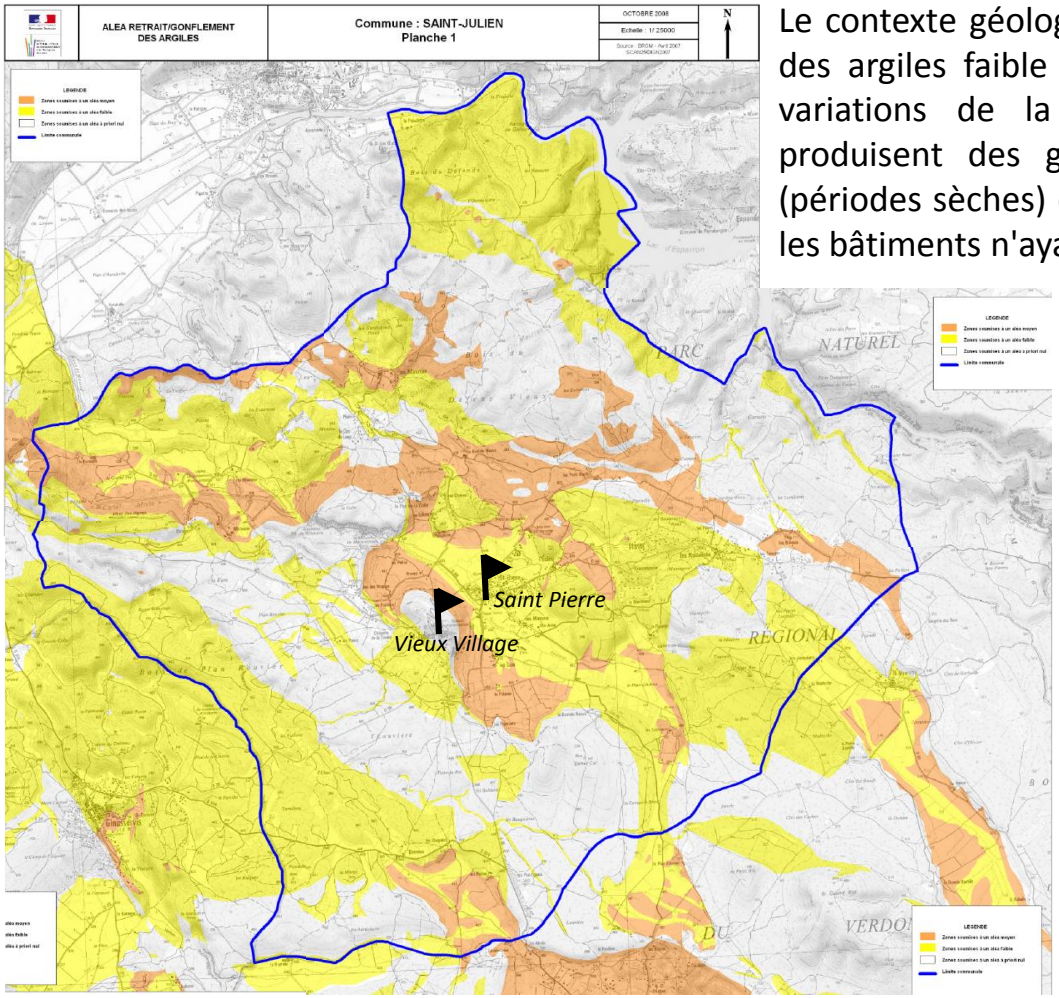

Le contexte géologique communal entraine un aléa retrait-gonflement des argiles faible à modéré sur une grande partie du territoire. Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments n'ayant pas pris en compte cet aléa dans leur conception.

L'essentiel des zones habitées (hors le Vieux Village, sans aléa) est soumis à un aléa faible.

Autres mouvements de terrain

Le BRGM ne localise aucun mouvement de terrain sur le territoire communal, ni de cavité souterraine.

La commune identifie des secteurs qui peuvent présenter des risques d'effondrement/éboulement sous le Vieux Village.

Rappeler les prescriptions du BRGM (règlement et rapport de présentation)
Informations complémentaires: www.georisques.gouv.fr, site du BRGM et DDRM du Var

2.3 Risque naturel: Inondation

Enjeu global faible

L'Atlas des Zones Inondables (AZI) est un document de connaissance des phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordement de cours d'eau. Il s'agit d'études hydrogéomorphologiques réalisées en 2006.

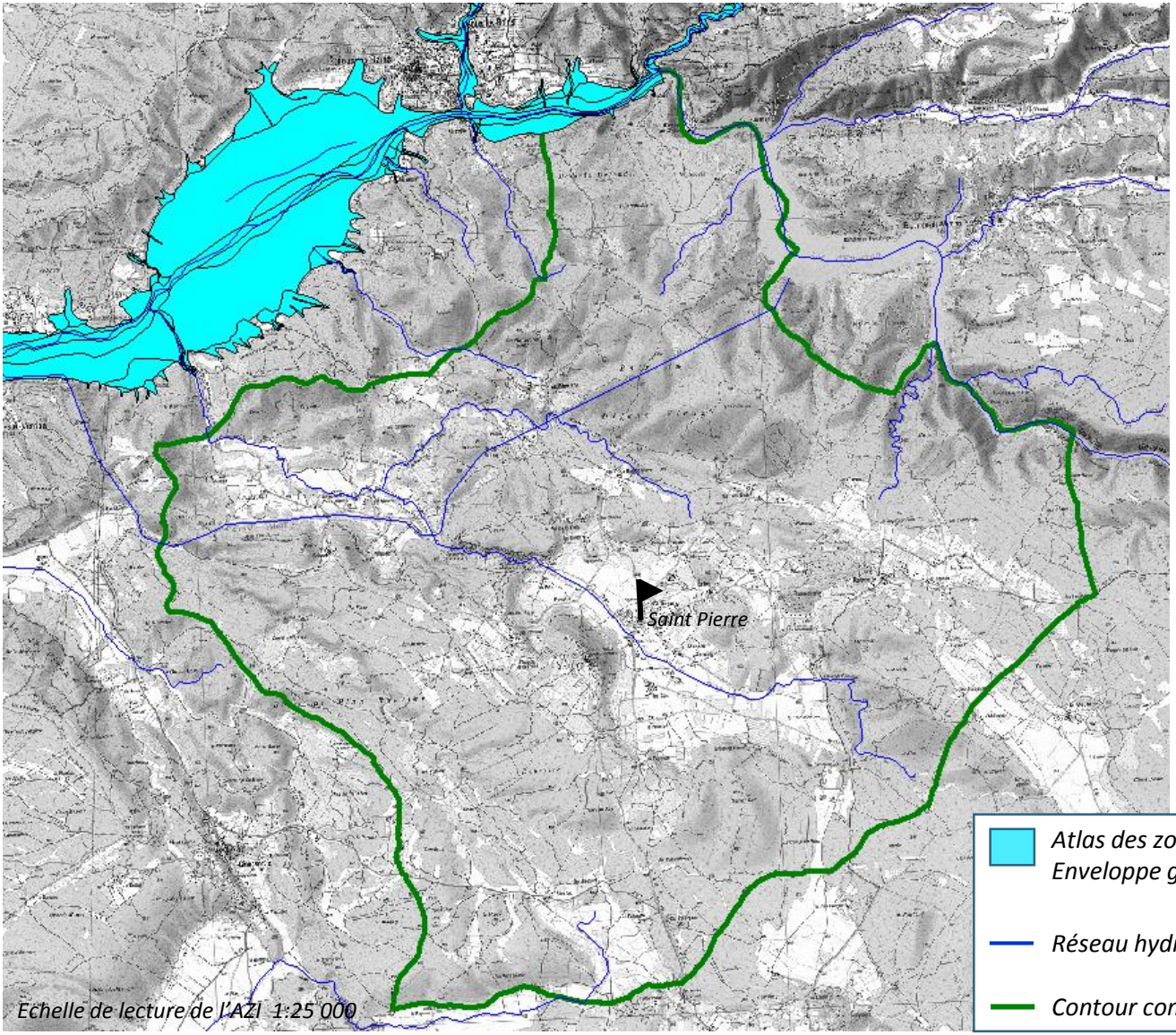

Seule la limite nord du territoire communal est concernée par l'Atlas des Zones Inondables

2 Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « **Inondations et coulées de boue** » pour les évènements de Novembre 2011 et Juin 2015

2.3 Risque naturel: Inondation

Enjeu local modéré

Atlas des zones inondables

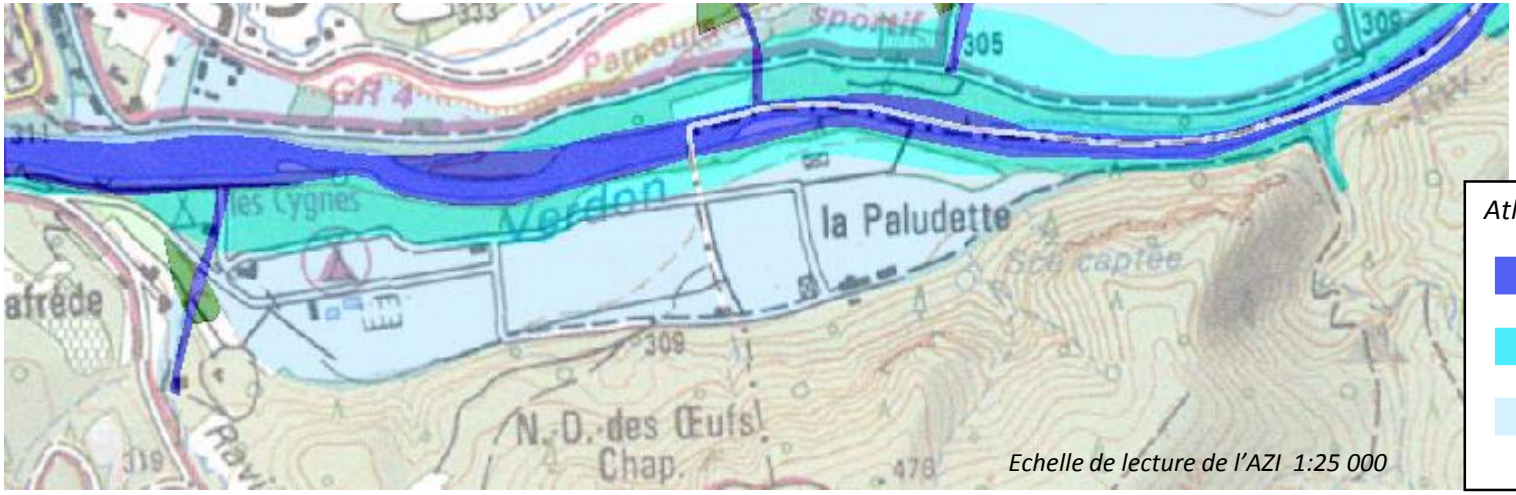

Atlas des zones inondables

- *Lit mineur*
- *Lit Moyen*
- *Lit Majeur*

Extrait du Plan de prévention des risques naturels Gréoux les bains

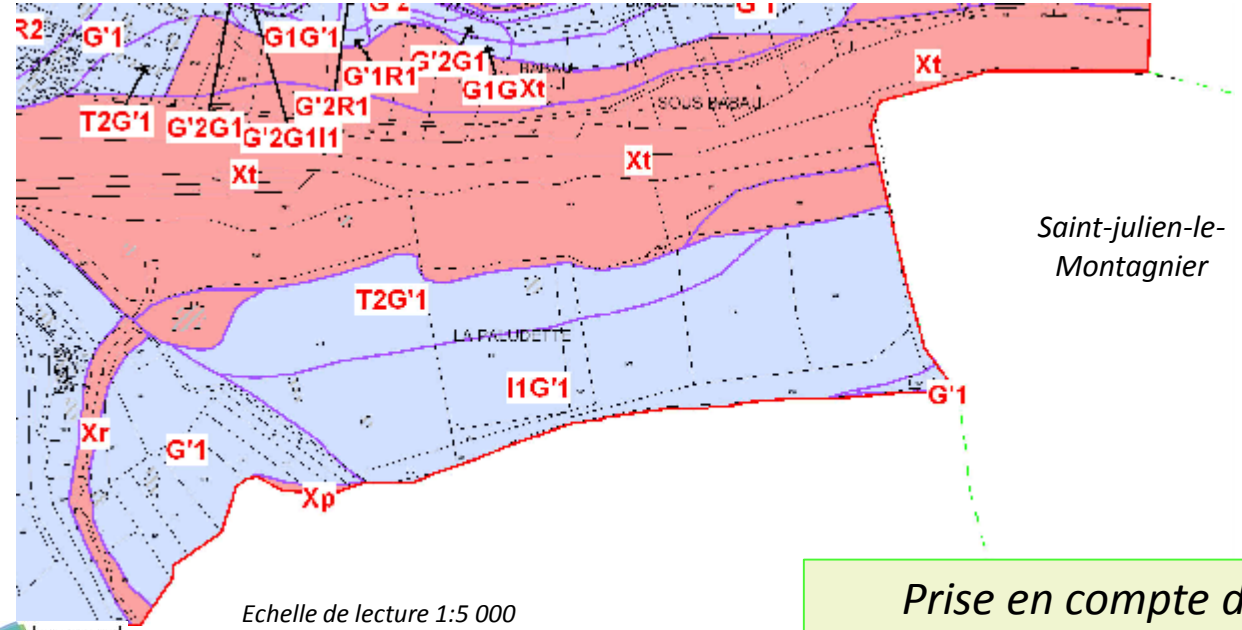

Saint-julien-le-Montagnier

PPRN

- *Inconstructible*
- *Constructible sous conditions*
- *Commune de Saint-julien-le-Montagnier*

Prise en compte du Projet de la Paludette

2.4 Risque naturel: Feu de forêt

Enjeu global modéré

Aléa incendie induit : combinaison entre probabilité d'éclosion et surface menacée

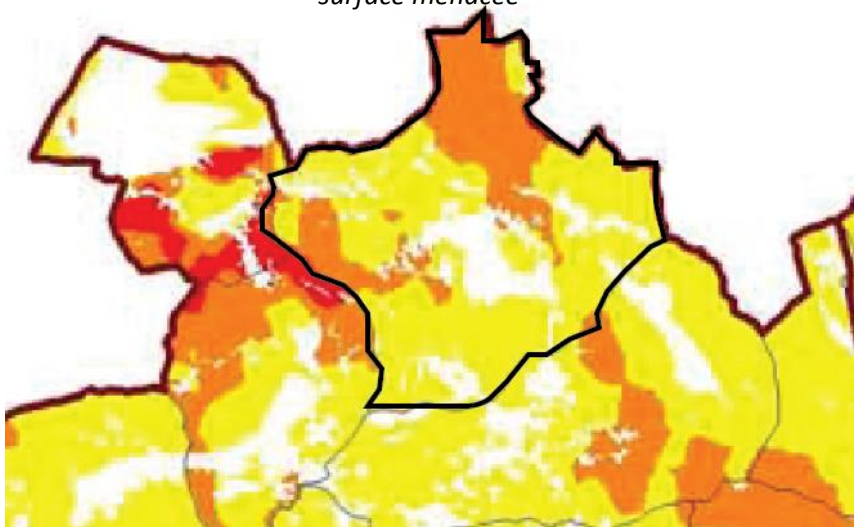

Aléa incendie Subi : probabilité d'incendie

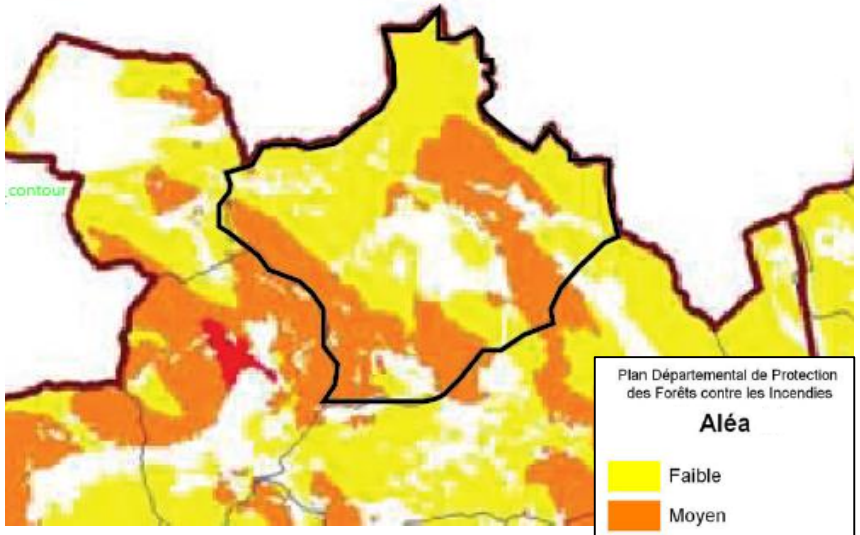

Source : PDFCI83

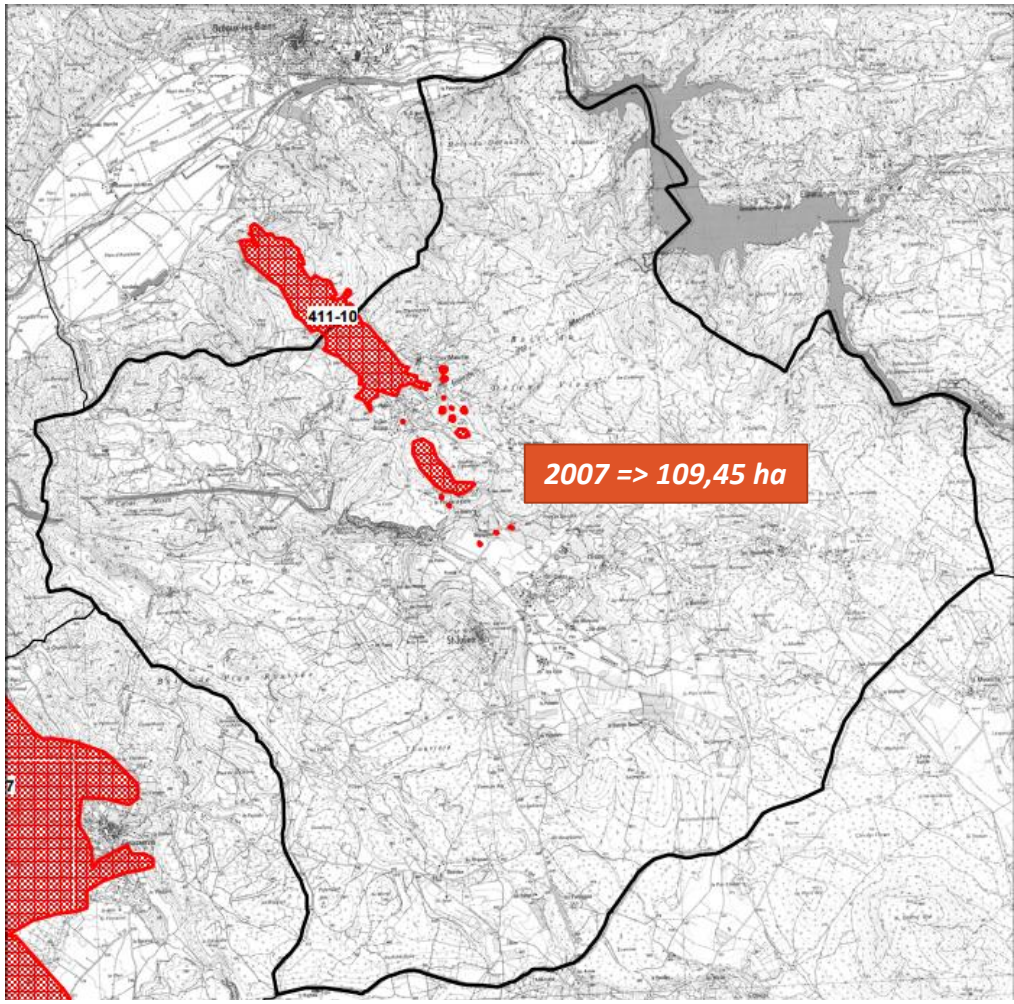

Enjeu du PLU: Analyse particulière des espaces tampons entre les espaces boisés et les zones d'habitat (caractéristiques des voiries, réseau de défense incendie…)

2.6 Risque technologique: Rupture de barrage

Enjeu global faible

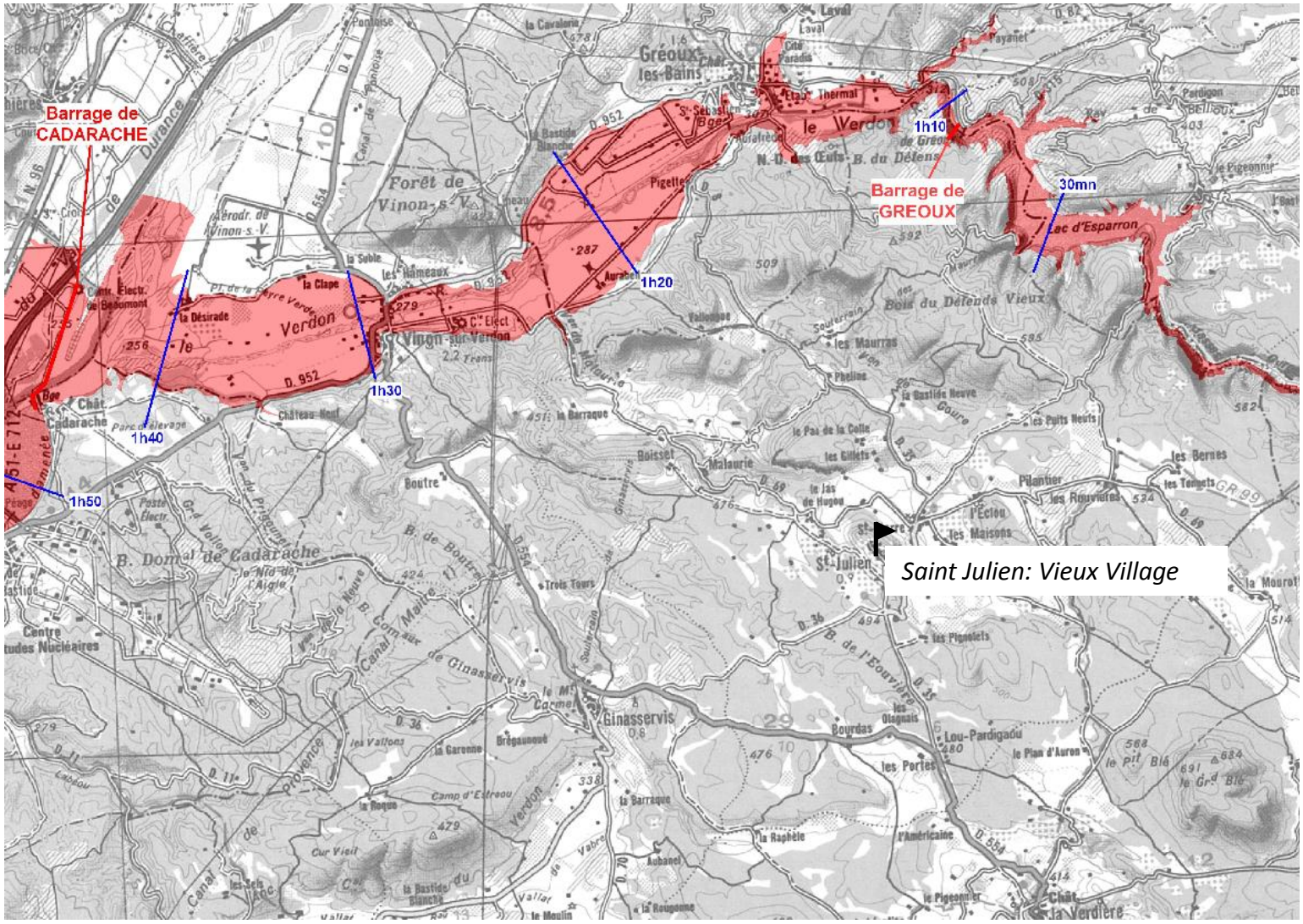

La commune est située en ***Zone d'inondation spécifique:*** zone située en aval de la zone de proximité immédiate et s'arrêtant en un point où l'élévation du niveau des eaux est de l'ordre de celui des plus fortes crues connues.

Prise en compte dans le projet de la Paludette.

2.6 Risque technologique: Transport de matière dangereuse

Enjeu global modéré

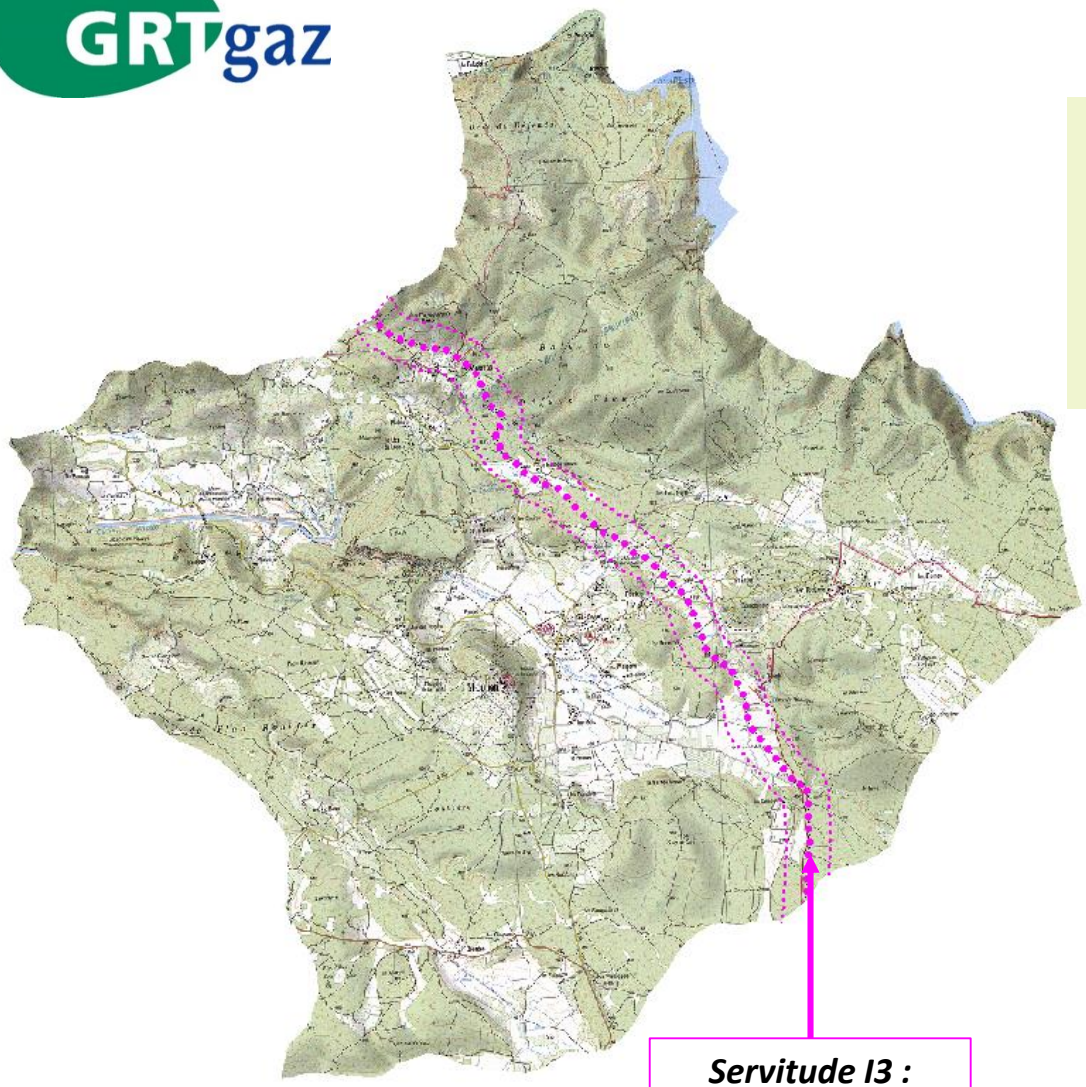

Servitude I3 : canalisation de transport de gaz

La ligne de servitude « I3 » doit être compléter par la localisation des bandes 3 bandes « zones de Dangers » :

- Significatifs: 205 m
- Létales : 165 m
- Irréversible: 115 m

3. Cadre de vie: les nuisances potentielles

3.1 Champs électromagnétiques

Enjeu global modéré

Le Grenelle 2, renforce la lutte contre les nuisances et met l'accent sur le risque électromagnétique. Le risque électromagnétique est généré par l'exposition d'un individu à un champ électromagnétique. Les sources de champs électromagnétiques sont classées en deux catégories selon leur fréquence:

- Les champs électromagnétiques de basses fréquences (50 à 60 Hz), générés par les **lignes à haute et très haute tensions.**
- Les champs électromagnétiques de hautes fréquences (appelés «radiofréquences»), générés par les réseaux publics de **téléphonie mobile**, les réseaux informatiques (Wifi), les réseaux radiophoniques.

Support émetteur

Des besoins, des projets d'installation d'émetteurs? Améliorer le réseau GSM par exemple?

Carte des émetteur de champs électromagnétiques
(Source Agence des fréquences)

3.2 Pollution lumineuse: un territoire préservé

Enjeu global modéré

Pollution lumineuse: Territoire préservé. Deux poches lumineuses se distinguent, le village et le Bourg Saint Pierre d'une part et les Rouvières de l'autre. Entre ces deux persistent une barre « non éclairé »

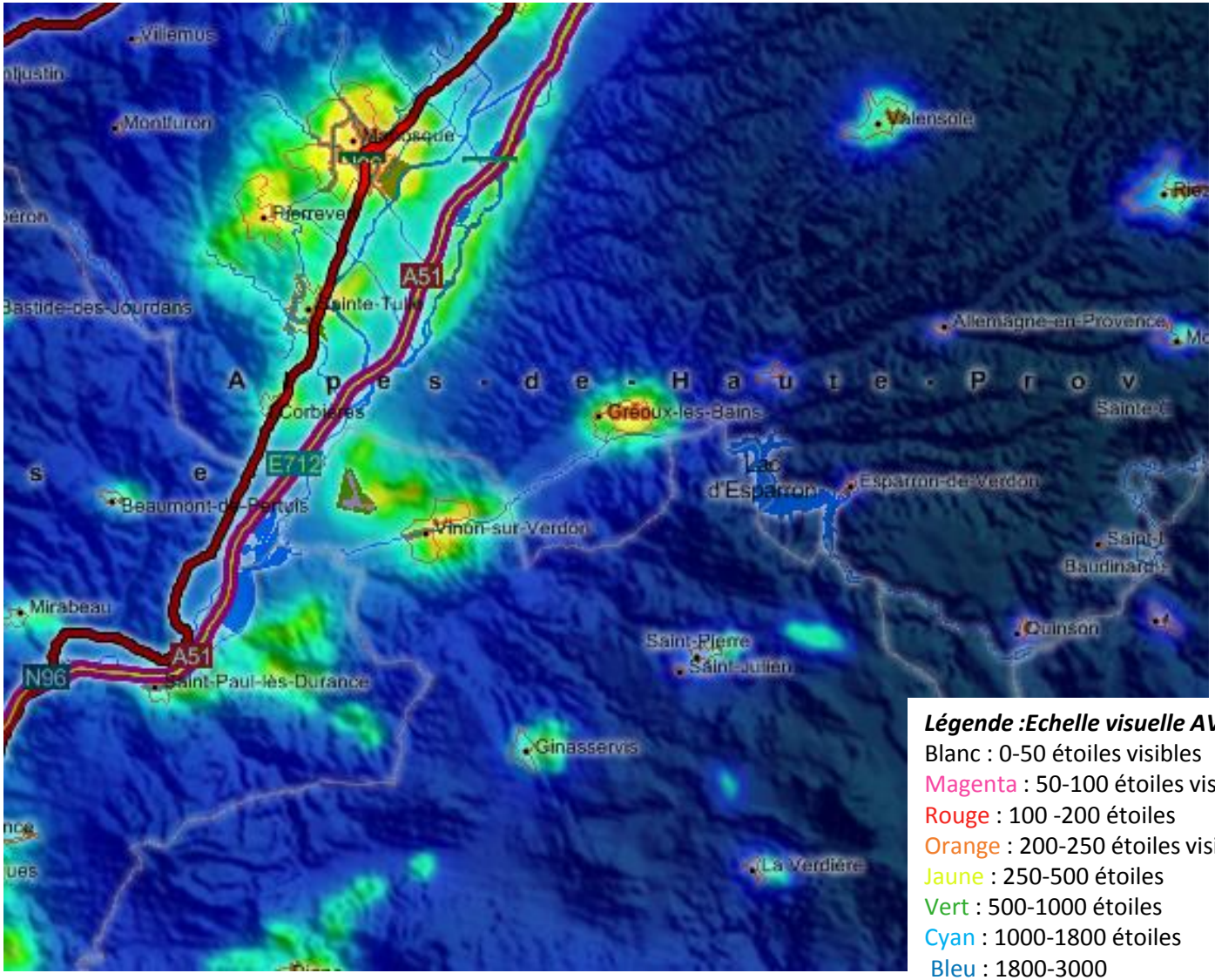

Carte de pollution lumineuse (Source AVEX-asso.org /Frédéric Tapissier)

Légende :Echelle visuelle AVEX
Blanc : 0-50 étoiles visibles
Magenta : 50-100 étoiles visibles.
Rouge : 100 -200 étoiles
Orange : 200-250 étoiles visibles,.
Jaune : 250-500 étoiles
Vert : 500-1000 étoiles
Cyan : 1000-1800 étoiles
Bleu : 1800-3000
Bleu nuit : 3000-5000
Noir : + 5000 étoiles visibles

Veiller à la prise en compte de l'aspect « lumière » dans les projets d'aménagement et de respecter l'environnement nocturne.

3.3 Nuisances sonores et olfactives

Enjeu global faible

SONORES:

Absence de plan de prévention du bruit sur les infrastructures routières du territoire

Activités et sites potentiellement bruyants:

- Exposition au bruit quasi inexistante sur le territoire
- Centre de stockage des déchets sur le territoire de Ginasservis

OLFACTIVES

Nuisances olfactives :

. épandages de boues de STEP sur les terrains agricoles,

. unité de transformation des boues et déchets verts pour donner du compost, dans le quartier des Bourdas dans une exploitation agricole

. centre de stockage des déchets sur le territoire de Ginasservis

Prise en compte de l'environnement sonore et du type d'activités dans la définition du zonage et évaluation des incidences « sonores » et « olfactives » des projets communaux.

4. Les milieux naturels et la biodiversité

4.1 Natura 2000 : Sur et autour du territoire

Enjeu global fort

Petit rhinolophe

Murin de Capaccini

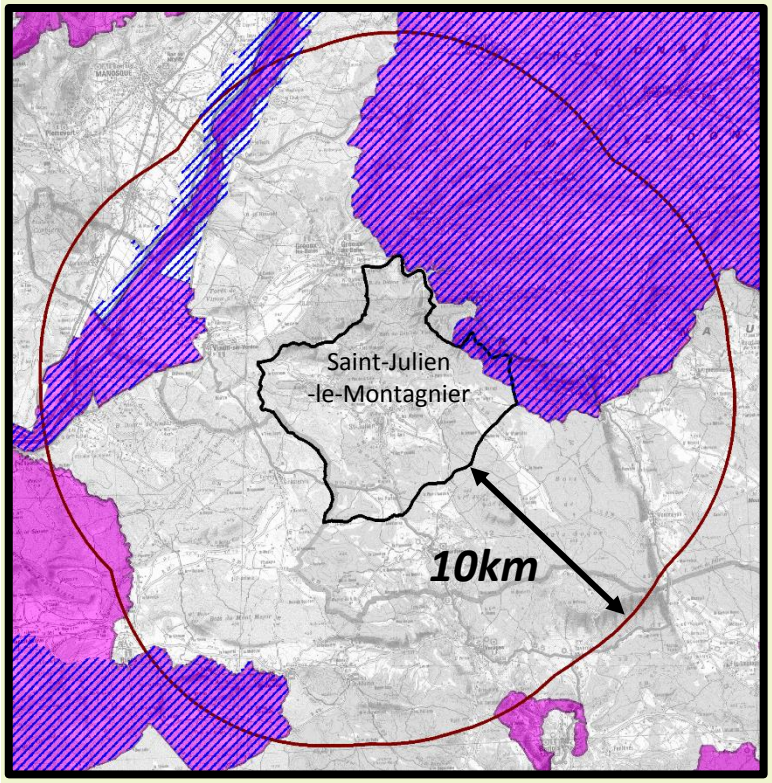

Directive Habitat

Directive Oiseaux

Les sites du réseau Natura 2000 présents sur le territoire communal et dans un rayon de 10 km autour de celui-ci *(Source: DREAL)*

Les sites du réseau Natura 2000 présents sur le territoire communal *(Source: DREAL)*

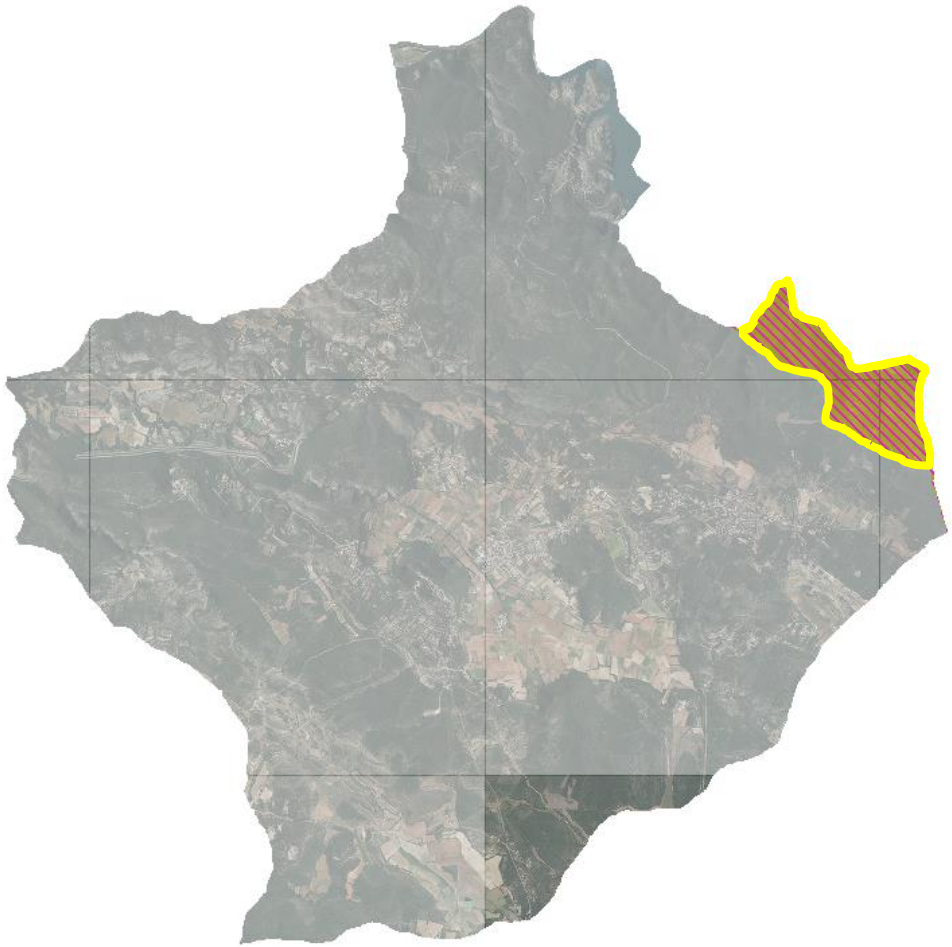

Directive Habitat

Zone spéciale de conservation

Basses Gorges du Verdon

Directive Oiseaux

Zone de protection spéciale

Verdon

4.2 ZNIEFF: Sur et autour du territoire

Enjeu global fort

Petit rhinolophe

Murin de Capaccini

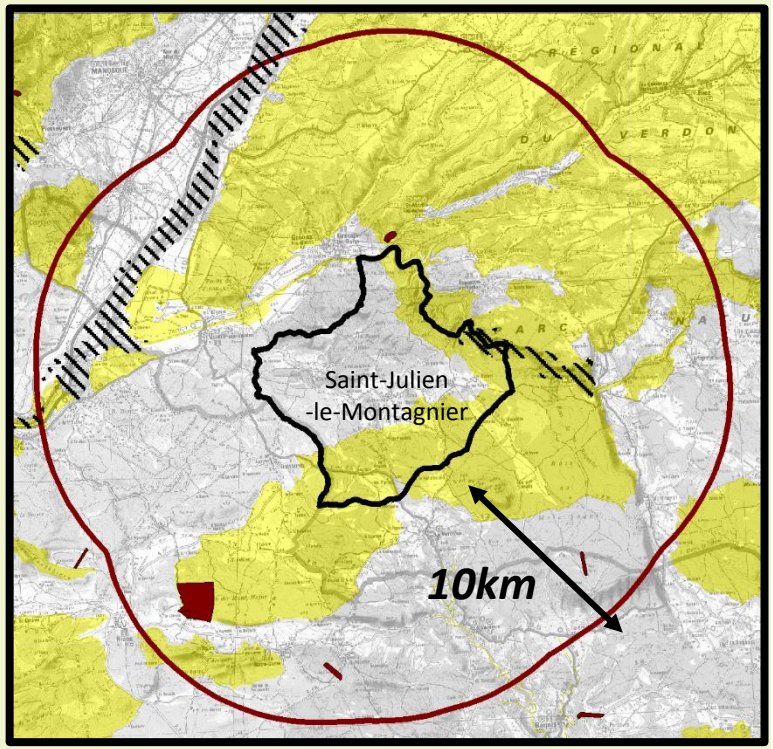

ZNIEFF Terrestre de type I

ZNIEFF Géologique

ZNIEFF Terrestre de type II

Les zones naturelles d'intérêt écologique , faunistique et floristique présentes sur le territoire communal et dans un rayon de 10 km autour de celui-ci *(Source: DREAL)*

Les zones naturelles d'intérêt écologique , faunistiques et floristique présents sur le territoire communal *(Source: DREAL)*

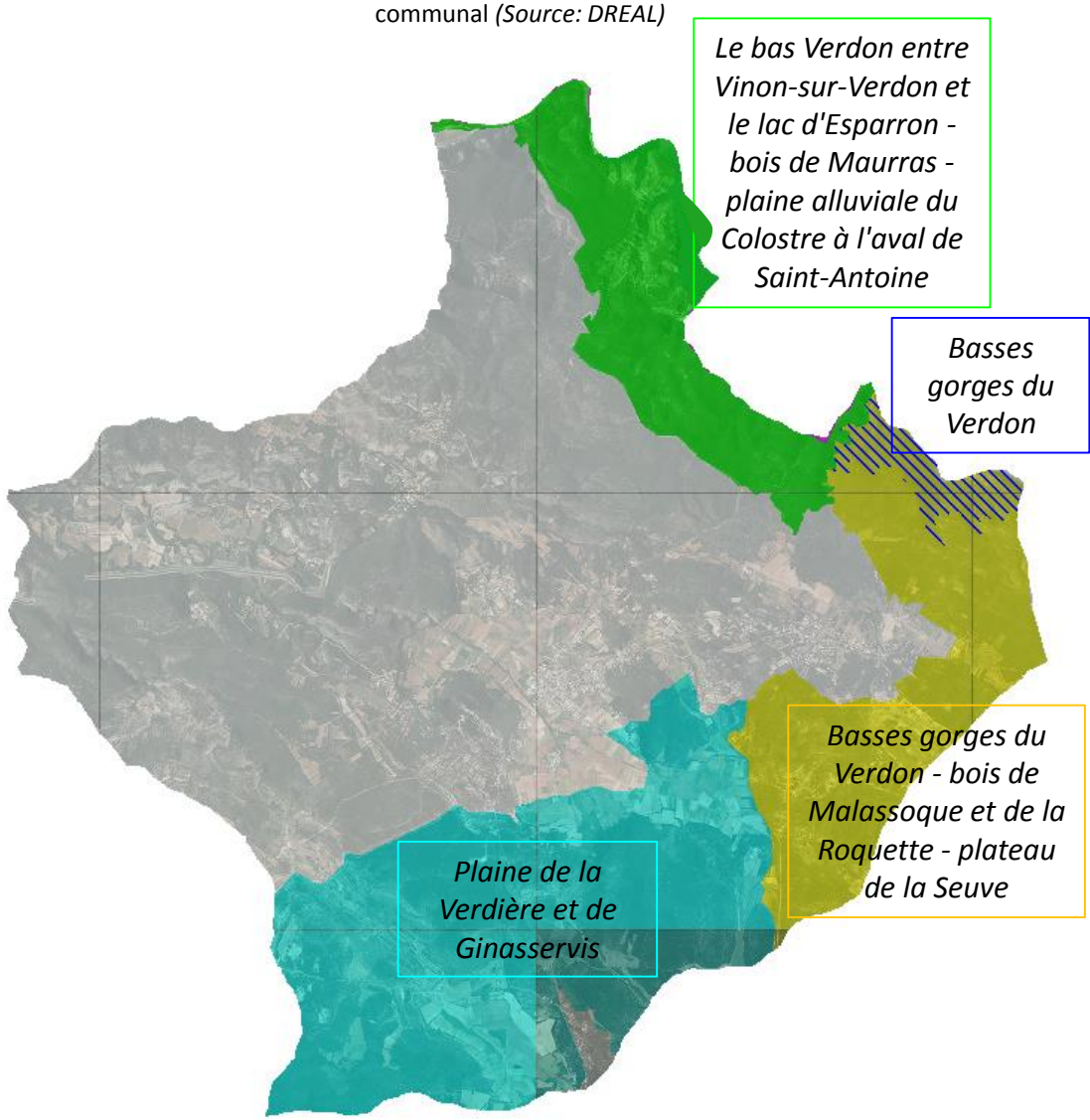

ZNIEFF Terrestre Type I

ZNIEFF Terrestre Type II

4.3 Les zones humides

Enjeu global fort

Le Département du Var identifie une zone humide sur le territoire communal: le ***Lac d'Esparron (lac artificiel, retenue sur le Verdon)***

Le PNRV identifie une seconde zone humide sur le territoire (plan d'eau artificiel):

LES ZONES HUMIDES RECENSEES SUR LA COMMUNE DE SAINT JULIEN

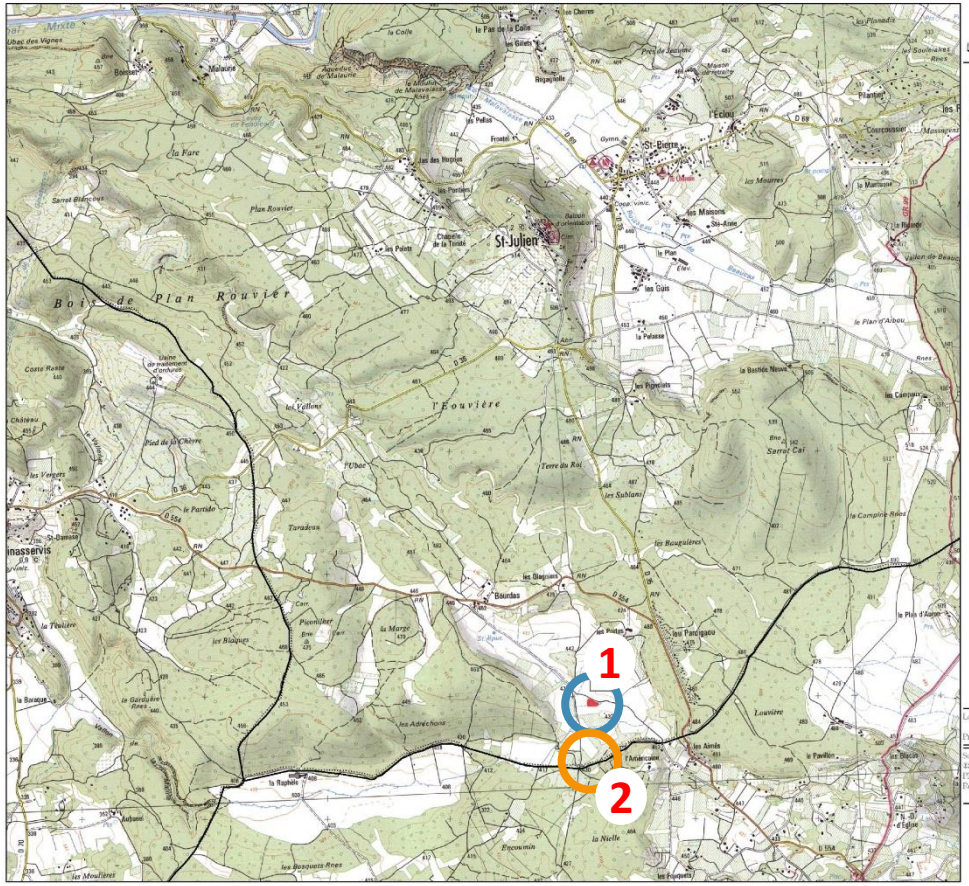

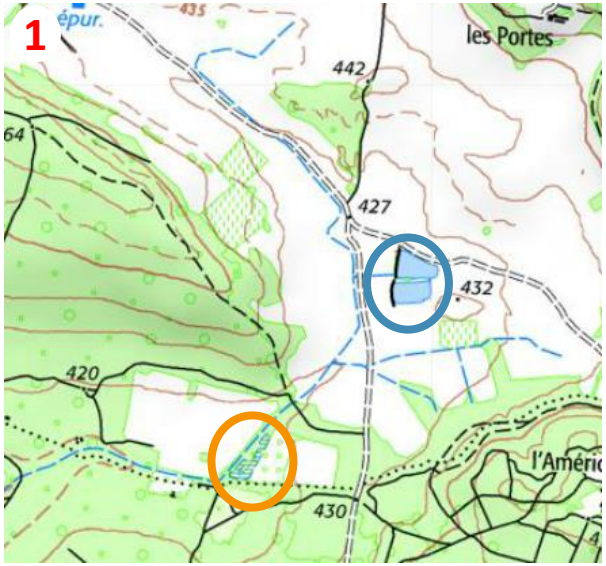

? Autres zones humides sur le territoire?

4.4 SDENE: Inventaire du Département

Enjeu global fort

Inventaire réalisé dans les zone ND du POS

Agrion de Mercure

Busard Cendrée

Rhinolophe Euryale

Violette de Jordan

SDENE
Intérêt écologique

- ***Majeur***
- ***Fort***
- ***Moyen***

4.5 Site d'intérêt écologique n°2 du PNRV

Enjeu global fort

Parc naturel régional du Verdon

ANCIEN CANAL DU VERDON
GALERIE SOUTERRAINE DES MAURRAS

SITE D'INTERET ÉCOLOGIQUE MAJEUR N°2

DEPARTEMENT : ALPES DE HAUTE PROVENCE/VAR
COMMUNE(S) : Quinson, Esparron de Verdon, Saint-Julien le Montagnier
Entité territoriale : Lacs et Basses Gorges du Verdon

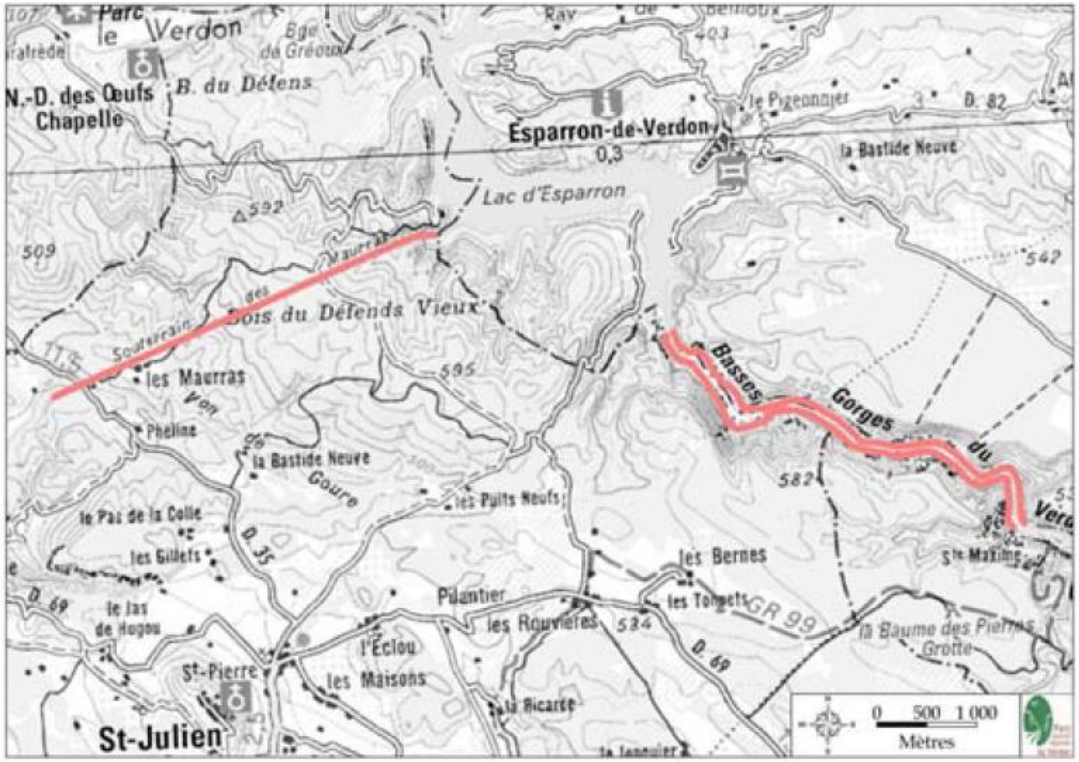

Site abritant la seconde colonie française d'hivernage pour le Murin de Capaccini

4.6 Zone de sensibilité écologique N°3

Enjeu global fort

Parc naturel régional du Verdon

PLAINE DE LA MOUROTTE
PLANS DE VALAVES ET D'AURON

ZONE D'INTERET ÉCOLOGIQUE MAJEUR N°3

DEPARTEMENT : VAR
COMMUNE(S) : La Verdière, Ginasservis
Entité territoriale : Haut Var /s.u. Collines et Plateaux.

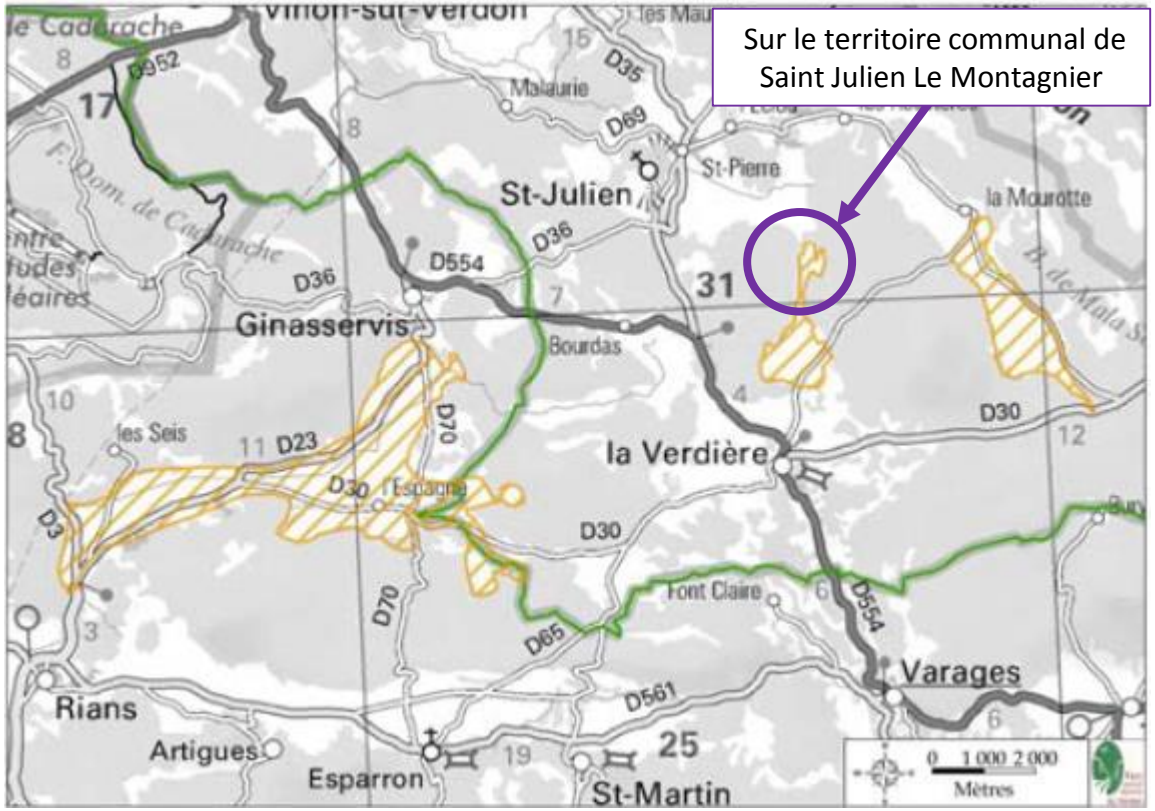

- Zone d'intérêt pour les plantes messicoles
- Potentiel avifaunistique important (secteur favorable à l'Outarde canepetière)

5. Le fonctionnement écologique du territoire et son intégration dans la Trame Verte et Bleue régionale

5.1 Le fonctionnement écologique régional: Rappels

La biodiversité est la diversité naturelle des organismes vivants.

Menace principale sur la biodiversité:
La fragmentation des milieux (banalisation des paysages, destruction et artificialisation des espaces naturels et agricoles) entrainant :

- Un isolement des populations
- Une diminution de la diversité génétique
- Un amoindrissement des capacités de résistance et d'adaptation, notamment aux aléas climatiques et attaques virales et également au changement climatique
- Une réduction de la taille et du nombre de populations
- Une disparition d'espèces

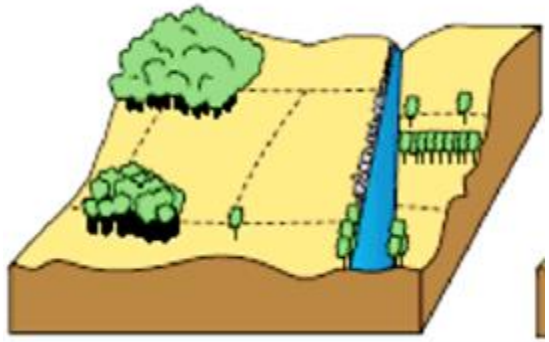

Causes supplémentaires, souvent concomitantes:
- surexploitation des ressources naturelles,
- espèces invasives,
- pollution de l'eau, des sols et de l'air,
- changements climatiques

Source SRCE

5.2 Le fonctionnement écologique régional: le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le SRCE approuvé en 2014 comporte 4 grandes orientations stratégiques déclinées en 19 actions

Les objectifs du SRCE :

- Réduire la fragmentation des habitats
- Permettre le déplacement des espèces
- Préparer l'adaptation au changement climatique

Préserver les services rendus par la biodiversité

Et

- Améliorer le cadre de vie
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages
- Prendre en compte les activités économiques
- Favoriser un aménagement durable des territoires

Le PLU de Saint Julien le Montagnier doit prendre en compte la Trame Verte et Bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Paca et ne pas porter atteinte à ses grandes orientations stratégiques.
De plus le PLU devra comporter une Trame Verte et Bleue à l'échelle locale, reflet du projet environnemental, agricole et paysager de la commune.

5.2 Le fonctionnement écologique régional: le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

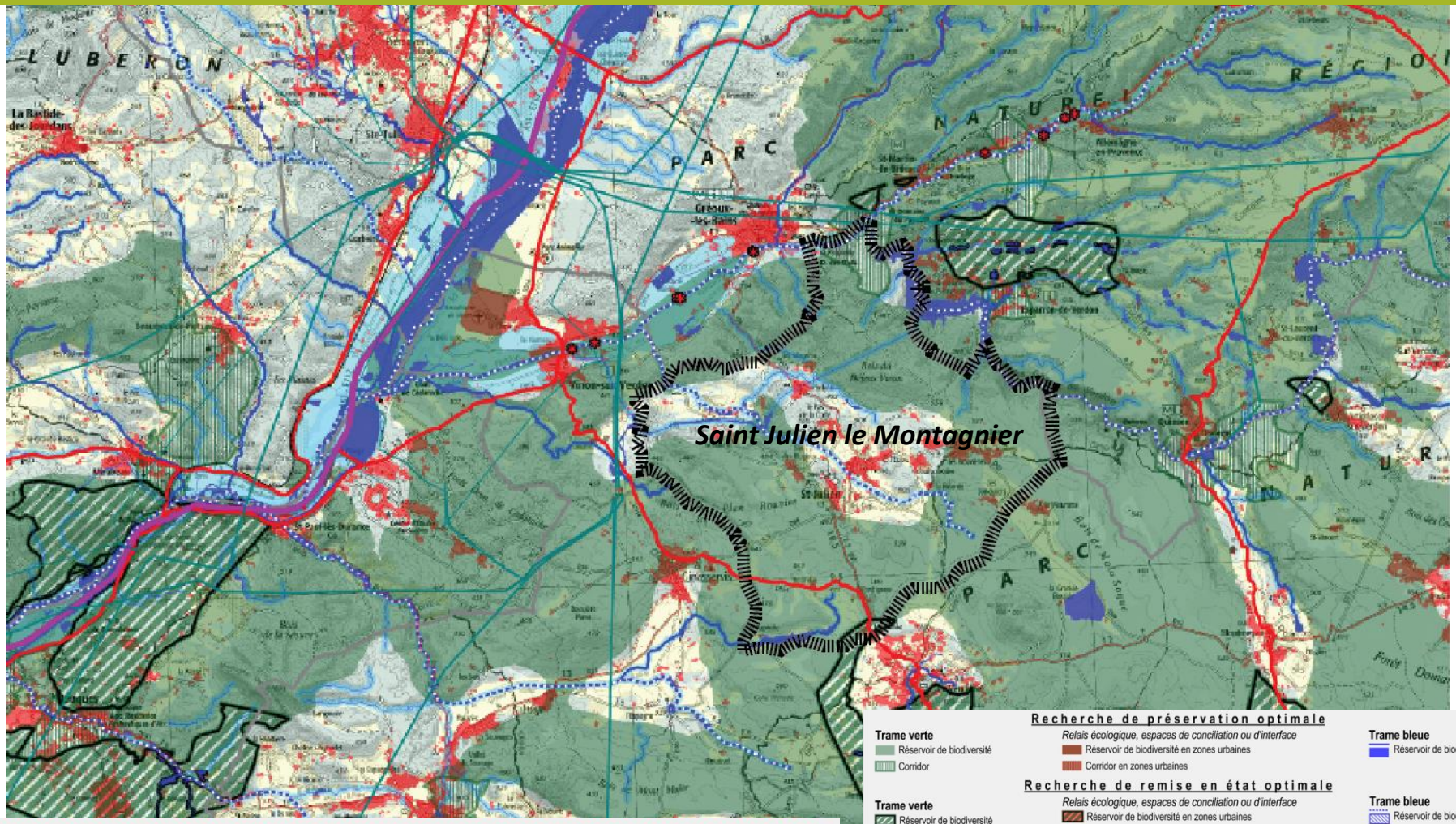

Cette carte a vocation à nourrir les démarches de déclinaison de la Trame Verte et Bleue au niveau local et territorial. Son échelle de visualisation et d'utilisation doit rester au 1/100 000 ème.
Elle ne peut pas faire l'objet d'une exploitation directe à des échelles plus précises.

Elle s'accompagne d'une légende commentée permettant une lecture plus détaillée et plus explicite de la légende des éléments de la Trame Verte et Bleue et des autres éléments d'information présents sur cette carte

Extrait de la planche 6 des objectifs de restauration et de préservation des continuités écologiques régionales (SRCE)

5.3 PNRV: Enjeux identifiés

Enjeu global fort

PORTER A CONNAISSANCE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON
ENJEUX LIES A LA BIODIVERSITE ET A LA GEODIVERSITE

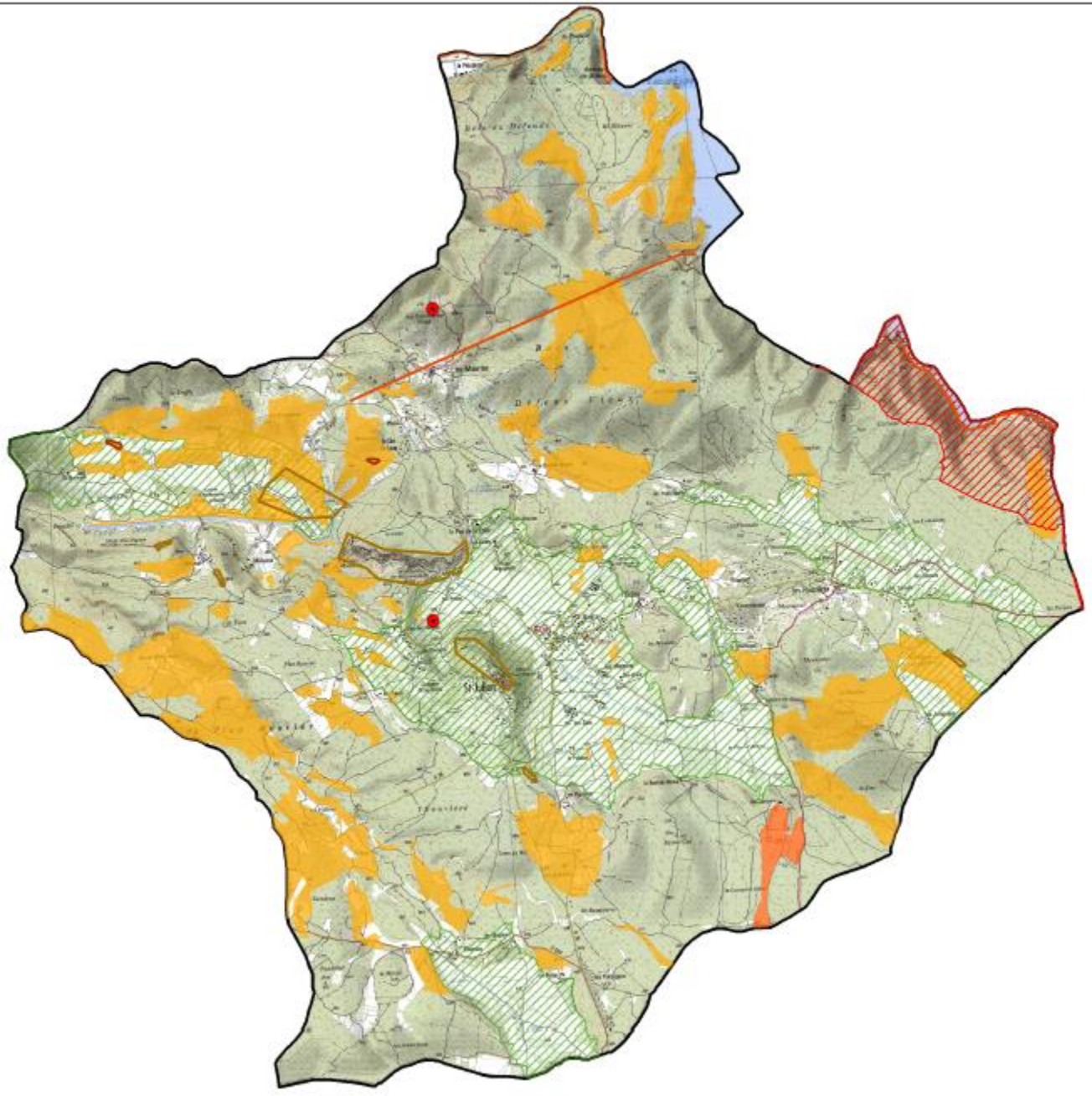

Légende

Limite communale

Enjeux au Plan de Parc

Sites d'intérêt écologique au Plan de Parc

Sites Natura 20000

Site Natura 2000 des Basses Gorges du Verdon (FR 9301615)

Enjeu de biodiversité dans les espaces agricoles

Enjeu de préservation des haies, arbres isolés, alignements d'arbres et enjeu de conservation des plantes messicoles

Importance des milieux de garrigues, milieux semi-ouverts pour la biodiversité

Secteurs de garrigues, landes. (cartographie non exhaustive, indicative)

Biodiversité et bâti

Colonies de reproduction du Petit Rhinolophe (données sensibles) ⚠

Sites d'intérêt géologique

Sites les plus sensibles ⚠

Sites à intérêt pédagogique, moins sensibles

N W E S

1:42 177

0 500 1 000

Mètres

Logiciel SIG : ArcGis 10.1

Projection : Lambert 93

Sources :
BaseDeDonnéesIGN/PFAR-PACA©
PNR du Verdon
Réalisation : PNR du Verdon, 09/02/2015
D. CHAVY

Parc naturel régional du Verdon

5.4 Le fonctionnement écologique du territoire

Enjeu global fort

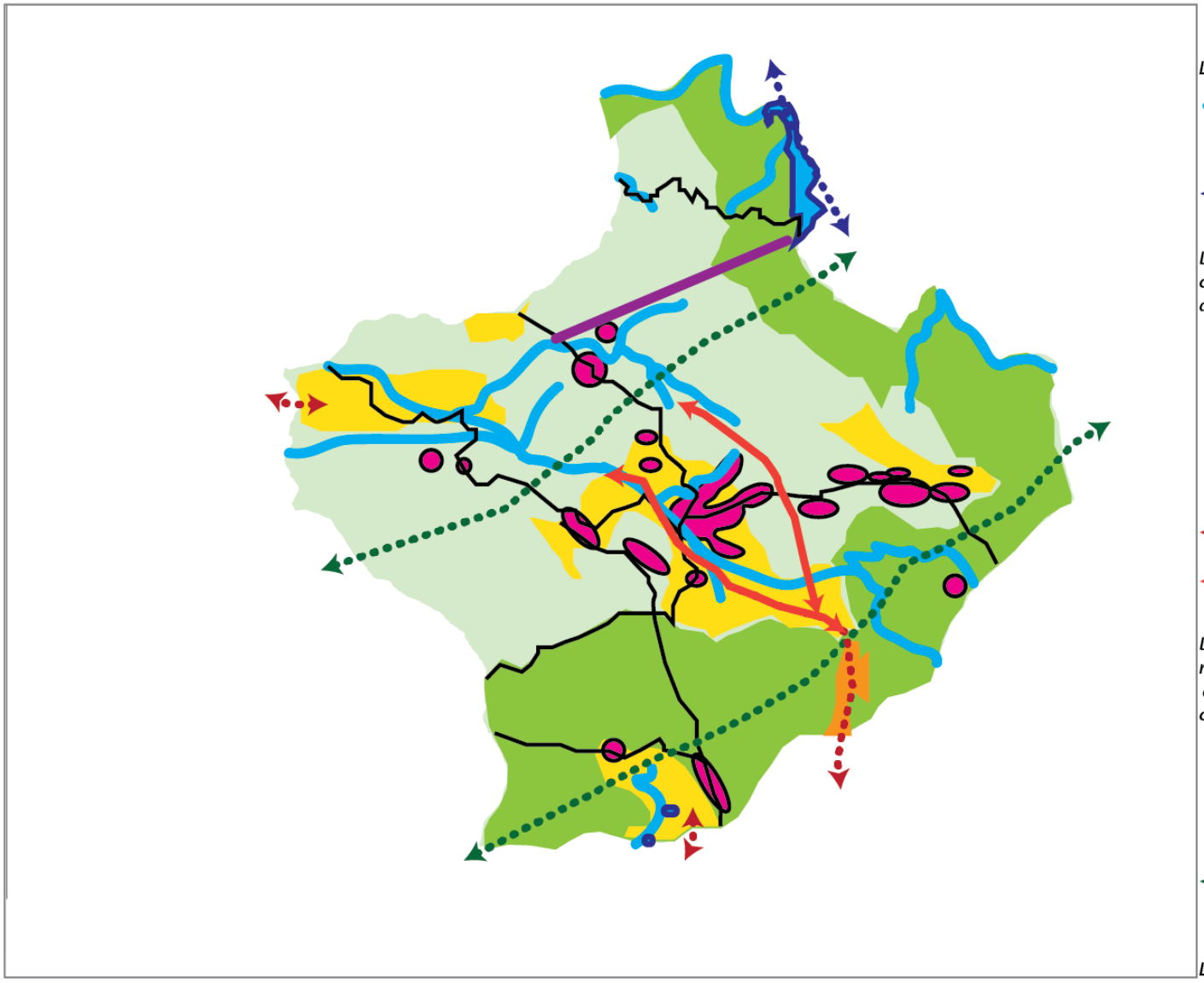

Légende

L'eau vecteur de biodiversité et de ses déplacements

- Cours d'eau et végétation associée
- Zone humide
- Lien fonctionnel et écologique avec les territoires voisins par le Verdon

Des espaces agricoles, supports de biodiversité, contraints par l'étalement urbain et la disparition des pratiques et du patrimoine agricoles.

- Espaces agricoles, à la riche biodiversité liée à la mosaique de milieux, à la présence d'une structure agro-écologique de qualité et à la présence de bâti ments, gites et abris, pour certains chiroptéres et oiseaux.
- Site de sensibilité écologique (PNRV) en lien avec le territoire de la Verdiére.
- Continuité écologique de milieux ouverts (agricoles) avec les territoires voisins.
- Continuité écologique de milieux ouverts (agricoles) contrainte par l'urbanisation.

Des espaces naturels, boisés, semi-ouverts, rocheux, representant plus de 80% du territoire à l'origine d'une faune et d'une flore diversifiées, peu contraints par l'urbanisation.

- Réservoir de biodiversité d'échelle régionale Mosaiques de milieux.
- Mosaiques de milieux, reservoirs et corridors écologiques locaux.
- Continuité écologique (en mosaique) avec les territoires voisins

Les espaces artificialisés

- Galerie des Maurras (Gite à Chriroptéres)
- Les espaces habités du territoire
- Les routes structurantes du territoire

Fonctionnement écologique du territoire de la commune de Saint Julien Le Montagnier

Enjeu du PLU: Définir la Trame Verte et Bleue du PLU